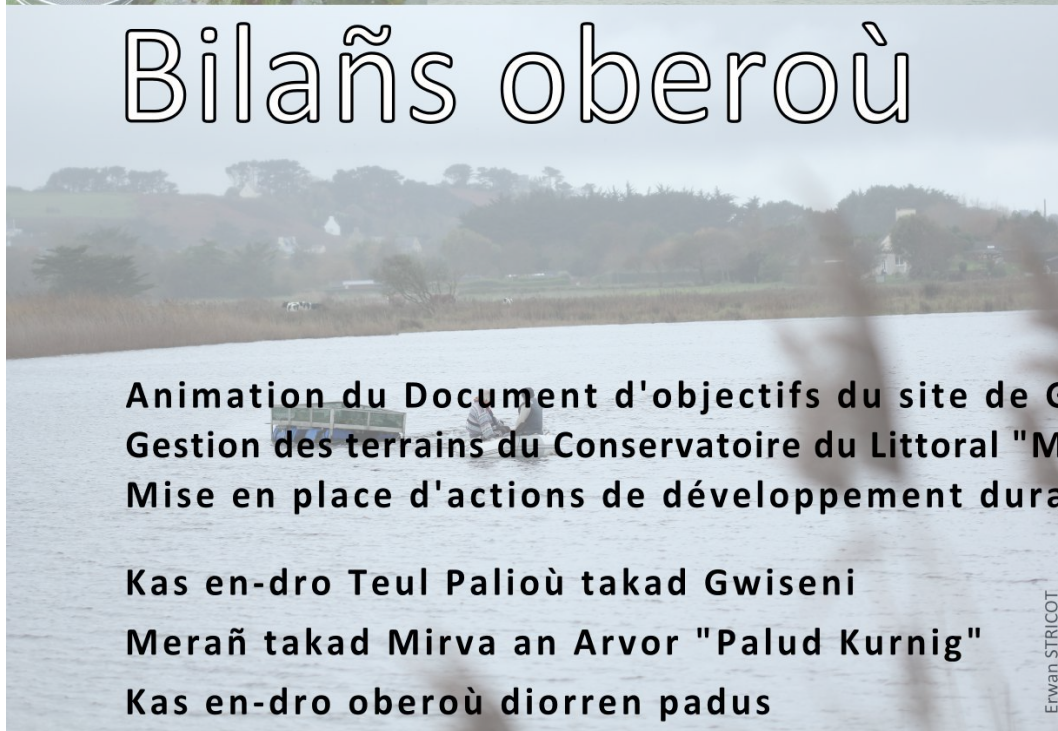


2015



Laurent PERCHIRIN

Bilan d'activités Bilañs oberoù



Erwan STRICOT

**Animation du Document d'objectifs du site de Guissény
Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral "Marais de Curnic"
Mise en place d'actions de développement durable**

**Kas en-dro Teul Palioù takad Gwiseni
Merañ takad Mirva an Arvor "Palud Kurnig"
Kas en-dro oberoù diorren padus**



Sylvie VERON



Opérateur : Mairie de Guissény Ti-Kêr Gwiseni
Président du Comité de pilotage : Maire de Guissény, Maer Gwiseni Raphaël RAPIN
Chargé de mission Natura 2000 - Kargad a gefridi Natura 2000 : Nicolas LONCLE

UNION EUROPÉENNE
UNANJEZH EUROPA



Guissény
Gwiseni

L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

Buheziñ an dachenn Natura 2000
a zo kenarc'hantaouet gant Unaniezh Europa
L'animation du site Natura 2000
est cofinancée par l'Union européenne

Table des matières

I Préambule.....	6
I.1 Le Docob et le site Natura 2000.....	6
I.2 L'animation.....	6
I.2.a Structure opératrice.....	6
I.2.b Le chargé de mission.....	7
I.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	7
I.3.a Milieux et espèces d'intérêt communautaire.....	7
I.3.b Objectifs de développement durable à partir de 2002.....	8
I.3.c Actions à mettre en place.....	9
I.4 Missions de la structure animatrice.....	9
II Gestion des habitats et espèces.....	10
II.1 Animation des contrats Natura 2000.....	10
Clôtures des contrats valides jusqu'en 2014.....	10
Une année de transition sans contrat.....	10
Contrôle ASP sur le contrat n°32312D029000019.....	10
II.2 Animation des MAEC.....	13
II.2.a Présentation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC).....	13
Mise en place du PAEC et mesures sélectionnées pour le site.....	13
Modifications par rapport à déclarations PAC initiales.....	13
II.2.b Synthèse sur la signature des MAEC.....	14
II.2.c Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de MAEC.....	14
II.2.d Attestations d'éligibilité (PAEC).....	14
II.3 Animation de la charte Natura 2000.....	16
II.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	16
II.4.a Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et de la mairie.....	16
Travaux de gestion hydraulique.....	17
Carénage des radeaux à sternes de l'étang du Curnic.....	17
Coupe d'arbres pour dégagement de ligne électrique.....	17
II.4.b Travaux post-tempêtes : restauration du GR34, des dunes et des accès plages.....	18
Travaux de réparation de la digue du polder du Curnic.....	18
Continuité du GR34.....	18
Accès plages.....	20
II.4.c Actions de gestion réalisées par le chargé de mission.....	23
Nettoyage de macro-déchets.....	23
Limitation d'espèces végétales invasives.....	23
Mise en défens de végétations dunaires.....	23
II.4.d Actions de gestion sans financement.....	25
Pâturage sur le marais et les dunes.....	25
Fauches avec exportation sur les dunes.....	25
Pâturage vers Aod Vihan et Korn Ar C'here.....	25
II.4.e Chantiers de bénévoles.....	28
III Évaluation des incidences des projets.....	32
III.1 Manifestations sportives.....	32
III.1.a Les foulées de la baie (édition 2016).....	32
III.1.b Raid nature du Kurnig (édition 2015).....	32
III.1.c Homologation du circuit de moto-cross du Frouit.....	32
III.2 Manifestation nautiques.....	32
III.2.a Fête de la mer organisée par la SNSM de Guissény (édition 2015).....	32
III.3 Circulation avec un engin motorisé sur le DPM : ramassage de goémon.....	33

III.3.a Demande de dérogation de circulation pour le ramassage de goémon d'épave.....	33
III.3.b Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues vertes en mer.....	33
De l'expérimentation à l'exploitation régulière.....	33
Évaluation d'incidences.....	33
Quantité ramassée.....	34
Une expérience à laquelle on s'intéresse.....	34
III.3.c Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues de rives.....	34
III.3.d Demande de dérogation de circulation pour la réalisation de travaux.....	34
III.4 Création de structures conchylicoles.....	35
III.4.a Parc à ormeaux.....	35
III.5 Accompagnement des associations dans le cadre de manifestations diverses pour la prise en compte des espèces et des habitats sensibles.....	35
IV Suivis scientifiques et techniques.....	36
IV.1 Suivis dans le cadre de l'opération Natura 2000 et de la gestion des terrains du CEL.....	36
IV.1.a Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire.....	36
Les « marées du siècle ».....	36
Mesure des apports éoliens.....	36
IV.1.b Connaissances et compréhension des risques côtiers.....	36
IV.1.c Phragmite aquatique.....	36
IV.1.d Espèces d'intérêt communautaire.....	36
Liparis de Loesel Liparis loeselii var. ovata.....	36
Damier de la succise Euphydrias aurinia.....	37
Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale.....	38
Loutre d'Europe.....	38
IV.1.e Habitats d'intérêt communautaire.....	38
IV.1.f Connaissances des usages.....	38
Ramassage de goémon d'épave.....	38
Pêche à pied récréative : comptages nationaux.....	38
IV.1.g Amphibiens et Reptiles.....	39
IV.1.h Espèces invasives.....	39
Projet tutoré avec le BTSa GPN de Suscinio.....	39
IV.1.i Suivi de la digue du marais du Curnic.....	39
Suivis 2015.....	39
Actualisation du référentiel photographique de la digue.....	40
Rédaction de rapports.....	40
Répartition du temps de travail.....	40
IV.1.j Mammifères et reptiles marins.....	40
Échouage.....	40
Dauphins.....	40
IV.1.k Intégration des données dans le Système d'Information Géographique.....	40
IV.2 Suivis complémentaires hors cadre de l'opération Natura 2000.....	40
IV.2.a Points d'écoute IPA.....	40
IV.2.b Oiseaux : quelques observations remarquables.....	40
Sarcelle d'été.....	40
Balbuzard pêcheur.....	41
Grue cendrée.....	41
IV.2.c Comptage Wetland et autres suivis d'oiseaux.....	41
Wetland.....	41
IV.2.d Suivi sentinelle du programme CapOeRa.....	41
IV.2.e Abeilles à la maison de la digue.....	41
IV.2.f Suivi des rotifères par la station marine de Roscoff.....	41
IV.3 Projet de cahier de suivis.....	41
V Information, communication, sensibilisation.....	42

V.1	Création / mise à jour d'outils de communication.....	42
V.1.a	Communication par les médias de l'opérateur.....	42
Site internet.....	42	42
Bulletin d'information municipal.....	42	42
Revue semestrielle : Sell'ta.....	42	42
V.1.b	Information dans la presse et autres médias.....	42
Presse quotidienne régionale.....	42	42
Radio.....	42	42
Télévision.....	42	42
V.2	Sensibilisation et Animation.....	43
V.2.a	Interventions auprès de scolaires et d'étudiants.....	43
Master 2 Aménagement Développement Environnement, Institut de Géoarchitecture – UBO.....	43	43
Adultes en formation professionnels espaces verts, IREO Lesneven.....	43	43
Master 2 Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, IUEM-UBO.....	43	43
V.2.b	Animation auprès du grand public.....	43
Sorties natures.....	43	43
Autres actions pédagogiques.....	45	45
« Skeiz, 6000 d'histoire » : Natura 2000 au théâtre, troisième et dernière saison !.....	45	45
V.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site et réseaux connexes.....	46
V.3.a	Association des chargé(e)s de mission Natura 2000 de Bretagne.....	46
VI	Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site....	47
VI.1	Plan algues vertes des bassins versants du Quilimadec et de l'Alanan.....	47
VI.2	Autre : atteintes environnementales et police de l'environnement.....	47
VI.2.a	Atteintes et dérangement dans le périmètre du site.....	47
Dépôts de déchets agricoles et brûlages.....	47	47
Circulation sur milieux sensibles avec engins motorisés.....	47	47
Chiens et chevaux sur l'estran.....	47	47
Coupe de bois sans autorisation.....	48	48
VI.2.b	Atteintes environnementales en périphérie du site.....	48
Pollution au lisier sur l'Alanan.....	48	48
VII	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.....	49
VII.1	Organisation de la gouvernance du site.....	49
VII.1.a	Organisation de réunion(s) du comité de pilotage.....	49
VII.1.b	Animation de groupes de travail.....	49
VII.1.c	Réunions ou rencontres avec les services de l'État et le CEL.....	49
Rencontre du sous-préfet de Brest.....	49	49
VII.1.d	Rencontres et rendez-vous divers.....	49
VII.2	Gestion administrative et financière.....	49
VII.3	Évaluation et mise à jour du Docob.....	49
VII.4	Élaboration de la charte.....	49
VIII	Synthèse.....	50
	Index des figures.....	51
	Index des tables.....	51
	ANNEXES.....	52

I Préambule

I.1 Le Docob et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) couvre une superficie d'environ 600 ha dont 60 % environ sur le domaine public maritime (Figure 1). Concernant la partie terrestre, il se situe majoritairement sur la commune de Guissény, en partie sur les communes de Plouguerneau et de Kerlouan. Il est bordé au nord par le site Natura 2000 FR5300017 (Abers – Côtes des Légendes).

Le DOCOB du site de Guissény est validé depuis 2002 et en phase effective d'animation depuis 2003.

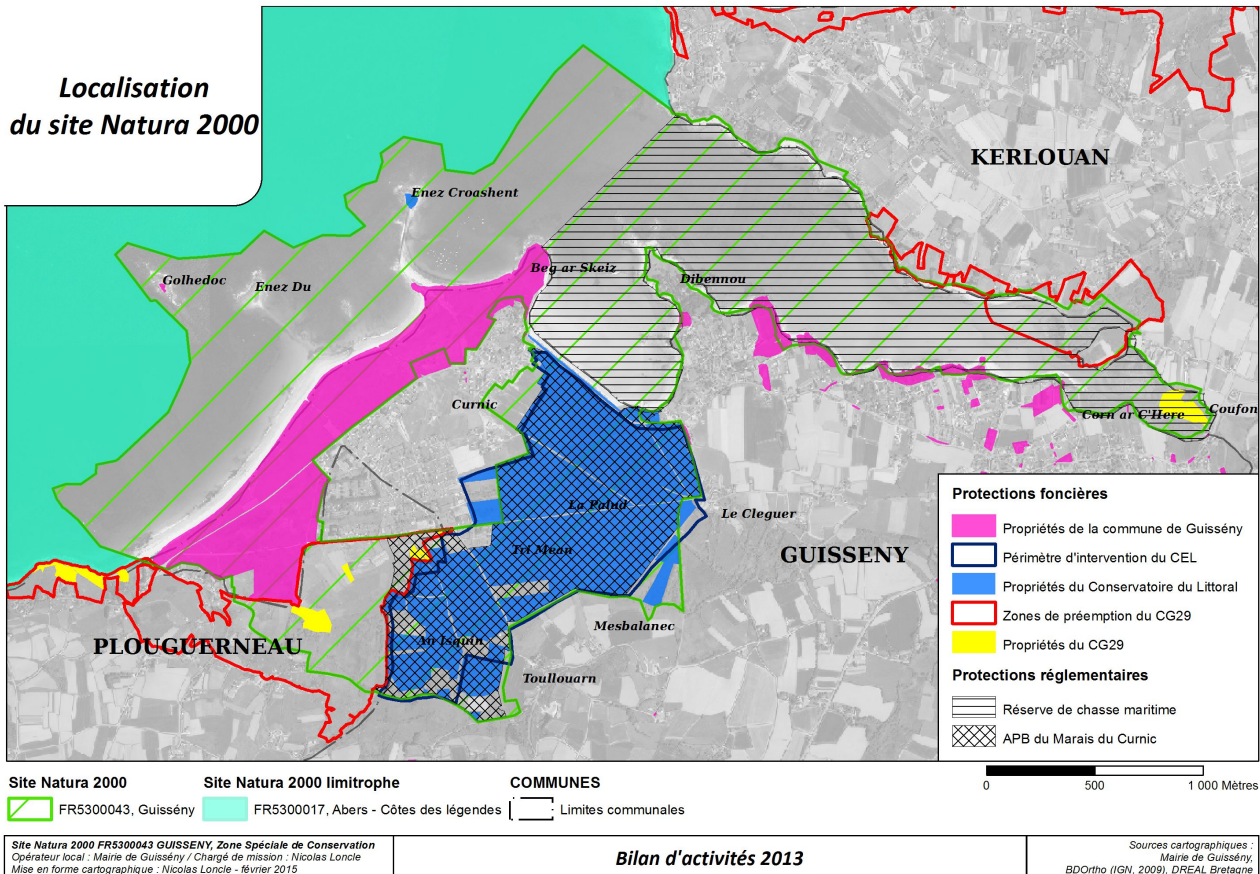


Figure 1. Périmètre du site Natura 2000 FR5300043 Guissény et autres périmètres de protection

I.2 L'animation

I.2.a Structure opératrice

La commune de Guissény est opératrice du site Natura 2000 depuis 1998, le DOCOB est validé depuis 2002. Depuis cette date, la mairie de Guissény est devenue la structure animatrice du DOCOB. La mise en place des actions a réellement débutée en 2003. Depuis 2008, Raphaël RAPIN, maire de Guissény est président du Comité de Pilotage.

Jusqu'à 2008, le temps consacré à l'animation Natura 2000 était de 0,33 ETP. En 2009, 2010, 2011 ce temps est passé à 0,44 ETP. En 2012, 0,4 ETP était attribué à l'animation du site grâce à un report de l'enveloppe 2011 non entièrement utilisée du fait de la vacance du poste pendant 4 mois. Sans ce report, l'enveloppe 2012 était à nouveau de 0,33 ETP. Fin 2012, il était prévu initialement par la DREAL d'attribuer 0,25 ETP au site ; après échange avec la mairie, l'enveloppe a été maintenue à 0,33 ETP en 2013 et 2014. Le temps prévu pour l'animation du DOCOB par le fond Etat/FEADER était ainsi de 112,67 jours effectifs (17,5h par semaine). L'année 2015, correspond à la 13^{ème} année d'animation du site.

Le volume hebdomadaire de travail est de 26h00 dont 17h30 financées par la subvention État/FEADER ; 5h00 sont financées par une subvention du Conseil général du Finistère pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral ; les 03h30 restantes sont financées par la Mairie pour la mise en place d'actions de développement durable notamment d'animation nature. Dans la pratique, la gestion des terrains du

Conservatoire du Littoral s'inscrit dans les objectifs Natura 2000 du site. Une partie des actions financées par la Mairie sur fonds propres sont également en lien avec les objectifs Natura 2000, notamment grâce aux animations nature qui permettent de faire découvrir et sensibiliser les habitants et touristes à la richesse et la sensibilité des milieux. Aussi, ce bilan d'activités présente une partie des actions s'inscrivant dans le cadre de ces financements. Il est précisé lorsque nécessaire les affectations financières de certaines actions.

I.2.b Le chargé de mission

Nicolas LONCLE est le chargé de mission depuis septembre 2011. Il a succédé à Annaïg POSTEC, chargée de mission depuis 2003 qui a quitté ce poste fin mai 2011 pour prendre en charge de l'animation du site Natura 2000 Rivière de l'Elorn. Elle a elle-même succédé à Stéphanie ESCHEs qui a rédigé le DOCOB de 1999 à 2002.

I.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

I.3.a Milieux et espèces d'intérêt communautaire

Le site de Guissény, malgré une superficie relativement faible, recèle un nombre important d'habitats (Tableau 1) et d'espèces d'intérêt communautaire (Tableau 2).

Tableau 1. Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény

Désignation	Code NATURA 2000 (EUR27)
- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia</i>)	1330
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

*habitats prioritaires

Concernant l'habitat 8210, il n'est plus à considérer d'après le bilan réalisé par le CBNB ¹ :

Le groupement observé est lié à un habitat artificiel (digue). Si on suit les conseils du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire, les occurrences des habitats rocheux en situation artificielle ne sont pas à prendre en compte en tant qu'habitat d'intérêt communautaire (conclusion de la réunion du 11/12/2012). La cartographie du site Natura 2000 de Guissény est à corriger dans ce sens.

1 HARDEGEN M., 2015. *Natura 2000 en Bretagne : Habitats d'intérêt communautaire et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation*. DREAL Bretagne, Conservatoire botanique national de Brest.

Tableau 2. Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site de Guissény

Espèce		Statuts de protection		
nom scientifique	nom vernaculaire	Dir. CEE 92/43 - HFF	Convention de Berne	Protection nationale
<i>Liparis loeselii</i> subsp. <i>ovata</i>	Liparis de Loesel	Annexes II et IV	Annexe I	Annexe I
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I

Autres espèces floristiques remarquables (non exhaustif)

- *Drosera rotundifolia* (Rosolis à feuilles rondes)
- *Salix arenaria* (Saule gris)
- *Otanthus maritimus* (Santoline maritime) - non revu au cours de la dernière décennie
- *Eryngium maritimum* (Panicaut des dunes)
- *Serapias parviflora* (Sérapia à petites fleurs)

I.3.b Objectifs de développement durable à partir de 2002

I Maintenir ou améliorer les surfaces et l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires ainsi que des habitats d'espèces.

En 2002, les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire représentaient 445 ha, soit 76 % de la surface totale du site de Guissény. L'objectif était donc de maintenir à la fois les surfaces qu'ils occupaient ainsi que d'assurer le bon état de conservation des habitats terrestres et aquatiques.

Afin de conserver une possibilité d'évolution dynamique, cet objectif s'entendait à l'échelle du site.

II Maintenir les potentialités du site et des habitats naturels.

Il s'agissait de concevoir une utilisation équilibrée des milieux naturels entre les différentes activités touristiques, économiques (en particulier agricoles) et de loisirs, notamment dans une perspective de valorisation et de développement. Pour cela, il était également prévu de maîtriser la fréquentation des sites sensibles et assurer l'information du public.

III Améliorer et gérer le fonctionnement de l'hydrosystème

Intimement lié à l'eau, le site comprend des habitats et espèces dépendant du fonctionnement de l'hydrosystème. Il s'agissait d'entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème à l'échelle du site (bassin versant de l'Alanan en particulier) et d'assurer une implication dans les actions déjà existantes à l'échelle du bassin-versant du Quillimadec.

IV Evaluer les résultats

Le Document d'Objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Il s'agissait donc de mettre en place des outils d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Il convenait ensuite de suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

I.3.c Actions à mettre en place

Pour atteindre ces objectifs, 24 mesures ont été identifiées dans le Docob (Tableau 3):

Tableau 3. Liste des mesures faisant l'objet de fiches-actions dans le DOCOB

N° mesure	Intitulé
1	Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone
2	Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic
3	Supprimer et empêcher les dépôts polluants
4	Maintenir un paysage ouvert
5	Maîtriser la fréquentation des zones sensibles
6	Réhabiliter les zones dunaires dégradées
7	Suivre les dépressions dunaires artificielles et sables nus favorables à une extension naturelle du Liparis de Loesel et suivre la recolonisation végétale
8	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>)
9	Entretien et/ou restaurer le réseau de fossés et mares
10	Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise (<i>Succisa pratensis</i>)
11	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)
12	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
13	Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)
14	Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic par un programme de piégeage sélectif
15	Réguler les niveaux d'eau de marais du Curnic
16	Sensibiliser le public
17	Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats
18	Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs
19	Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs
20	Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec
21	Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : <i>Otanthus maritimus</i>
22	Suivi cartographique général des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation ainsi que de l'occupation du sol
23	Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral
24	Suivre la digue du Curnic

I.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- **Gestion des habitats et espèces**
- **Accompagnement et suivi des évaluations d'incidences**
- **Suivis scientifiques**
- **Information, communication et sensibilisation**
- **Veille à la cohérence des politiques publiques**
- **Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site**

II Gestion des habitats et espèces

II.1 Animation des contrats Natura 2000

Clôtures des contrats valides jusque 2014

Entre 2003 et 2012, 19 contrats Natura 2000 ont été signés dont certains ont fait l'objet d'avenant (Tableau 4, page 11). L'ensemble des contrats ont été terminés et clôturés. L'ensemble des demandes de paiement restantes et les formulaires de déclaration de fin de travaux ont été envoyés à la DDTM au premier trimestre 2015.

Parmi ces contrats, il y avait les quatre contrats de « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts » signés par des particuliers qui ont fait l'objet des demandes de paiement par le chargé de mission et les particuliers ont reçu les versements pour 2014. Le contrat porté par la Mairie de Guissény pour la « mise en défens des habitats dunaires et des falaises » a fait l'objet d'un bilan précis des travaux réalisés avec tableaux et cartographies récapitulatives pour joindre à la demande de paiement.

Deux contrats pour lesquelles certaines actions n'avait pas été réalisées (n°32309D029000003) ou pour lesquels il était envisageable de mobilisé une partie du crédit restant (n°32309D029000011) ont été clôturé début 2015 sans que ces actions en suspens n'aient finalement pu être conduites en 2014.

Une année de transition sans contrat

L'année 2015 est la première année d'animation où aucune action n'aura été financée par un contrat Natura 2000. Cette situation est générale à l'ensemble de la France. La nouvelle programmation de fonds européens pour la période 2015-2020, le transfert aux régions de la gestion de ces fonds, la mise en place des procédures, etc. expliquent cette situation.

L'enveloppe des projets de contrats a été déposée auprès de la DDTM pour le site de Guissény et le chargé de mission a suivi attentivement les informations sur le cadre préparé pour les contrats dans la nouvelle programmation.

Contrôle ASP sur le contrat n°32312D029000019

Le contrat d'entretien par pâturage n°32312D029000019 signé par Pierrick MELLOUËT a fait l'objet d'un contrôle par l'agence de service de paiement (ASP). L'ASP a précisé qu'il s'agissait d'un contrôle sur tirage au sort. Le contrôle terrain a eu lieu le 25 novembre. Nicolas LONCLE a accompagné le contrôleur et Pierrick MELLOUËT sur site et a produit l'ensemble du tableau de bord (cahier de pâturage, charges de pâturage) pour les trois années de contrat.

Le contrôle a relevé une surface pâturée conforme à celle présentée dans la demande de contrat. Le contrat a par contre été mis en défaut par rapport à la charge de pâturage. Le mode de calcul et la charge par type d'animaux retenus par l'opérateur diffère de ceux appliqués par l'ASP et explique ce défaut constaté. L'opérateur a précisé auprès de l'ASP les calculs de charge utilisés et mis l'accent sur le bénéfice du pâturage actuel et la nécessité de le renforcer pour la restauration des milieux (Annexe II). Le Conservatoire Botanique National de Brest a également apporté sa contribution pour souligner le bénéfice de cette gestion (Annexe III).

Pour les prochains contrat Natura 2000 d'entretien par pâturage, il sera prévu des cahiers des charges plus souples au niveau des dates et des charges de pâturage, pour permettre une gestion adaptative et modifier les pratiques en fonction des résultats observés. Les milieux sur le site réagissent en effet assez rapidement.

Tableau 4. Liste des contrats signés de 2003 à 2012

N°	Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
Contrats signés pour la période 2003/2008									
1	029NA030001	GAEC PASCOËT	1 727 €	Décembre 2003	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	5,58 ha	ACTION 1	Contrat terminé
2	029NA030002	Mairie de Guissény	21 401 € (4 280 € à la charge de la mairie)	Décembre 2003	Entretien de la dunes grises + pause d'un escalier amovible	Dunes Grises H 2130	Ponctuel	ACTION 6	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2004/2009									
3	029NB040002	Michel CARADEC	5 228,40 €	Décembre 2004	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	8 ha	ACTION 1	Contrat terminé
4	029NB040003	Dominique CHRISTIAN	12 884 €	Décembre 2004	Ouverture des prairies humides par la coupe de saules	H 2190	6,84 ha	ACTION 4	Contrat terminé
5	029NB040004	Emile BRAMOULE	722 €	Décembre 2004	Pâturage équin	H 2190	10 ha	ACTION 4	Contrat terminé
1bis	029NB040006	GAEC PASCOËT	1 362,35 €	Avenant décembre 2004	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	2,30 ha	ACTION 1	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2005/2010									
1ter	029NB050003	GAEC PASCOËT	2 317,86 €	Avenant décembre 2005	Fauche tardive/pâturage extensif	H 6410	5,31 ha	ACTION 1	Contrat terminé
3bis	029NB050005	Michel CARADEC	1 465 €	Avenant décembre 2005	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	2,29 ha	ACTION 1	Contrat terminé
6	029NA050004	Mairie de Guissény	5 508 € (dont 1 100 à la charge de la mairie)	Décembre 2005	Liparis/tourbière	H 2190, E1 903 H 6410, H 7710	2 ponctuel	ACTIONS 1, 4, 8	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2006/2011									
7	029NA060007	Daniel ANQUEZ	12 305 €	Décembre 2006	Pâturage équin et coupe de saules	H 2190 H 2130	19 ha	ACTION 4	Contrat terminé
8	029NA060006	Gilbert ABHERVE	708 €	Décembre 2006	Pâturage équin	H 2190	2 ha	ACTION 4	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2007/2012									
9	32308D029000003	Mairie de Guissény	10 300 €	Décembre 2007	Fauche Prairies An Isquin et Curage de canaux	E 1044 E1903	2 ha et 1600ml	ACTIONS 1, 9, 10, 12	Contrat terminé en 2012
10	32308D029000008	Mairie de Guissény	21 400 €	Décembre 2007	Dessouchages de saules et Invasives	H 2190 E1903	5 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2011

Bilan de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) – année 2015

N°	Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
Contrats signés pour la période 2008/2013									
11	32309D029000015	Mairie de Guissény	8 520 €	Décembre 2008	Fauche roselière An isquin	H 6410 H 7110	2,4 ha	ACTION 1	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2009/2014									
12	32309D029000003	Mairie de Guissény	7 448 €	Décembre 2009	Curage Alanan + décharge sauvage	H 1150 H 2190	300 ml 300 m2	ACTIONS 3, 4, 9, 15	Contrat clôturé en 2015
13	32309D029000011	Mairie de Guissény	4 741 €	Décembre 2009	Espèces invasives (herbe de la pampa)	E 1903, E 1065 E 1044, H2 190	19 plants	ACTION 4	Contrat clôturé en 2015
Contrats signés pour la période 2010/2015									
14	32310D029000017	Mairie de Guissény	14 000 €	Décembre 2010	Entretien de la dune grise	H 2130	5 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2013
			4 800 €		Élimination Espèces invasives sur les dunes grises	H 2130	0,5 ha	ACTION 4	
			7 656 €		Entretien des dépressions humides intradunales par de la fauche	H 2190	3,5 ha	ACTION 4	
			10 150 €		Restauration de la tourbière	H 2190	2,4 ha	ACTION 4	
			600 €		Fauche des prairies humides	H 2190	3 ha	ACTION 4	
			3 645,54 €		Réensablement du cordon dunaire	H 2130	3 unités	ACTION 6	
10bis	32310D029000020	Mairie de Guissény	8 250 €	Décembre 2010	Broyage des souches de saules	H 2190	1 unité	ACTION 4	Contrat terminé en 2011
Contrats signés pour la période 2012/2014									
15	32312D029000023	Mairie de Guissény	25 144,10 €	Septembre 2012	Mise en défens des habitats dunaires et des falaises	H 1210, H 1230, H 2110, H 2120, H 2130*	2640 ml	ACTION 5 & ACTION 6	Contrat terminé en 2014
15bis	32312D029000004	Mairie de Guissény	1 682,20 €	Novembre 2012			1431 ml		Contrat terminé en 2014
16	32312D029000016	Gilbert Abhervé	2 142 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	E 1903, A274 H 2190, H 1150	1,85 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014
17	32312D029000017	Emile Bramoullé	6 915 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	E 1903, A274 H 2190, H 2130, H 1150	8,05 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014
18	32312D029000018	Daniel Anquez	11 850 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	E 1903, H 2130, H 2137H , H 2190,	14,78 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014
19	32312D029000019	Pierrick Mellouet	4 635 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	A274 H 2190, H 1150	5,49ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014

* Les sommes perçues pour ces contrats varient par rapport à la somme prévue initialement et indiquée dans le tableau. Le bilan d'activités 2015 récapitulera la somme précise perçue par chacun.

II.2 Animation des MAEC

II.2.a Présentation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC)

Mise en place du PAEC et mesures sélectionnées pour le site

Un nouveau projet agro-environnemental a été élaboré fin 2014 et début 2015. Le territoire du site Natura 2000 de Guissény est associé aux territoires du bassin versant du Quilimadec-Alanan, de l'Aber Wrac'h amont et du site Natura 2000 de Langazel. Le Tableau 5 liste les mesures envisagées sur le site Natura 2000 et à sa périphérie immédiate. Les trois premières mesures sont des mesures pour les zones à enjeu biodiversité et les deux dernières sur des zones à enjeu eau. Sur le marais les deux types de mesures sont mobilisables.

Tableau 5. Liste des MAEC prévues sur le marais du Curnic

Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en €	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2
BR_BLBD_GC02	mise en herbe et absence de fertilisation	338,76	S	grandes cultures	Couver_06	Herbe_03
BR_BLBD_HE04	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	159,90	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_04
BR_BLBD_HE05	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	326,18	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_06
BR_BLEA_HE01	gestion de l'herbe par pâturage limité	159,90	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_04
BR_BLEA_HE02	gestion de l'herbe par la fauche	326,18	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_06

Au printemps, les mesures par parcelles ont été proposées et validées auprès des agriculteurs du site. Le chargé de mission a ensuite transmis les informations et cartographies des zones à engager auprès des techniciens des centres de gestion de chaque GAEC. Ces derniers ont donc avec les agriculteurs réalisés les déclarations PAC fin juin.

Modifications par rapport à déclarations PAC initiales

Suite à cette déclaration initiale, plusieurs modifications ont été apportées jusque fin 2015 (cf. Annexe IV).

- **Changement de cahier des charges.** Tout d'abord, il s'est avéré que le choix du cahier des charges sur le secteur de Trimean pour le GAEC de Keroulidic n'était pas approprié. La mesure gestion par la fauche a été transformée en gestion par pâturage qui correspond plus à la pratique régulière du GAEC.
- **Élargissement du territoire d'application de cahiers des charges biodiversité.** Ensuite, la possibilité d'appliquer des cahiers des charges biodiversité en dehors de la zone Natura 2000 a permis de faire évoluer des cahiers des charges de retard de fauche pour qu'ils intègrent en plus une absence de fertilisation. Localement, nous n'avions pas intégré au départ du PAEC cette possibilité. La zone à enjeu prioritaire biodiversité (ZAP Biodiversité) s'étend au delà du site Natura 2000 et de fait plusieurs parcelles engagées en MAEC en périphérie sont diversifiées et leur engagement en MAEC l'est grâce à l'animation Natura 2000.
- **Prise en compte de la réglementation sur les bandes enherbées.** Enfin, la réglementation générale prévoit qu'une bande enherbée de 5 mètres soit présente le long des cours d'eau. En zone d'excédent structurel, cas de ce secteur, cette bande est de 10 mètres. Aussi, l'engagement unitaire « absence de fertilisation » ne peut pas être appliqué sur ces bandes enherbées. Il paraît en effet incongru de financer un engagement que la réglementation impose. Toutefois, ce problème n'avait pas été suffisamment soulevé et a contraint plusieurs opérateurs à redécouper les zones engagées et à réaliser des déclarations modificatives relativement complexes. C'est le cas pour le site Natura 2000 de Guissény, car il a été fait en sorte d'appliquer tout de même des MAEC sur les bandes enherbées « retard de fauche » ou « baisse de la pression de pâturage », ces deux mesures étant disponibles dans le PAEC. La gestion en bord de cours d'eau est primordiale pour conserver en

particulier l'espèce Agrion de mercure ; l'engagement en MAEC apparaît une garantie d'un entretien pérenne de ces bordures.

- **Non réalisation des travaux prévus** : un îlot précédemment exploité par Michel CARADEC est à présent exploité par le GAEC Pascoët à l'ouest de la route menant de Trimean à Toulouarn. Lors de la fauche par un prestataire, cette "nouvelle" parcelle a été oubliée. Aucune autre fenêtre météo favorable ne s'est présentée et la parcelle n'a pu être fauchée en 2015. Une déclaration modificative spontanée a donc été faite pour que cette parcelle ne soit pas rémunérée en 2015. La parcelle a toutefois été pâturée par les chevaux de Sandrine Le Goff d'Hipporêve.

II.2.b Synthèse sur la signature des MAEC

En 2015, le GAEC de Keroulidic et le GAEC Pascoët, ont engagé des MAEC (Figure 2, page 15). Le Tableau 6 présente les superficies couvertes par ces MAEC.

Tableau 6. Superficies par engagements des MAEC signés en 2015

Cahier des charges		Contractant	Superficies en ha		
Code	Intitulé		dans le site	en périphérie	Total
BR_BLBD_HE04	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	GAEC de Keroulidic	1,78	1,51	3,29
		GAEC Pascoët	4,52		4,52
BR_BLBD_HE05	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	GAEC de Keroulidic	10,84	4,05	14,89
		GAEC Pascoët	7,50		7,50
BR_BLEA_HE01	gestion de l'herbe par pâturage limité	GAEC de Keroulidic	0,28	0,21	0,49
		GAEC Pascoët	0,27		0,27
BR_BLEA_HE02	gestion de l'herbe par la fauche	GAEC de Keroulidic	0,64	0,42	1,06
		GAEC Pascoët	0,23	0,37	0,60
Total			26,07	6,56	32,63

En 2015, la mesure BR_BLBD_GC02 n'a pas été mobilisée. Une parcelle est en particulier visée : il s'agit d'une culture en maïs au sein du périmètre de l'arrêté de protection de biotope et jouxtant une prairie oligotrophe. Faute de temps pour réaliser un diagnostic complémentaire sur ce secteur, la mesure n'a pu être engagée.

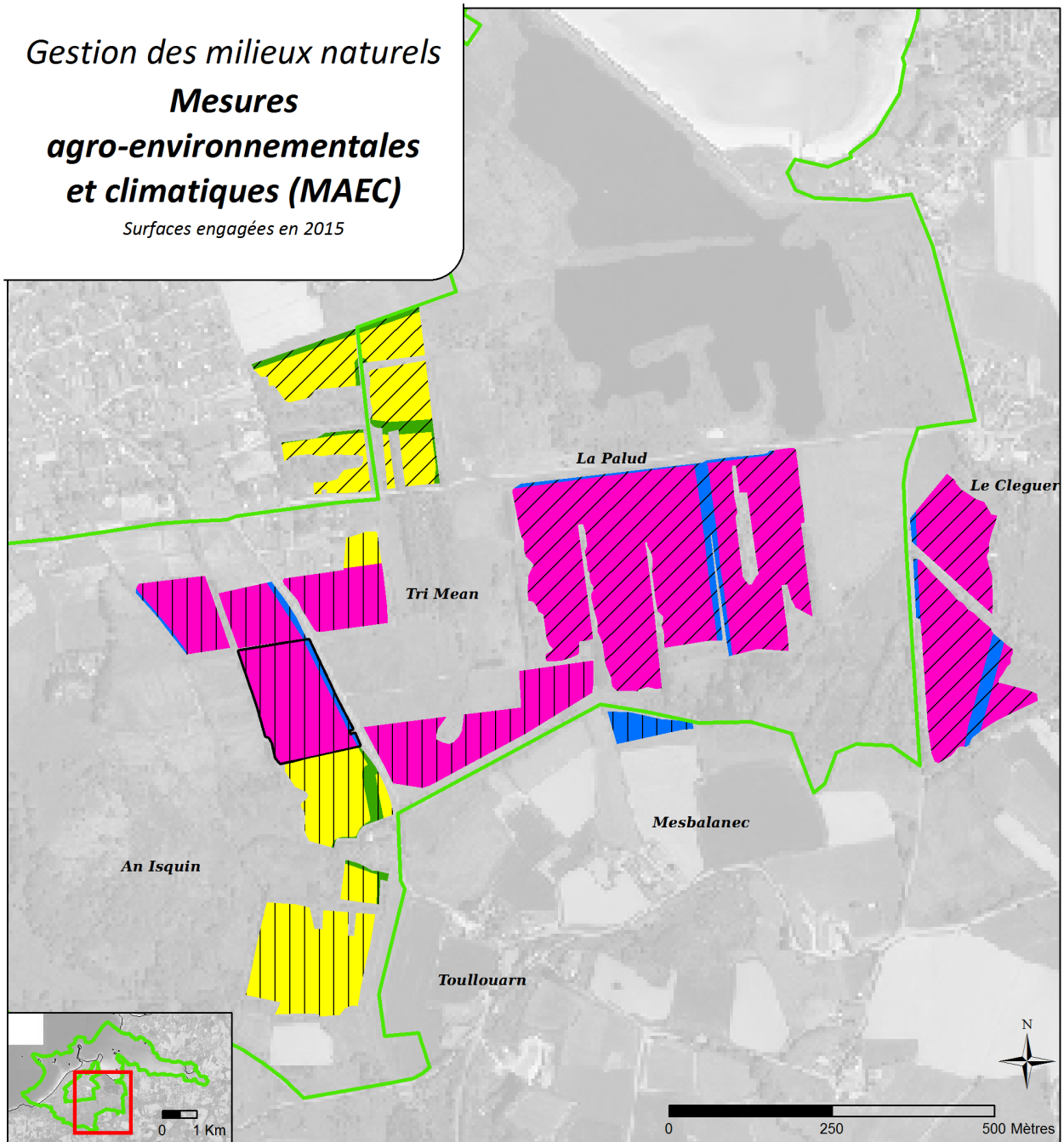
Marc UGUEN avait engagé deux îlots sur Plouguerneau lors de la précédente campagne MAEC. Il n'a pas souhaité s'engager pour le moment mais des échanges récents laisse envisager une contractualisation à partir de 2017.

II.2.c Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de MAEC

Les deux GAEC ont été rencontrés à plusieurs reprises. Il s'agissait d'une part de présenter les mesures possibles et de les valider. Les autres rencontres ont servi à présenter les modifications (cf. page 13) et à faire un point sur le calendrier des travaux réalisés en 2015.

II.2.d Attestations d'éligibilité (PAEC)

Pour chaque îlot et groupe d'îlot, l'opérateur a élaboré des attestations d'éligibilité. Ces attestations présentent les zones humides, habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur les secteurs et nécessitant une gestion agro-pastorale pour leur conservation.



Contractants

- /// GAEC de KEROLIDIC
- || GAEC PASCOET

Cahiers des charges de la zone à enjeu principal biodiversité

- BR_BLBD_HE04, absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage
- BR_BLBD_HE05, absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche

Cahiers des charges du territoire à enjeu principal qualité de l'eau (BV Quillimadec-Alanan)

- BR_BLEA_HE01, gestion de l'herbe par pâturage limité
- BR_BLEA_HE02, gestion de l'herbe par la fauche

□ îlot désengagé pour 2015 : pas de fauche réalisée

Site Natura 2000
 FR5300043, Guissény



Les MAEC en vigueur sur le site ont débuté en 2015 et sont prévues pour la période 2015-2020. Marc UGUEN n'a pas souhaité pour le moment se réengager mais il est envisagé une contractualisation à partir de 2017.

Suite à un oubli lors de l'intervention du prestataire, le nouvel îlot engagé par le GAEC Pascoët (entouré d'un trait noir sur la carte) n'a pas été fauché tel que prévu au cahier des charges. Aucune rémunération n'est donc perçue pour 2015. Cet îlot a tout de même été pâturé à l'automne par des chevaux de Sandrine LE GOFF qui a également mis en pâture certaines des parcelles engagées en MAEC par le GAEC PASCOET après la fauche, ainsi que toutes celles engagées dans les mesures de réduction de la pression de pâturage.

BANDES ENHERBÉES
 Les différences de cahier des charges au sein de parcelles apparemment d'un seul tenant sont dues à la présence de cours d'eau et à la réglementation imposant l'absence de fertilisation à 10 m du cours d'eau en ZES. Les cahiers des charges sur ces bandes enherbées de prévoit donc pas d'absence de fertilisation puisqu'elle s'impose.

Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation
 Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
 Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - avril 2016

Bilan d'activités 2015

Sources cartographiques :
 Mairie de Guissény,
 BDOortho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 2. Surfaces engagées en MAEC et type de gestion en 2015

II.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucun travail sur la charte Natura 2000 en 2015.

II.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

La gestion du site Natura 2000 se fait en grande partie par les contrats Natura 2000 et les contrats agricoles (MAEC). Il existe d'autres modes d'action et de financement. Ces sources de financement peuvent parfois couvrir des zones concernées par un financement Natura 2000, mais il s'agit généralement d'une action de nature différente (Figure 8, page 22). En 2015, la vente de bois sur pied a permis une recette de 380 € (Tableau 7) ; il est prévu d'investir cette somme pour faire venir un broyeur forestier sur ces parcelles réouvertes.

Les autres actions menées sur le site et ne relevant pas de contrats Natura 2000 ou de MAEC sont présentées aux Figure 11, Figure 16 et Figure 17. Il représente indifféremment des actions menées dans le cadre de l'animation du DOCOB ou des terrains du Conservatoire du Littoral.

II.4.a Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et de la mairie

Le marais du Curnic est en grande partie propriété du Conservatoire du Littoral. Une convention tri-partite (Conservatoire du littoral-Conseil départemental 29-Mairie de Guissény) définit la Mairie de Guissény comme gestionnaire délégué du site. Le Conseil Général du Finistère apporte une subvention annuelle affectée à la fois aux travaux sur le site et à la fois au fonctionnement du poste de chargé de mission. Le chargé de mission assure notamment le travail de liaison avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil général, qu'il s'agisse de relations entre la mairie et ces institutions ou avec des particuliers et des agriculteurs.

Les autres missions sont notamment : réunions, réalisation d'appel d'offres, études des devis, suivi des chantiers, suivi des factures, suivis sur le terrain, mise en valeur de la Maison de la digue, etc.

La majorité des travaux conduits s'accordent avec les objectifs définis pour le site Natura 2000. En 2015, les actions de gestion plus spécifiquement menées dans ce cadre (sauf précisions) sont présentées dans le Tableau 7.

Tableau 7. Actions relevant en partie de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

Type d'action	Description	Dépense	Recette
Travaux digue	Suite aux intempéries de 2014 et les marées de début 2015, la digue du Curnic présentait un nombre importants de défauts subsistants qu'il convenait de réparer pour assurer l'intégrité de l'ouvrage. Pour la digue voir IV.1.i, page 39.	-	-
Restauration de milieux	Suppression d'une plantation par bûcheronnage Une distribution de lot a été réalisée en décembre 2014. Une partie des recettes a été perçue avant coupe (cubage sur pied) mais la coupe s'est déroulée en partie en 2015. Une partie des recettes ont été perçues en 2015 (cubage après coupe).	-	380 €
Réparation d'installation en faveur de l'avifaune	Carénage des radeaux à sternes Les radeaux à sternes nécessitaient une révision décennale ! Les radeaux ont été sortis de l'eau en novembre 2015 (cf. page 17).	-	-
Signalétique site	Remplacement panneaux CEL sur le site Des nouveaux panneaux bilingues ont été livrés en remplacement des quatre anciens ainsi que 4 petits panneaux pour signaler les entrées secondaires du marais. Faute de temps, la pose prévue en régie n'a pas été réalisée en 2015.	-	-
Action foncière	Renforcement action foncière du CEL Le conservatoire renforce à partir de 2015 et pour 3 ans, son action foncière sur le secteur du Curnic et du Vougo. Nicolas LONCLE a aidé les agents du CEL à connaître les usages et usagers de parcelles susceptibles d'être acquise et se fait un relais d'information local sur cette action.	-	-

Travaux de gestion hydraulique

En 2015, seul l'entretien annuel des principaux drains est à signaler. Il n'y a pas donc de carte spécifique précisant les travaux d'entretien.

Le service technique désensable régulièrement l'écluse juste à l'aval des clapets.

Carénage des radeaux à sternes de l'étang du Curnic

Après une intervention de réparation des grillages en 2014 (cf. Bilan d'activités 2014), une opération de carénage des radeaux apparaissait nécessaire. Le premier radeau (partie nord de l'étang) a été installé en 2005 et présentait un léger gîte apparemment dû à une dégradation de l'étanchéité des bouchons d'un ou plusieurs bidons. Le second radeau (partie sud) s'était échoué peu de temps après son installation en 2011. Il avait dérivé vers l'est de l'étang à une dizaine de mètres de la rive mais dans une zone assez profonde (> à 2 m). Malgré la gîte assez prononcée du radeau, due à un bidon rempli d'eau, et la localisation proche de la rive, ce radeau accueillait 3-4 couples de sternes annuellement. A noter que du dérangement était observé ponctuellement, notamment par des photographes comme en été 2014 provoquant un envol de près de 30 minutes. L'association Nature et Biodiversité en Pays Pagan, propriétaire des radeaux suite à la dissolution de Guissény Rendez-vous Nature, à travers son président Jean-Marie COCHET et quelques adhérents a coordonné avec Nicolas LONCLE la sortie des radeaux. Deux semaines avant l'intervention prévue, le radeau nord a rompu son amarre principale et s'est échoué dans la bande de roseaux au centre de l'étang. L'intervention a été menée le 26 novembre. Grâce à des membres de l'association des usagers du port du Curnic (AUPC) dont son président Jean-Yves DENIEL, les radeaux ont été tirés jusque la rive. Le service technique a sorti les radeaux grâce à la pelle mécanique et ils ont été transportés jusqu'au site de Lanvian. La réparation est prévue pour le premier trimestre 2016.



Figure 3. Sortie des radeaux à sternes de l'étang du Curnic (26/11/2015) – Cliché Erwan STRICOT

Coupe d'arbres pour dégagement de ligne électrique

ERDF est intervenu via un prestataire sur le secteur de Toullouarn pour couper (et broyer) des pins au passage d'une ligne électrique. Ce secteur ne présentant pas de sensibilité naturaliste identifiée, il n'y a pas eu de consignes particulières pour l'entreprise. S'agissant de pins plantés, il n'a pas été jugé pertinent de

planter des arbres de remplacement.

II.4.b Travaux post-tempêtes : restauration du GR34, des dunes et des accès plages

L'érosion consécutive aux tempêtes de l'hiver 2014 et également 2015 a nécessité des réparations sur plusieurs ouvrages en plus de la digue du polder (Figure 17). Il reste plusieurs travaux à mener pour restaurer la continuité du GR34 et certains accès aux plages. Ces travaux suivants ont nécessité une dérogation préfectorale de circulation sur le domaine public maritime et à ce titre d'une évaluation d'incidences.

Travaux de réparation de la digue du polder du Curnic

Ces travaux font l'objet d'un compte-rendu très détaillé incluant tableaux, photos et cartes et il s'agit donc ici d'une simple liste. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GERVEZ de Guissény. Ces travaux s'élèvent à 25 283 € HT. Le financement est répartie entre la Mairie de Guissény, le Conservatoire du Littoral et le Conseil départemental du Finistère qui a apporté une aide exceptionnelle suite aux tempêtes.

Écluse

Au niveau de l'écluse, une pierre imposante était dé-scellée du corps de garde de la passerelle et a été remise en place. Des blocs manquants au niveau de l'épi droit ont également été remplacés.

Parement mer

En 2014, les travaux avaient permis de réparer les défauts les plus urgents de la digue côté mer. Il subsistait de nombreux « trous » de un à deux ou trois pierres de parement manquants côté mer.

Au sud-est de la digue, l'arase a été prolongée sur une quinzaine de mètres.

Parement terre

Des défauts plus anciens et parfois conséquents ont fait également l'objet de travaux. Tous les trous recensés ont été corrigés.

Trous en partie sommitale

Le service technique de la commune a bouché avec du sable deux trous en sommet de digue en novembre 2015. Ces trous dissimulés par la végétation herbacée peuvent être assez profonds de plus d'un mètre.

Continuité du GR34

Barrières d'ensablement

Afin de restaurer et maintenir la continuité du GR34 sur l'ensemble de la presqu'île An Ode Wenn – Dibennou, des barrières d'ensablement ont été installées. Elles consistent en la pose d'un géotextile (Tri-X®) de deux mètres de haut dont un mètre enseveli sous le sable et la terre (paléosol de type head) ; le géotextile est fixé sur des poteaux de deux mètres enfoncés dans le paléosol (Figure 4, page 19). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jo SIMON pour un montant de 17 820 € HT.

Sur le secteur d'Aod An Ti Hard, compris entre la pointe de la maison du garde et le chemin de Tresseni, la barrière d'ensablement en place depuis près de 15 ans et détruite pour moitié, a été remplacée à neuf sur un tracé identique (140 m).

Sur le secteur d'An Ode Wenn, au sud-ouest du chemin de Porz Olier, quarante mètres de barrières nouvelles ont été installés. Ce secteur de dune avait reculé jusque 10 mètres suite aux tempêtes de janvier et février 2014. Un enrochement immédiatement au nord de ce secteur explique en grande partie l'intensité de l'érosion mais il faut souligner également que cette partie de la baie semble être en déficit sédimentaire, l'estran y étant assez vaseux et peu pourvu en sable.

Différents contraintes ont conduit à reporter les travaux prévus à l'automne à janvier 2015. On peut supposer que cette date tardive n'a pas permis un tassement du sol suffisant avant les grandes marées. La barrière d'An Ode Wenn aura ainsi été détruite sur plus de la moitié de la longueur dès la grande marée de janvier alors même que la mer n'était pas très forte. Il n'est pas garanti toutefois que l'ouvrage eut résisté du fait de l'enrochement voisin qui concentre l'énergie des vagues sur la partie non dure.

L'ouvrage d'Aod An Ti Hard a beaucoup mieux tenu et seul quelques poteaux étaient légèrement couchés et

ganivelles abîmées suite aux grandes marées. L'ensablement a été très important sur la partie orientale de la plage. Par contre, la barrière dans sa partie ouest s'est dégradée au fil de l'année. La dégradation est principalement due aux facteurs naturels, mais des usages participent également à la dégradation : il a été observé également des kayaks cadencés à un des poteaux et le stockage d'un catamaran sur la dune.



Figure 4. Étapes pose barrières d'ensablement (A, B, C : Aod An Ti Hard ; D : An Ode Wenn)

Ruptures de continuité subsistantes

Fin 2015, le GR34 demeurait interrompu pour deux secteurs.

A la **pointe du Dibennou**, l'affaissement de l'escalier en flanc de dune, naturellement stabilisé en 2014, s'était aggravé en 2015 et était devenu peu praticable. Malgré un blocage physique du sentier, de nombreuses personnes continuent à passer sur ce secteur en contournant par le haut de la dune ou par l'estran. En mai, Gérard LE GUEN, adjoint aux travaux et Nicolas LONCLE ont rencontré le propriétaire du terrain pour discuter d'une modification du tracé au-delà de la bande des trois mètres. M. DUNEAU ne souhaite pas que le GR34 passe en sommet de dune car ce passage à cet endroit entraîne une co-visibilité importante avec sa maison. Suite à cette rencontre, la mairie envisageait à nouveau un passage en pied de dune moyennant la pose de nouvelles barrières d'ensablement. Une demande d'aide a été faite dans ce sens auprès du Conseil départemental 29. Xavier BEST du CD29 après visite sur site a précisé à la mairie que ce type de travaux constituent une stabilisation du trait de côte et ne sont donc pas éligibles. Le GR34 dans ce secteur selon le CD29 remplit les dispositions pour être reculé en sommet de dune moyennant un accord ou une révision de la servitude (la DDTM a fait la même interprétation a été la même par la DDTM lors d'une visite le 22 février 2016). Une nouvelle rencontre avec le propriétaire est souhaitée en 2016.

Dans le secteur de **Porz Olier**, le renouvellement prévu des barrières d'ensablement détruites n'a finalement pas été conduit. D'une part, le linéaire nécessaire était supérieure de plus de 50 % aux quarante mètres initialement prévus ; d'autre part, l'érosion très forte et la situation de la dune rendait hypothétique la pérennité de cet aménagement. Enfin, le propriétaire de la parcelle de dune n'a pas accepté un passage en retrait sur sa parcelle. Une négociation avec la propriétaire voisine Mme JOUNAI, a permis de trouver un accord pour modifier le GR34 en passant sur sa propriété. Ces travaux sont prévus pour début 2016.

Au niveau du **Chemin de Tresseni** à l'ouest d'Aod An Ti Hard, la continuité est imparfaite et les aménagements privés de protection contre la mer et d'accessibilité sur ce secteur sont à l'origine de conflit de voisinage compliquant les interventions sur le secteur. Il est prévu de trouver une solution d'aménagement sur ce secteur en 2016, tant pour la continuité que pour l'accès plage.

Accès plages

Nouveaux escaliers amovibles au Barrachou et à Aod Vihan An Ti Hard

En 2014, l'escalier en pierres maçonnés des Barrachou avait été fortement déstabilisé. Les deux accès à la crique d'Aod Vihan An Ti Hard sur substrats dunaires avaient été détruits dans les deux mètres inférieures. Pour des raisons de sécurité, d'accessibilité et de protection de la dune sur le site d'Aod Vihan, deux escaliers amovibles du type de celui installé au Vougo, ont été posés (Figures 5 et 6). Les escaliers ont été réalisés par l'entreprise ECSM de Guissény qui a assuré la pose assistée du service technique. Leur coût est respectivement 21 242,08 € HT pour les Barrachou et 16 241,42 € HT pour Aod Vihan An Ti Hard. La pose de clôture trifil pour délimiter et sécuriser le cheminement vers les escaliers a été réalisé par l'entreprise AGSEL pour un montant total de 300 € HT. La base des escaliers reposant sur le DPM, il a été fait une demande d'autorisation d'occupation temporaire auprès de la DDTM.



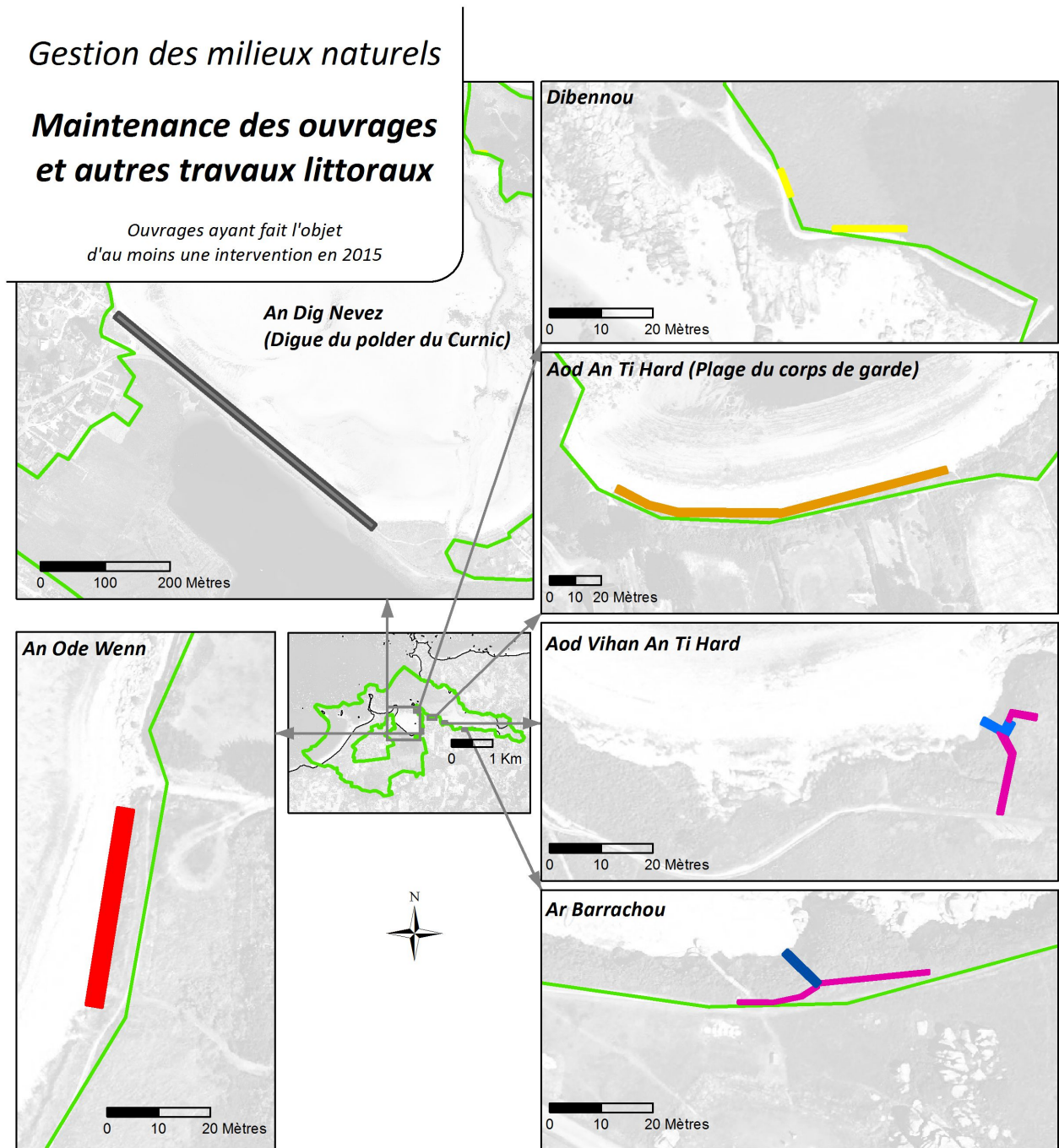
Figure 5. Escalier avec pallier intermédiaire aux grands Barrachou.



Figure 6. Escalier à l'est de la crique d'Aod An Ti Hard.

Accès difficiles subsistants

Fin 2015, l'accès du chemin de Tresseni et de la plage de Porz Olier restent difficiles et le second génère une érosion dunaire. Pour l'instant, la recherche de solution s'est orientée vers des structures amovibles (structure en plastique ou bois) mais aucune solution technique satisfaisante n'a pour le moment été trouvée.



Maintenance des ouvrages : (Description des travaux, Prestaire, Montant des travaux)

Interventions sur la digue du polder (protection de la zone urbanisée et du marais)

■ Réparation de digue (maçonnerie), GERVEZ, 25283€

Interventions sur ouvrages pour la stabilisation du trait de côte et le passage du GR34

■ Pose de barrières d'ensablement (remplacement), Jo SIMON, 13650€

■ Pose de barrières d'ensablement (création), Jo SIMON, 3920€

Interventions sur ouvrages pour le passage du GR34 et l'accès aux plages

■ Pose d'un escalier amovible, ECSM, 16241€

■ Pose d'un escalier amovible, ECSM, 21242€

■ Pose de clôture ganivelle, Mairie de Guissény

■ Pose de clôtures trifil, AGSEL, 300€

Site Natura 2000

■ FR5300043, Guissény

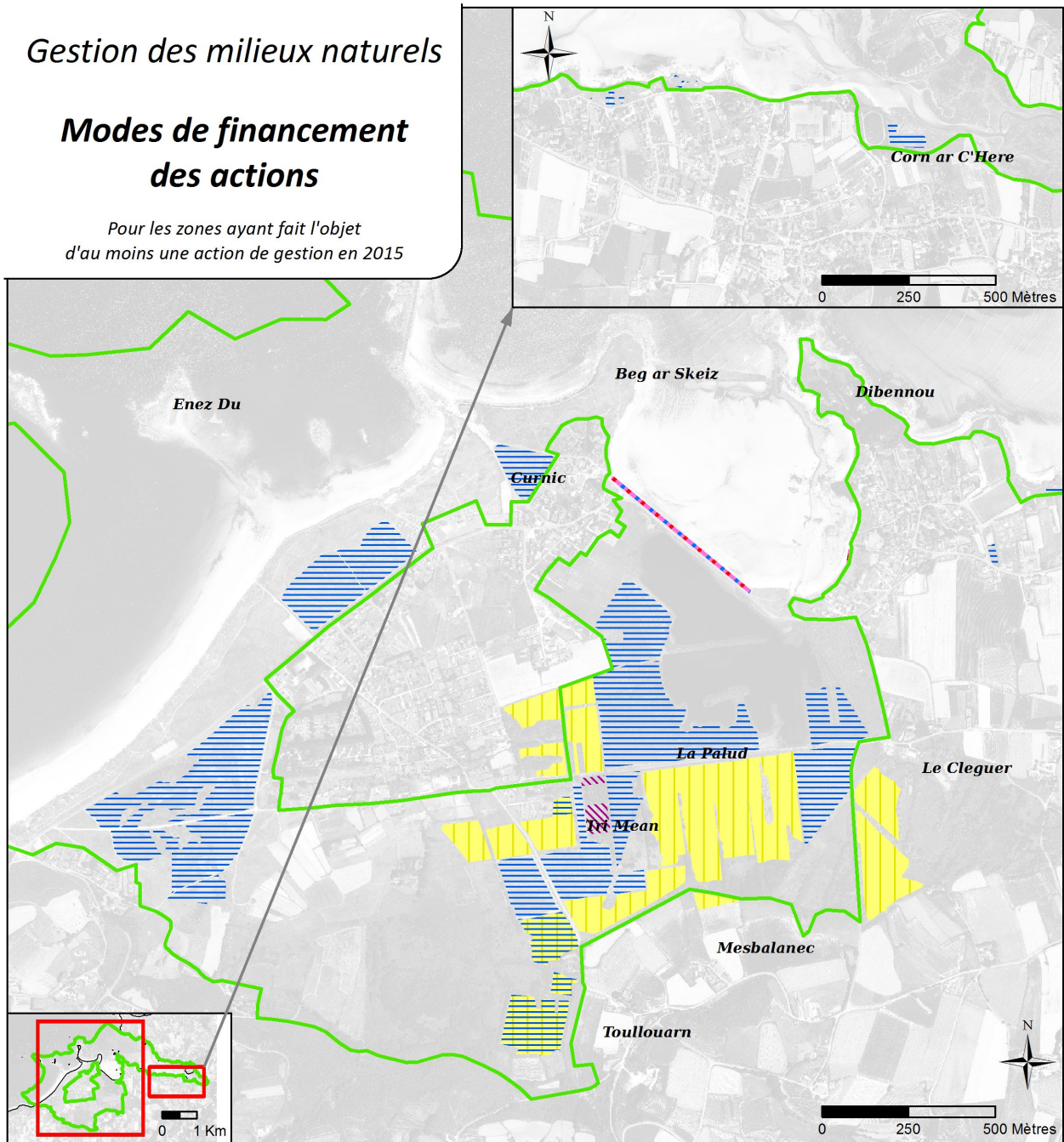
Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - octobre 2016

Bilan d'activités 2015

Sources cartographiques : Mairie de Guissény, DREAL Bretagne, E-Megalys Bretagne et collectivités territoriales bretonnes (2012)






Figure 7. Travaux sur ouvrages et autres travaux littoraux




Financements :


Financements

-  Mairie de Guissény, CEL, CD29
-  Mairie de Guissény, CCPLCL, CD29
-  Mairie de Guissény, CCPLCL
-  Mairie de Guissény
-  MAEC

 Pas de financement (action bénévole ou pas de financement dédié)

 Action générant des recettes


Fonctionnement général

 Financement CG29 (CEL)

Financement non mobilisé

 Contrat Natura 2000

Site Natura 2000

 FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - octobre 2016

Bilan d'activités 2015

Sources cartographiques : Mairie de Guissény, DREAL Bretagne, E-Megalis Bretagne et collectivités territoriales bretonnes (2012)

Figure 8. Modes de financement des actions

II.4.c Actions de gestion réalisées par le chargé de mission

Nettoyage de macro-déchets

Par sa présence sur le terrain, le chargé de mission est à même de relever des problèmes liés à la gestion des milieux et d'effectuer des actions de gestion demandant peu de temps. Ainsi, des nettoyages de macro-déchets sont ponctuellement réalisés.

Limitation d'espèces végétales invasives

En 2015, des pieds d'espèces invasives avérées ont été supprimés ou limités dans le marais du Curnic et le Vougo et sur d'autres secteurs de la commune (Figure 10, page 24).

Séneçon en arbre (Baccharis hamifolia)

Des pieds spontanés ont été éliminés autour de l'étang dont un pied avec de très nombreux rejets qui avait déjà fait l'objet d'un bûcheronnage en 2011 par la société AGSEL (mauvaise localisation du pied sur la cartographie de 2011). Des rejets ont été coupés le long de route du Curnic au Vougo, il s'agit de pieds originellement plantés. L'intervention a eu lieu avant la montée en graine. Les branches coupées ont été laissées sur place.

Herbe de la pampa (Cortaderia selloana)

Lorsque c'est possible, le pied est arraché avec sa racine ; lorsque le pied est assez grand, seule une intervention sur les plumeaux est possible manuellement. Quelques plantules ont été arrachées au niveau de la dépression à liparis SEC-1 notamment par Stéphane CHAUMONT.

Bambous plantés sur les dunes de la commune

Début Janvier, Yann GOUEZ ancien employé saisonnier à la commune et l'œil toujours ouvert sur le site, a signalé au chargé de mission des bambous plantés dans la dune au Vougo. Sept pieds ont en effet été plantés en ligne sur une propriété communale, dune habitat d'intérêt communautaire. Les motivations de cette plantation sont mystérieuses : s'agissait-il de nuire ou simplement en toute bonne foi d'améliorer la qualité esthétique du site ? Les mottes fraîchement implantées ont été arrachées aussitôt par Nicolas LONCLE. Le responsable est non identifié mais l'observation d'une haie de bambou assez récente sur un terrain à proximité laisse suspecter leur origine.



Figure 9. Bambous transplantés sur l'arrière dune du Vougo

Mise en défens de végétations dunaires

Canalisation du GR34

Une clôture trifil posée pour contourner un secteur érodé a favorisé l'apparition d'un tracé parallèle au GR34 au-delà de la bande des trois mètres. Nicolas LONCLE assisté de Jean BERGOT, saisonnier, a posé en juillet des ganivelles basses pour bloquer ce passage sur la dune.

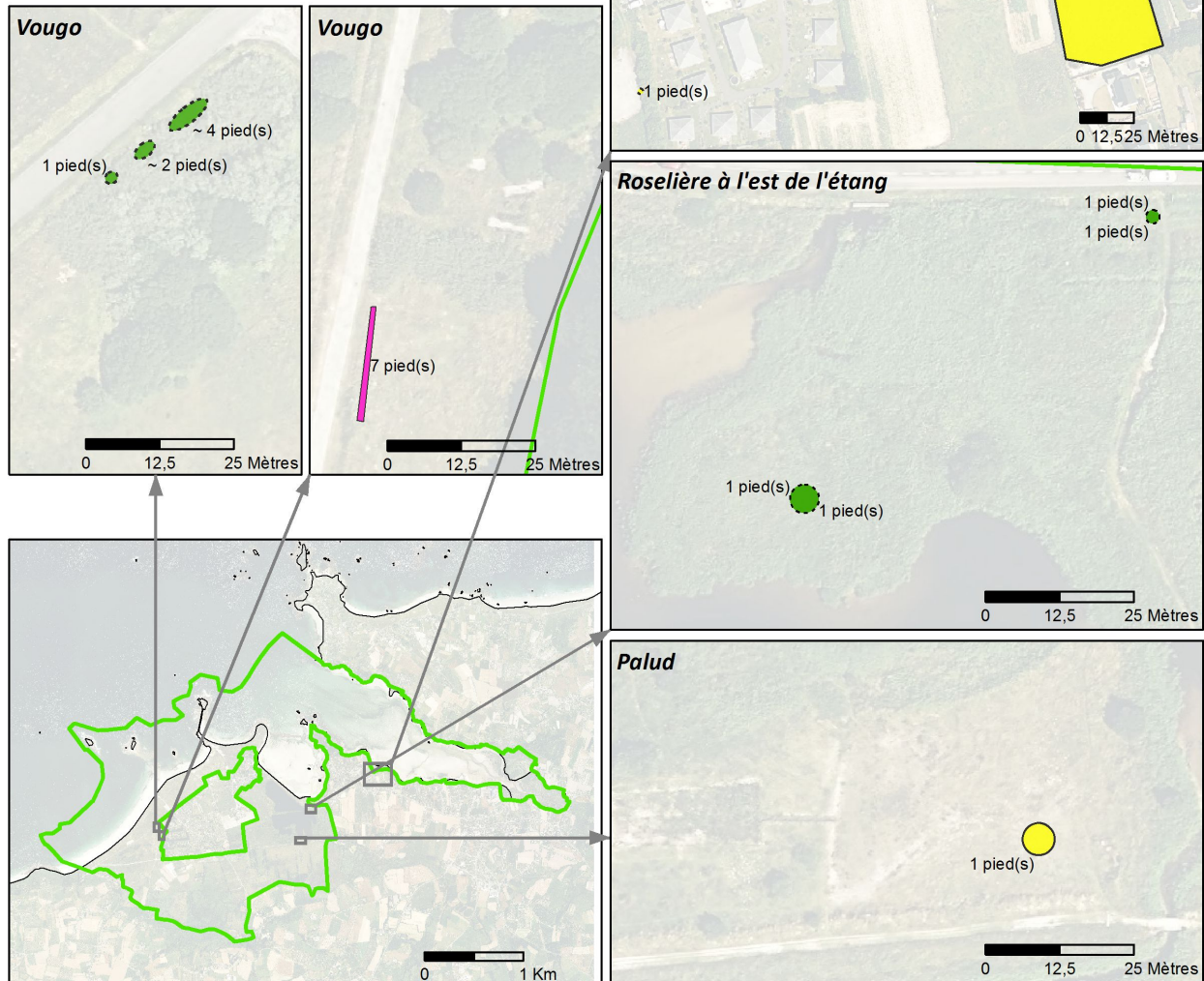
Suppressions de vieille clôture de mise en défens

De vieilles ganivelles ont été en partie supprimées sur le site d'Aod Vihan An Ti Hard. Elles délimitaient l'ancien accès à cette plage. Outre le défaut esthétique et le risque que représentait les fils mêlés à la végétation, il s'agissait d'« effacer » l'ancien accès et d'éviter une fréquentation entraînant la dégradation de la dune à cet endroit, en prévision de la mise en place d'un escalier amovible (cf. page 20).

Gestion des milieux naturels

Autres actions de gestion

Limitation des espèces invasives
par le chargé de mission



Limitation des espèces végétales invasives

Limitation pied(s)

- Casse parties aériennes pied(s) Herbe de la pampa
- Coupe parties aériennes pied(s) Baccharis hamifolia

Suppression pied(s)

- Suppression pied(s) Herbe de la pampa
- Suppression de pied(s) de Bambou sp.

Site Natura 2000

- FR5300043, Guissény

Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - octobre 2016

Bilan d'activités 2015

Sources cartographiques : Mairie de Guissény, DREAL Bretagne, E-Megalys Bretagne et collectivités territoriales bretonnes (2012)



Figure 10. Limitation d'espèces invasives

II.4.d Actions de gestion sans financement

Des actions de gestion sont conduites également sans financement. Il s'agit de pâturage par des particuliers, un agriculteur et des professionnels équestres - centre équestre et centre de soins - (Figure 11, page 26).

Pâturage sur le marais et les dunes

Les contrats Natura 2000 entretien par pâturage signés par quatre particuliers sont arrivés à échéance en décembre 2014. Le dispositif administratif et financier pour les contrats Natura 2000 n'étant pas en place en 2015, le pâturage engagé s'est poursuivi avec les quatre particuliers selon le cahier des charges initial mais sans contrepartie financière (cf. II.1, page 10).

Un agriculteur proche de la retraite, Michel CARADEC, a fait une demande de contrat Natura 2000 en 2012 mais ce contrat n'a pas été accepté pour des raisons administratives qui ne permettent pas d'engager un agriculteur pour une action d'entretien des milieux autrement que par une MAE. Les animaux de Michel CARADEC ont tout de même été mis en pâturage selon les termes globalement définis au projet de contrat, sauf sur le secteur d'An Isquin non pâturé en 2014 (parcelles AH07 à AH09 et AI08) qui à partir de 2015 sont gérés par le GAEC Pascoët.

Des terrains sont mis à disposition sans contre partie financière, dans une démarche en partie expérimentale avec des professionnels équestres. Le centre équestre « Hipporève » représenté par Sandrine LE GOFF a mis des chevaux sur certaines parcelles engagées en MAEC avec le GAEC PASCOËT, après la fauche ou en absence de fauche afin d'essayer de limiter le développement des joncs ou sur les parcelles plus difficiles d'accès.

Sandrine LE GOFF a également mis en pâture un secteur de roselière vers An Isquin (terrains du CEL) sur proposition de Nicolas LONCLE, à titre expérimental (cf. Figure XXX).

Christophe COURSIN (« Les Écuries COURSIN »), n'a pas mis en pâturage de chevaux sur An Isquin. L'opération de gyrobroyage sur un roncier envisagé en 2012 n'a pas été réalisée.

Pierrick MELLOUET a poursuivi le pâturage hivernal et printanier sur les dunes de la Sècherie.

Fauches avec exportation sur les dunes

Une fauche avec exportation a été réalisée pour la troisième année sur une bande de dune dans le secteur du Curnic. Cette fauche était motivée par l'accueil de spectateurs dans le cadre du festival Ker-Zion (cf. point V, page 42 et bilan d'activités 2013 et 2014). L'opportunité a été saisie pour réaliser des fauches avec exportation expérimentales sur un secteur dunaire plutôt eutrophe.

A une dizaine de mètre, une fauche avec exportation a été réalisée par la SNSM pour assurer un site d'atterrissage pour un hélicoptère de secours en démonstration lors de la fête de la mer (cf. III.2.a, page 32).

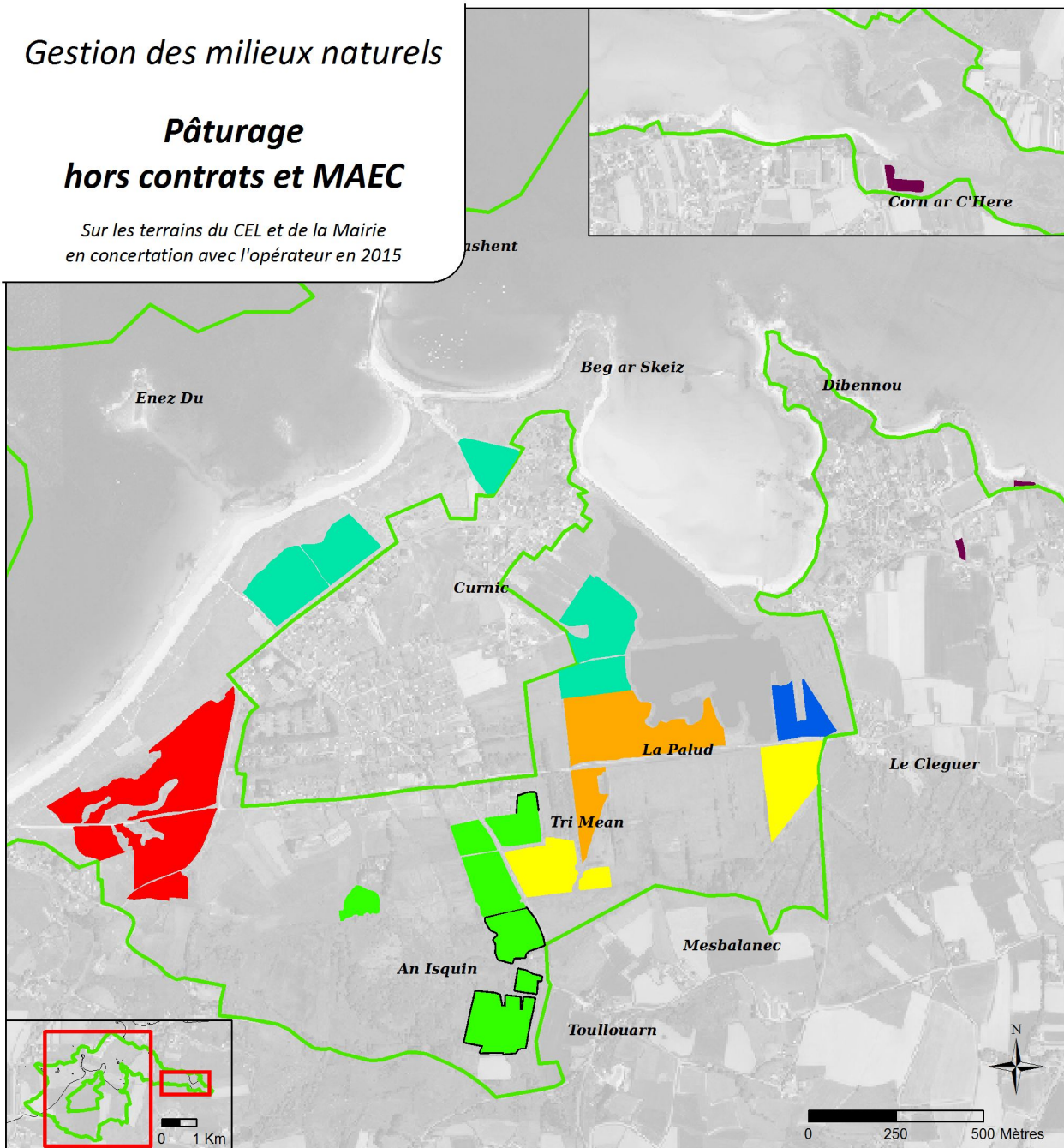
Pâturage vers Aod Vihan et Korn Ar C'here

Des terrains publics en partie inclus dans le site Natura 2000 ont été proposés au pâturage à Anaïs SUEUR qui recherchait des terrains pour son cheval. Il s'agit de deux terrains à proximité du terrain de Football de Nodeven et de celui de Korn Ar C'here (cf. Figure 17, page 31). Les deux partis étant satisfaits du résultat, il est prévu de réitérer cette gestion et de l'étendre au secteur des Barrachou.

La Figure 17 (page 31) résume l'ensemble des actions de gestion conduites en 2015 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.

Par ailleurs dans le périmètre Natura 2000, plusieurs parcelles sont exploitées sans concertation sur leur gestion avec l'opérateur local. Il s'agit de parcelles privées mais parfois, il arrive que certaines personnes « débordent » sur des terrains publics notamment de la mairie de Guissény, par méconnaissance des limites précises dans des secteurs avec peu repères. Ce constat n'a pas été fait en 2015.

La Figure 12 (page 27) présente ces gestions privées au sein du périmètre Natura 2000 ; seule une partie de la gestion effective a été identifiée.



Types de pâturage et personnes en charge : Périodes de pâturage :

Pâturage bovin

■ CARADEC Michel

Pâturage équin

■ ABHERVE Gilbert

■ ANQUEZ Daniel

■ BRAMOULLE Emile

■ LE GOFF Sandrine

■ SUEUR Anaïs

Pâturage bovin et équin

■ MELLOUET Pierrick

Site Natura 2000

■ FR5300043, Guissény

Sandrine Le GOFF a des animaux sur des terrains engagés en MAEC (GAEC PASCOET) et en Contrat Natura 2000 (ANQUEZ) mais pas en 2015 dans ce dernier cas. Dans le cas des MAEC PASCOET, le pâturage intervient soit après fauche, soit le pâturage prévu aux MAEC est assuré par S. LE GOFF (terrains dont périmètre est surligné en noir).

D'autres personnes ont des bêtes pâturant dans le périmètre Natura 2000 sur des terrains privés et ne sont pas en 2015 engagés dans une démarche de gestion concertée avec l'opérateur local.

Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - avril 2016

Bilan d'activités 2015



Sources cartographiques :
Mairie de Guissény,
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 11. Pâturage hors contrats Natura 2000 et MAEC (en concertation avec l'opérateur)

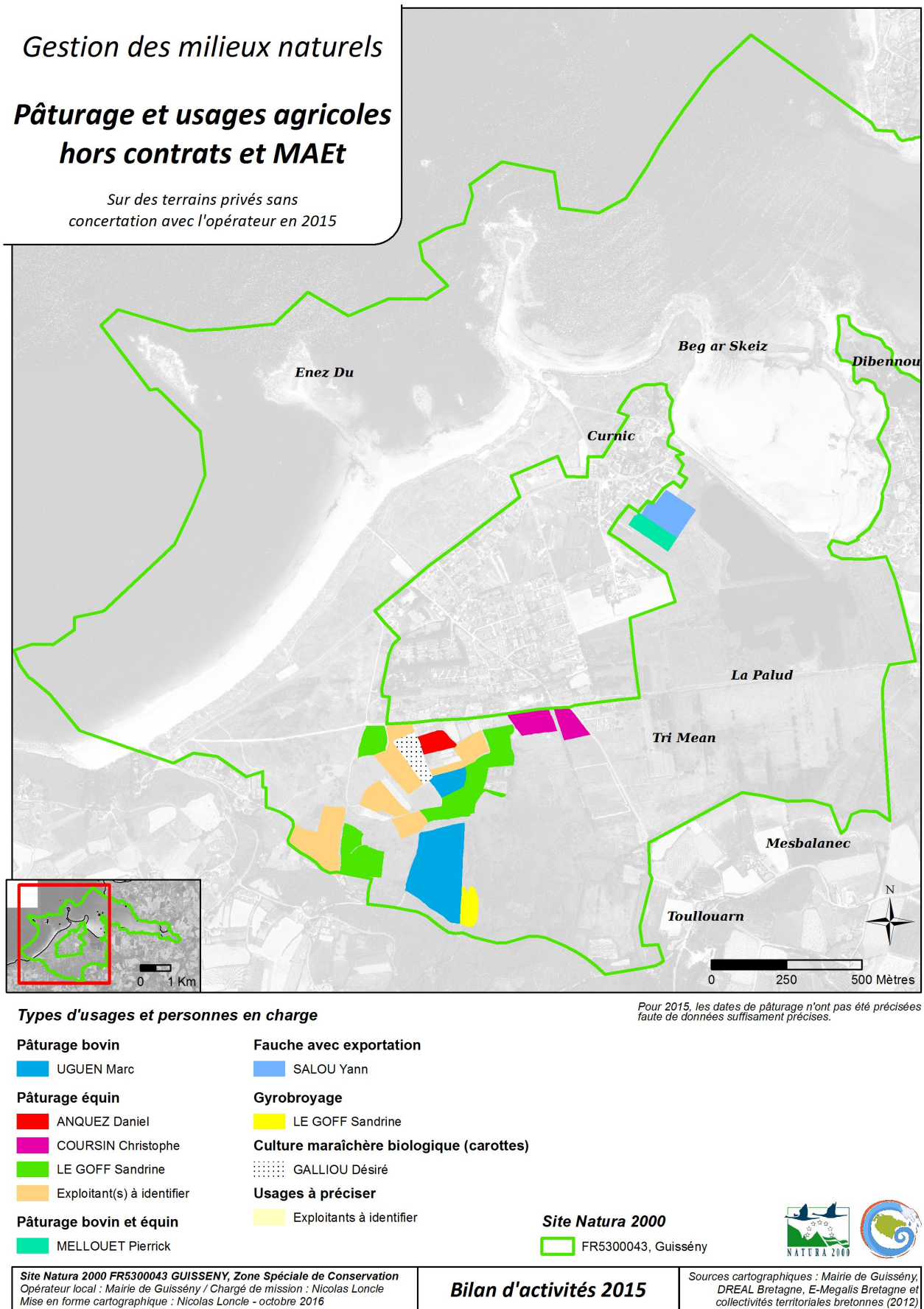


Figure 12. Gestion hors contrats Natura 2000 et MAEC sur terrains privés (sans concertation avec l'opérateur)

II.4.e Chantiers de bénévoles

Deux chantiers bénévoles d'une demi-journée ont été (co)organisés par l'opérateur local en 2015. Les actions menées dans le cadre de ces chantiers sont localisées sur la Figure 16 (page 30).

Nettoyage de plage

Un **nettoyage de plage du Vougo à Korn Ar C'here** a été coorganisé par la Glisse Pagan Association et la mairie dans le cadre des Initiatives Océanes, opération internationale coordonnée par Surfrider Foundation. Ce nettoyage a eu lieu le samedi 28 mars. Une trentaine de volontaires y ont pris part (Figure 13). Les participants ont été sensibilisés au programme CAPOERA porté par l'APECS et près d'une quinzaine de capsules d'œufs de raies a été récoltée (mais malheureusement égarées par Nicolas LONCLE !).



Figure 13. Les participants à la tâche lors du nettoyage de plage annuel

Entretien de la végétation le long du platelage d'An Isquin

Une **opération de débroussaillage de la passerelle permettant la découverte de la tourbière d'An Isquin** (Figure 14) a eu lieu le 11 juin avec des élèves du lycée Saint-François de Lesneven. Par groupes les élèves ont été sensibilisés aux richesses naturelles et particularités des tourbières et des prairies oligotrophes. Deux bénévoles de l'association Strejòù Glaz qui entretient les sentiers, a aidé en coupant à la débroussailleuse thermique les abords d'un tronçon du platelage. Les produits de coupe ont été évacués jusqu'en bord de route grâce à une bâche.



Figure 14. Chantier d'entretien du platelage d'An Isquin (11/06/2015) – Cliché Sylvie VERON

Débroussaillage des chaos granitiques des grands et petits Barrachou

Plusieurs riverains et habitants de Guissény se sont mobilisés pour débroussailler les grands et petits Barrachou. L'objectif poursuivi était de rendre de la visibilité à ces chaos granitiques, aux formes assez remarquables, et qui était à leur base colonisés par lierre, ronce, fougère, ajonc (Figure 15). Au niveau des petits Barrachou, les bénévoles ont également supprimés des arbres ornementaux plantés il y a plusieurs années.

Initiée par un riverain, Marcel TANGUY, rejoint rapidement par plusieurs habitants, cette action a suscité de l'incompréhension entre les bénévoles et la mairie. Le débroussaillage et la coupe d'arbre n'a en effet pas fait l'objet d'une concertation préalable alors qu'il s'agit de terrains communaux. Il a été expliqué aux bénévoles que la mairie ne remettait pas en cause le bien fondé d'une intervention sur ce secteur (la suppression des arbres ornementaux était notamment envisagé par le chargé de mission), mais remettait en cause l'absence d'une concertation préalable.

Par ailleurs, le chargé de mission a expliqué que pour une gestion écologique, il ne fallait pas supprimer l'intégralité des fourrés qui offrent l'abri à de nombreux animaux, le fourrés à ajoncs, participant également à la qualité paysagère du site. Au niveau des petits Barrachou, il a été convenu que ces fourrés serait en partie préservés. Il aurait également été préférable qu'une telle intervention se déroule en fin d'automne plutôt qu'en fin d'été afin de permettre à de nombreuses espèces de terminer leur cycle, le lierre constituant une source de nourriture importante pour les pollinisateurs en début d'automne.

Il a par ailleurs été convenu qu'il serait préférable de favoriser du pâturage sur le secteur plutôt qu'une fauche sans exportation comme c'est le cas actuellement.

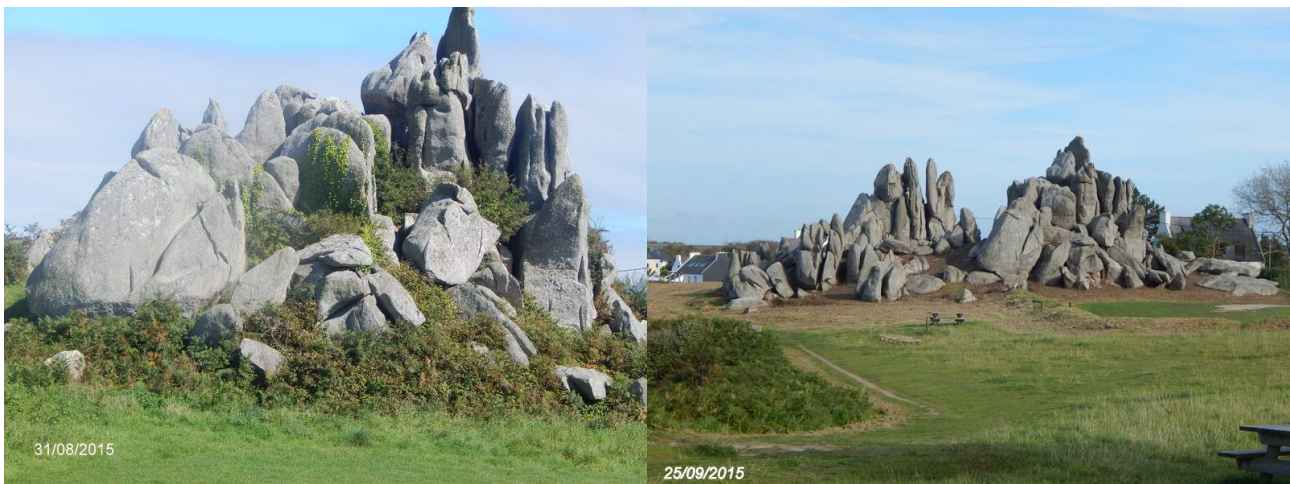
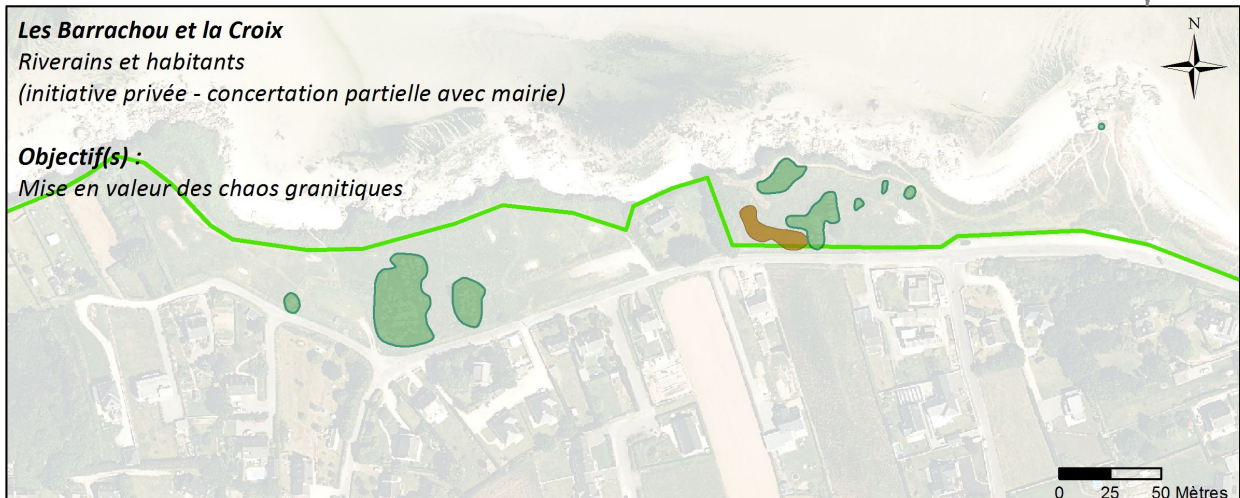
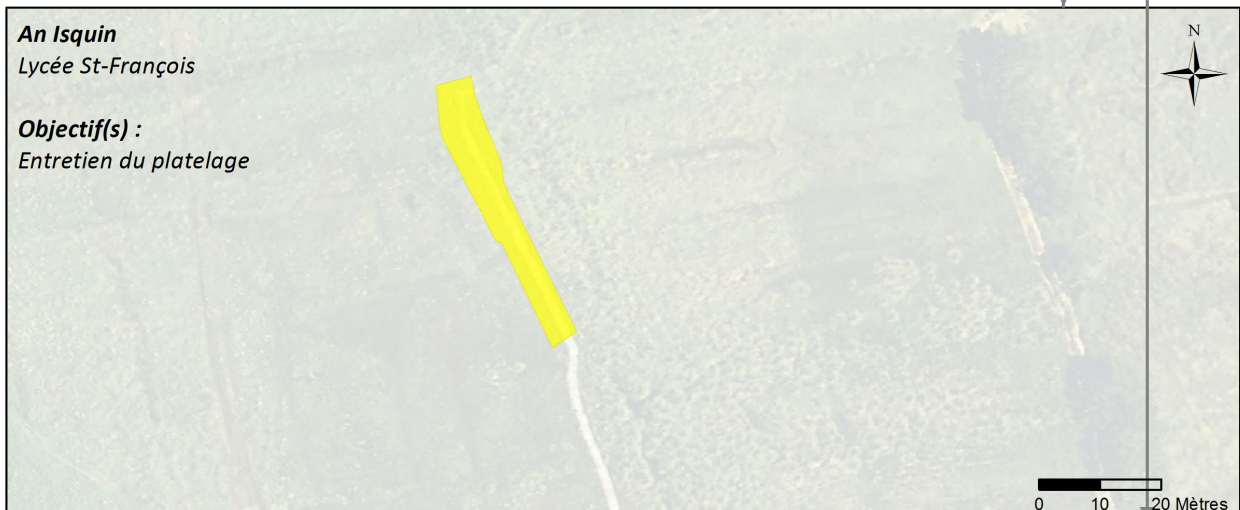
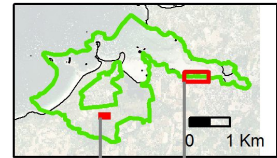


Figure 15. Vue ouest des grands Barrachou avant et après débroussaillage (photos Marcel TANGUY)

Gestion des milieux naturels


Chantiers bénévoles

Actions réalisées avec/par écoles, habitants, associations




Types de gestion :

Entretien - FAUCHE


 Fauche avec exportation

Restauration - RE-OUVERTURE

 Débroussaillage (lieries, ronces, ajoncs, fougères)

 Coupe de bois (plantation horticole)

Site Natura 2000

 FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - octobre 2016

Bilan d'activités 2014

Sources cartographiques : Mairie de Guissény, DREAL Bretagne, E-Megalys Bretagne et collectivités territoriales bretonnes (2012)

Figure 16. Localisation des actions menées dans le cadre de chantiers bénévoles.

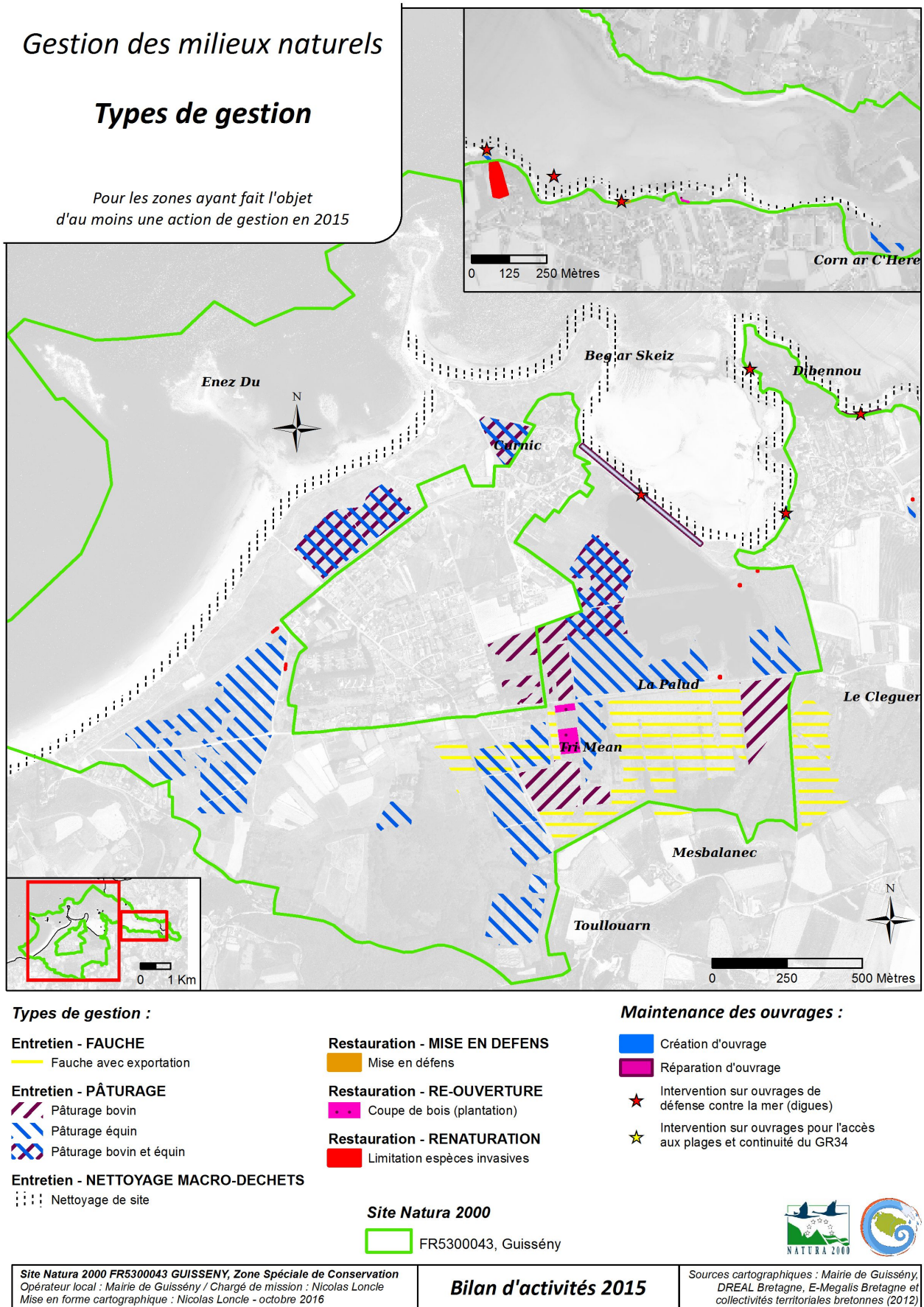


Figure 17. Synthèse des actions de gestion menées en 2015

III Évaluation des incidences des projets

Le site Natura 2000 de Guissény est de superficie relativement faible et les activités de grande ampleur s'y exerçant sont relativement peu nombreuses. Toutefois, les textes réglementaires relatifs au régime des évaluations d'incidences se précisant, plusieurs projets ont nécessité une évaluation d'incidences spécifiques au site de Guissény en 2015.

III.1 Manifestations sportives

En 2015, deux manifestations sportives terrestres étaient soumises à évaluation d'incidence. Les courses organisées par Ar Pintig et An Ode Wenn ayant évolué dans leurs parcours et format ont été soumises à évaluation. En 2012, les organisateurs à leur initiative sans y être contraints par la réglementation avaient rencontré le chargé de mission Natura 2000 afin de s'assurer que leurs courses n'auraient pas d'impact sur les milieux et les espèces.

III.1.a Les foulées de la baie (édition 2016)

Les Foulées de la baie (21ème édition en janvier 2015), course à pied de 10 km organisée par l'association la flèche guissénienne, est ouverte à 1000 participants et traverse en majeure partie le site Natura 2000. L'association a donc déposé fin 2015 un dossier d'évaluation d'incidences accompagnant le dossier de demande d'autorisation pour l'édition de janvier 2016. Le dossier étant identique aux années précédentes, il n'y a pas de remarque particulière.

III.1.b Raid nature du Kurnig (édition 2015)

Comme les années précédentes, les organisateurs ont activement associé Nicolas LONCLE en effectuant un repérage préalable pour éviter comme en 2014, un passage de VTT sur des secteurs non autorisés des dunes. Il n'y a pas d'observations particulières à faire après l'édition 2015.

III.1.c Homologation du circuit de moto-cross du Frouit

Le circuit de moto-cross du Frouit géré par l'association ASM de Guissény, a bénéficié en 2013 d'un arrêté d'homologation permettant la pratique sportive à certaines dates et horaires. Cet arrêté préfectoral a été attaqué en justice par un propriétaire d'un gîte à quelques centaines de mètres de ce terrain. Le tribunal a annulé l'arrêté en retenant une partie des arguments du plaignant en pointant l'absence d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000. La raison retenue a entraîné une incompréhension auprès de certains adhérents de l'ASM et un ressentiment vis à vis du site Natura 2000, suite à un premier article dans la presse (pas de copie conservée ; autre article Annexe I-Article 9). La mairie a su faire preuve de pédagogie en expliquant aux dirigeants de l'association en quoi consistait une évaluation d'incidences et que le tribunal pointait avant tout le manque d'une pièce nécessaire à l'homologation. Le site est situé à plus de 2,5 km à vol d'oiseau du site. La seule connexion qui puisse l'y relier, c'est le réseau hydrographique et il a été précisé à l'association qu'il fallait que soit particulièrement évalué les risques sur les milieux humides au travers de leur dossier. Le maire et le chargé de mission ont été conviés en sous-préfecture de Brest pour une réunion avec le sous-préfet et notamment la DDTM pour faire un point précis sur ce dossier. Un nouvel arrêté d'homologation a été pris en décembre 2015.

III.2 Manifestation nautiques

III.2.a Fête de la mer organisée par la SNSM de Guissény (édition 2015)

La fête de la mer de la SNSM de Guissény est organisée depuis plusieurs années sur le site du Curnic. C'est la troisième année qu'elle est soumise à évaluation d'incidences. Cette fête consiste en des repas à terre et des activités sur la plage ou en mer notamment des tours de bateaux et des démonstrations de sauvetage. En 2015, l'association a demandé à faucher une zone de dunes pour permettre l'atterrissage d'un hélicoptère de secours en démonstration. Un repérage a été effectué préalablement avec Nicolas LONCLE et a permis de localiser un pied de Chardon des dunes, espèce protégée, qui a été marqué et non fauchée (cf. aussi page 25).

III.3 Circulation avec un engin motorisé sur le DPM : ramassage de goémon

III.3.a Demande de dérogation de circulation pour le ramassage de goémon d'épave

En 2015, trois de demandes de dérogation pour le ramassage de goémon d'épave ont été faites par des agriculteurs à la retraite et une par un agriculteur en activité. Dans tous les cas il s'agit de renouvellement.

Une personne ramasse également des stipes de laminaires (kalkod en breton). Cette personne a besoin d'un tracteur mais elle n'est pas agriculteur. Il semble que la demande de circulation devrait être faite ou au moins accompagnée par la société CARGILL pour le compte de l'agriculteur. L'entreprise a été contactée mais sans retour.

III.3.b Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues vertes en mer

De l'expérimentation à l'exploitation régulière

Après avoir testé en 2013 et 2014, la récolte en mer en baie de Douarnenez, la société AGRIVAL dans le cadre du projet ULVANS a expérimenté en 2014 le ramassage d'algues vertes (ulves) en mer à Guissény avant leur échouage. Le but est de valoriser ces algues à des fins industriels (nutrition et santé animale principalement). L'entreprise circule en eau peu profonde grâce à un engin à chenilles (cf. photo) et utilise des bennes de stockage au niveau de la cale du Curnic, sans gêner la circulation des usagers. Les bennes d'algues étaient transportées le jour même de leur collecte vers le centre de traitement de l'entreprise à Plouénan afin d'être exploitées fraîches.

En 2015, l'entreprise a fait construire deux nouvelles machines (Figure 18) pour remplacer le prototype en fin de vie.

La circulation sur l'estran a nécessité une dérogation et une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000. L'entreprise a rencontré à plusieurs reprises la mairie et le chargé de mission, la Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes et le Syndicat Mixte du Bas-Léon afin de déterminer le meilleur mode opératoire et la logistique.

Évaluation d'incidences

Échanges préparatoires et protocoles

En 2014, aucun suivi environnemental n'avait été réalisé bien que prévu par l'arrêté préfectoral. Lors de la réunion du 23 janvier 2015 à la CCPLCL, la mairie de Guissény avait rappelé à AGRIVAL l'importance d'une évaluation environnementale pour cette activité nouvelle qui plus est dans un site Natura 2000.

Nicolas LONCLE a été convié par la DML de Brest à une réunion avec le Parc Naturel Marin d'Iroise, la société AGRIVAL et le bureau d'études Biotope retenu pour l'évaluation d'incidences. Cette réunion a permis de discuter des protocoles à mettre en place. Faute de données disponibles, l'évaluation en place à Guissény a été réduite à un suivi benthos (Figure 19) sans évaluation sur les poissons plats ou du dérangement sur les oiseaux.



Figure 18 : Machine d'AGRIVAL en action de ramassage d'ulves - cliché Laurent PERCHIRIN



Figure 19 : Prélèvement benthos par Biotope/Hydrabio littoral (18/05/2015)

Résultats

Un rapport de collecte a été transmis en novembre 2015 par AGRIVAL. Le protocole mis en place ne permet pas d'apprécier suffisamment les effets du roulage de la machine. Un courrier a été envoyé début 2016 à la DDTM soulevant un ensemble de remarques et de demandes d'améliorations pour la campagne 2016 :

- Sur les deux points d'échantillonnage, seule une station a pu être suivie (point proche zone de mouillage). Le ramassage n'a eu lieu que dans ce secteur en 2014 et 2015 mais l'arrêté prévoit toujours la possibilité d'intervenir dans le rideau entre Guissény et Kerlouan. Il convient donc, soit de limiter spatialement l'intervention à l'anse du port ou soit de poursuivre les évaluations par des relevés benthos dans le secteur bas.
- Concernant l'évaluation de l'impact de la machine sur la faune benthique, le protocole mis en place n'est pas satisfaisant. Outre le nombre très faible de station, l'insuffisance de prélèvement sur l'année, les conditions de test ne sont pas les conditions réelles de ramassage. Le prélèvement après roulage a été fait alors qu'il n'y avait pas d'eau pour des raisons pratiques. Mais cette méthode ne peut rendre compte de la mortalité susceptible d'intervenir lorsque la machine est en phase de roulage dans l'eau et que la faune benthique remonte en surface.
- De plus, pour apprécier l'impact du roulage il faut pouvoir apprécier la répétition de l'activité dans le temps. On peut légitimement s'interroger sur l'effet cumulatif des passages : si un seul passage entraîne une mortalité faible de nombreux passages successifs sont susceptibles d'engendrer une mortalité cumulée sensible. Le protocole ne permet pas de l'évaluer.
- Par ailleurs, l'entreprise devait informer quelques heures avant intervention la mairie. Nous avons reçu des prévisions d'intervention en amont mais nous n'avons pas été alerté des interventions effectives bien moins nombreuses que celles prévues. Il ne nous a donc pas été possible d'observer la machine en action de ramassage sur site.

On notera que le prélèvement dans le port du Curnic a permis de contacter une espèce déterminante ZNIEFF : il s'agit d'un crustacé isopode *Lekanesphaera rugicauda* (AGRIVAL/ Biotope, 2015).

Quantité ramassée

Environ 250 tonnes ont ainsi été ramassées (contre 3 à 5 milliers de tonnes en moyenne annuelle par le ramassage habituel sur la plage avec tracteur).

Une expérience à laquelle on s'intéresse

Le ramassage d'algues vertes dans la lame d'eau intéresse des collectivités. La CCPI a contacté la mairie pour avoir des précisions. Une personne travaillant pour la collectivité de Jersey en charge de la gestion des algues vertes sur cette île et de passage dans le secteur pour un voyage personnel, a été accompagnée sur site par Nicolas LONCLE. Enfin, un groupe d'étudiantes en Mastère Spécialisé en Ingénierie et Gestion de l'Environnement (Mines ParisTech), se sont entretenues avec le chargé de mission sur la problématique des algues vertes et leur ramassage.

III.3.c Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues de rives

Pas de demande de circulation pour le ramassage d'algues de rives en 2015.

III.3.d Demande de dérogation de circulation pour la réalisation de travaux

Suite aux tempêtes des hivers 2013-2014 et à moindre mesure 2014-2015, plusieurs secteurs littoraux ont été endommagés. Certains travaux de réparation nécessitent une circulation d'engins motorisés sur le DPM. Il s'agit de travaux réalisés par la Mairie en régie ou par des entreprises :

- barrières d'ensablement par l'entreprise Jo SIMON
- réparation de la digue du polder du Curnic Entreprise GERVEZ
- pose d'escaliers amovibles par ECSM et le service technique

La mairie a réalisé elle-même les évaluations d'incidences.

III.4 Création de structures conchylicoles

III.4.a Parc à ormeaux

Un projet de concession de parc à ormeaux (5 ha), au large du Vougo et à l'ouest des rochers de Karreg Hir, a été déposé par l'entreprise France Haliotis. L'entreprise exploite un site dans l'Aber Wrac'h et souhaite sécuriser et développer sa production en obtenant un second site au Vougo.

Dans le bilan d'activités 2014, l'historique et les oppositions autour de ce dossier ont été présentés. Il a été souligné également la présence d'un banc de maërl mis en évidence par la cartographie du site Natura 2000 Abers-Côte des Légendes.

La mairie de Guissény a attaqué en référé l'arrêté préfectoral autorisant la concession. Le tribunal a débouté la mairie sur le motif que l'urgence n'était pas constituée. Par contre, sur le fond le tribunal reconnaît la présence de maërl. L'entreprise n'a pas commencé l'installation de la structure d'élevage.

A noter que le temps passé par Nicolas LONCLE sur ce dossier relève d'un temps financé par la mairie et non dans le cadre de la convention avec la DREAL.

III.5 Accompagnement des associations dans le cadre de manifestations diverses pour la prise en compte des espèces et des habitats sensibles

Afin d'assurer une prise en compte des espèces et des habitats au-delà de l'obligation réglementaire liée au régime d'évaluation d'incidences, la mairie de Guissény travaille avec les associations. En 2015, pas d'actions nouvelles à mentionner. La collaboration avec l'association Ker-Zion s'est poursuivie (cf. V.2.b, page 43). La communication du festival signale de façon récurrente l'existence du site Natura 2000 et qu'il s'agit d'un des attraits du festival mais aussi que chaque festivalier doit veiller à la préservation de ces milieux remarquables.

Il faut mentionner que les associations locales présentent une motivation véritable pour intégrer les enjeux du site voire même les mettre en avant auprès du public venant à ces manifestations.

IV Suivis scientifiques et techniques

IV.1 Suivis dans le cadre de l'opération Natura 2000 et de la gestion des terrains du CEL

IV.1.a Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire

Les « marées du siècle »

Après l'érosion de 2014, le début de l'année 2015 était attendu avec une certaine appréhension, avec des coefficients de marée atteignant 118 en février et 119 en mars. Finalement, ces « marées du siècle » n'auront pas généré une érosion très grande même si on constate localement un léger retrait. Le suivi, débuté il y a 10 ans, est mené par le laboratoire Géomer (IUEM-UBO) et coordonné par Serge SUANEZ. La convention entre la mairie et le laboratoire a été renouvelée en 2014 pour trois ans.

Mesure des apports éoliens

Hors du cadre de cette convention, les universitaires ont débuté en 2015 des mesures des apports éoliens en fonction de différents régimes de vents (Figure XXX). Les mesures ne sont pas encore assez nombreuses pour pouvoir être analysées et permettre de mieux comprendre le fonctionnement des apports éoliens sur le site.



Figure 20 : Retour de manip pour mesure apport éolien ; sur la photo (09/06/2015), on devine le sable emporté par le vent, ces déplacements peuvent être impressionnants.

IV.1.b Connaissances et compréhension des risques côtiers

Il n'y a pas eu en 2015 de travaux et d'échanges particuliers concernant les risques côtiers à Guissény.

IV.1.c Phragmite aquatique

En 2015, aucun suivi ni étude ne sont à signaler par rapport au Phragmite aquatique.

IV.1.d Espèces d'intérêt communautaire

En 2010 et 2011, les suivis papillons, libellules, orchidées, réalisés jusqu'en 2009 par des prestataires extérieurs, n'ont pas été reconduits du fait du manque de budget. En 2012, un effort assez important a été porté par le chargé de mission afin de relancer un suivi précis des espèces d'intérêt communautaire. En 2015, l'effort a été poursuivi seulement pour le Liparis. Il n'y a pas eu de véritable suivi pour le Damier et aucun suivi pour l'Agrion de Mercure.

Liparis de Loesel *Liparis loeselii* var. *ovata*

À l'heure de ce bilan, l'ensemble des suivis n'ont pas été retranscrits et n'étaient pas exhaustifs, mais il apparaît que les effectifs de Liparis sur la totalité du site approchent voire dépassent le record historique de plus de 400 pieds de 1996-1997. La répartition et les effectifs sont plus éclatées et cela est d'autant plus favorable à la conservation de l'espèce à long terme.

Poursuite de la phase d'éclipse au sud de l'étang du Curnic (SEC-1) ?

Aucun comptage « exhaustif » n'a été mené sur cette station en 2015, mais les observations permettent d'avancer toujours une plus faible présence sur cette sous-station.

Toujours pas d'observation dans la seconde dépression artificielle

Pas de prospection exhaustive en 2015, mais les passages aléatoires n'ont pas permis de repérer l'espèce.

Pas d'observation dans les carrés d'étrépage

Les cinq carrés d'étrépage réalisés en 2014 ont été prospectés mais l'espèce n'a pas été contactée.

Maintien des effectifs du fossé au sud de l'étang du Curnic (SEC-2)

En juin 2012, une nouvelle sous-station (SEC-2) a été découverte par Nicolas LONCLE au sud de l'étang du Curnic à plus de 150 m de SEC-1. En 2013, seuls 2 pieds (en voie de fleurissement) avaient été découverts et avaient été successivement broutés en intégralité par des mollusques. En 2014, 82 pieds étaient comptabilisés ! En 2015, le comptage n'a pas pu être tout à fait exhaustif et seuls les 2 premiers tiers de la station ont été prospectés : une soixantaine de pieds ont été dénombrés.

La densité de la strate herbacée, la présence d'un peu de litière rend extrêmement longue et difficile la prospection de cette station. La prospection a été localement élargie en dehors du fossés et quelques pieds non florifères ont été observés. Cette observation renforce l'hypothèse d'une présence plus importante de l'espèce sur le site mais une trop grande difficulté de détection induit une sous estimation des effectifs.

La station au sud-est de l'étang du Curnic (EEC): principale station de la palud

L'observation la plus remarquable pour le Liparis en 2015 est la présence de plus d'une centaine de pieds sur la station EEC. Historiquement, un maximum de 60 pieds avaient été dénombrés sur cette station en 2005.

Aucun pied n'a été observé dans la zone où deux pieds avaient été redécouverts en 2014. Par contre, une quinzaine de pieds épars ont été localisés dans la partie sud. Dans la partie nord, plus d'une centaine de pieds sur une assez faible surface ont été repérés, moyennant une prospection longue et difficile car les pieds étaient dissimulés par la végétation. Étant donné, le caractère favorable des habitats sur ce secteur, il est probable que l'espèce est plus abondante qu'observée. Les pieds observés étant âgés de plusieurs années pour certains (grands pieds florifères), il ne s'agit pas d'une apparition récente. Comme déjà remarqué, il est possible que des présupposés sur le caractère pionnier de l'espèce, n'est pas amené à prospecter ce type de zone où l'espèce est difficilement détectable sans écarter la végétation. Il est possible également que le milieu ait évolué favorablement ces 5 dernières années.

Pas de comptage de la station du Vougo, mais les liparis demeurent assez abondants

En 2015, il n'y a pas eu de comptage exhaustif. Une simple prospection a été menée afin d'apprécier si l'espèce était toujours bien présente. Selon l'appréciation de Stéphane CHAUMONT (Maison des dunes, CCBK) qui suit plusieurs secteurs de la station pour mieux appréhender l'écologie du Liparis, l'espèce continue son expansion (numérique mais non spatiale) et le nombre de pieds est probablement plus grand qu'en 2014.

La sous-station ADV-1 a été parcourue de façon presque exhaustive. L'espèce semble également en expansion spatiale et numérique et compte plus de 50 pieds.

Conditions météorologiques

L'automne-hiver 2014-2015 ont été moins humide que les deux précédents et les débordements plus faibles au niveau des différentes stations. Le printemps a été relativement humide et l'été n'a pas entraîné de sécheresse particulière.

Autres espèces d'orchidées

Quelques pieds d'*Ophrys apifera* ont été observés à côté (est) de la station SEC-1 .

Damier de la succise *Euphydris aurinia*

Peu d'adultes observés

Un passage rapide pour dénombrer les adultes a eu lieu le 11 juin. Seul quelques individus ont été observés mais les conditions climatiques n'étaient pas idéales.

Colonies : pas de suivi

Faute de disponibilité à la période favorable, il n'y a pas eu de comptage des colonies en 2015.

Communication des données pour l'atlas régional

Cyrille BLOND, rédacteur de la monographie sur le Damier de la succise pour l'atlas régional papillons (Bretagne Vivante / GRECIA), a contacté le chargé de mission pour obtenir des données récentes sur l'espèce. L'ensemble des données de suivis lui ont été transmis, mais il est vrai que les suivis d'espèces d'intérêt communautaire ne sont pas communiqués à une base de données régionales de type SERENA ou Faune-Bretagne et il est nécessaire de réfléchir à leur transmission plus systématique.

Constitution d'un groupe régional Damier

Plusieurs échanges entre chargé(e)s de mission Natura 2000 du nord Finistère (Conquet Corsen, Langazel, Guissény, Elorn) suivant des populations de damier avaient mis en évidence le besoin de mutualisation sur les techniques de suivi et de gestion des habitats de l'espèce. En octobre 2015, Nicolas LONCLE s'est attelé à recenser les sites accueillant l'espèce en Bretagne. Un courriel a été envoyé aux différents sites pour sonder les différents gestionnaires sur la pertinence d'une mutualisation régionale. Ces premiers retours ont été unanimes sur ce besoin et ont permis d'entrevoir de grandes disparités géographiques sur la connaissance des populations. Ces premiers échanges se poursuivront par une rencontre régionale au premier semestre 2016.

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Absence de suivi

Par manque de temps à l'instar des années passées, le suivi de la population d'Agrion n'a pas pu être relancé par le chargé de mission.

Loutre d'Europe

Des indices de présence de Loutre ont été à nouveau relevés à l'hiver 2014-2015. Par contre, aucun indice n'a été relevé le reste de l'année y compris en fin d'année 2015. Il semble que l'occupation du marais demeure sporadique et que la recolonisation n'est pas encore pérenne. Courant mars, Erwan STRICOT (stagiaires en 2014) a fait quelques prospections localisées sur la commune sans découvrir d'indices de présence.

IV.1.e Habitats d'intérêt communautaire

En 2014, il n'y a pas eu de suivi particulier relatif aux habitats hormis le suivi du cordon dunaire (cf. IV.1.a page 36).

IV.1.f Connaissances des usages

Ramassage de goémon d'épave

En 2015, la mise en commun des observations de Nicolas LONCLE et de Clément GARINEAU (thésard MNHN sur l'activité goémonière) avait permis une estimation de la quantité de goémon d'épave prélevée par an sur la plage du Vougo au Curnic (entre 1000 tonnes et 1500 tonnes) pour une petite dizaine d'agriculteurs en activité (l'essentiel du tonnage) et autant à la retraite. Après confrontation de cette estimation avec Désiré GALLIOU, agriculteur ramasseur, ce dernier considère que 1500 t constitue une fourchette basse et qu'il s'agit probablement d'au moins 2000 t.

Concernant, la récolte de stipes de laminaire (~kalkod en breton), le seul pratiquant, Albert GALLIOU, déclare ramasser environ 90 t les bons hivers.

Pêche à pied récréative : comptages nationaux

Le chargé de mission a réalisé un comptage (20 mars) de pêcheurs à pied sur les deux dates prévues dans le cadre du programme LIFE pêche à pied. Il s'agissait d'une des « marées du siècle » : il est notable que la « publicité » autour de ces marées s'est également ressentie à Guissény où les pêcheurs à pieds étaient plus nombreux que la moyenne de l'ensemble des comptages réalisés jusqu'à présent.

Le site de Guissény ne fait pas partie des sites du LIFE mais le comptage des pêcheurs à pied permet d'évaluer la pression de pêche au regard de la fréquentation d'autres sites et de mieux connaître les usages

du site. Les données chiffrées et cartographie ont été transmises au coordinateur national (association IODDE).

IV.1.g Amphibiens et Reptiles

Peu de nouvelles données en 2015. La réalisation des cartes de répartition par espèces prévue en 2015 n'a pas été faite faute de temps.

IV.1.h Espèces invasives

Projet tutoré avec le BTSA GPN de Suscinio

Un projet tutoré a été réalisé par un groupe de 5 étudiants du lycée de Suscinio à Morlaix. Il a porté sur la cartographie de pieds de *Baccharis hamilifolia* et la réalisation d'un plan d'intervention sur cette espèce, particulièrement présente sur une parcelle en cours d'acquisition par le Conservatoire du Littoral. Un plan d'intervention a été réalisé sur les griffes de sorcières en partie sur la base de la cartographie réalisée en 2012 avec Thomas LE LEVE (Stage de licence). Ces travaux ont été terminés début 2016.

IV.1.i Suivi de la digue du marais du Curnic

Le DOCOB prévoit le maintien en bon état de la digue du Curnic (Objectif F3). La fiche action 24 de niveau maximum de priorité, prévoit le suivi de la digue du Curnic. La fiche prévoit notamment la tenue d'un carnet de bord compilant « *les observations des éventuelles dégradations de la digue (parements nord et sud, sentier au sommet) en fonction des éléments (grandes marées, tempêtes) et des usages (randonnées etc.). Il compilera également toutes les actions ponctuelles de réparation (s'il y a lieu) ou de débouchage de l'écluse lors des ensablements.* ». La méthode de suivi a été mise au point en 2014 et est ajustée depuis.

Suivis 2015

Des visites ont été effectuées après les épisodes de grandes marées sous conditions de vents forts et mer houleuse. L'expérience a permis d'observer que les marées des vives eaux en condition calme n'entraînent pas de dommages significatifs et ne justifient pas un suivi particulier. L'ensemble des visites de la digue par le chargé de mission sont listés dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Liste des visites de la digue (suivi, entretien, travaux) en 2015 par N. LONCLE

Date	Observateur(s)	Type de visite	Réparations temporaires / autres travaux		
			nombre	par	remarques
20/01/15	LONCLE Nicolas	Suivi dommages avant série de MHVE	3	LONCLE Nicolas	Calage bloc(s) à la massette
04/02/15	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE			
19/02/15	LONCLE Nicolas	Observation mer et vagues à MHVE			
20/02/15	LONCLE Nicolas	Contrôle entre 2 MHVE	2	LONCLE Nicolas	Calage bloc(s) à la massette
20/02/15	LONCLE Nicolas	Observation mer et vagues à MHVE			
17/03/15	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE			
15/04/15	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE			
23/07/15	LONCLE Nicolas	Installation signalisation		LONCLE Nicolas	Pose de ganivelles et de panneaux interdisant la montée et la descente par les secteurs dégradés côté terre
07/09/15	LONCLE Nicolas	Accompagnement entreprise			Accompagnement entreprise GERVEZ pour campagne de travaux
08/09/15	LONCLE Nicolas	Marquage repères		LONCLE Nicolas	Marques à la peinture des repères côté mer (anciens repères effacés)
08/09/15	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE			Suivi des dommages survenus depuis marées de vive eau de mars
21/09/15	LONCLE Nicolas	Marquage repères		LONCLE Nicolas	Marques à la peinture des repères côté terre (anciens repères effacés)
30/09/15	LONCLE Nicolas	Accompagnement entreprise			Réception des travaux avec GERVEZ
28/10/15	LONCLE Nicolas	Référentiel photographique			Actualisation du référentiel photographique côté mer avant MHVE
28/10/15	LONCLE Nicolas	Suivi trous en partie sommitale			Localisation de trous en partie sommitale
18/12/15	LONCLE Nicolas	Référentiel photographique			Actualisation du référentiel photographique côté terre

Actualisation du référentiel photographique de la digue

Suite aux travaux de réparation des défauts subsistant, le référentiel photographique servant de base pour suivre et consigner les dommages a été actualisé côté mer (28/10/2015) et côté terre (18/12/2015). Si les prises de vues ont été effectuées en 2015 avant les tempêtes hivernales, la réalisation des planches photographiques permettant le suivi a été faite en janvier 2016.

Rédaction de rapports

Compte-rendu d'événements

Aucun événement suffisamment important n'a justifié la rédaction d'un compte-rendu.

Fiche EISH

Aucun événement suffisamment important n'a justifié la rédaction d'une fiche EISH.

Compte-rendu de travaux

Aucun CR de travaux. Le CR des travaux menés en 2015 (cf. II.4.b, page 18) a été réalisé début 2016.

Répartition du temps de travail

La répartition des tâches et donc du temps de travail dédié à la digue entre les différents financeurs a été présenté dans le bilan 2015. Environ 60 h ont été consacrés à la digue du Curnic, 11,5 h sont attribuées à Natura 2000 et concernent le suivi des dommages et le protocole de suivi. Les temps restant se répartit sur les marquages, le marché public (analyse des offres, accompagnement de l'entreprise retenue, paiement, demande d'aide, convention avec le CEL) et les autres interventions signalées.

IV.1.j Mammifères et reptiles marins

Échouage

Un échouage de dauphin commun mort le 5 février signalé à Océanopolis. Un échouage d'un jeune phoque gris vivant à signaler en 2015 dans la baie de Tresseni. Océanopolis est venu récupérer l'animal qui n'était pas blessé et a probablement été piégé à marée basse dans cette baie de faible profondeur. Un agent communal est resté à proximité pour tenir à distance chiens et curieux.

Dauphins

Un groupe de dauphins a été signalé à plusieurs reprises par des habitants à proximité immédiate de l'anse du port du Curnic. D'après les descriptions, il s'agirait de grands dauphins.

IV.1.k Intégration des données dans le Système d'Information Géographique

Comme chaque année, un travail de cartographie sur SIG a été réalisé en 2015. Le travail consiste à intégrer le maximum de données issues des suivis scientifiques, mais également d'intégrer toutes les opérations de gestion mises en place, pour en garder la trace et pouvoir évaluer la pertinence des actions de gestion.

IV.2 Suivis complémentaires hors cadre de l'opération Natura 2000

IV.2.a Points d'écoute IPA

Entre 2000 et 2005, Jean-Marie COCHET avait réalisé annuellement des points d'écoute selon la méthode des indices ponctuelles d'abondance (IPA). Ces données ont été transmises à Nicolas LONCLE qui a proposé à Jean-Marie COCHET de relancer ces IPA, 10 ans après. Un tel suivi peut apporter des informations sur l'évolution des peuplements d'oiseaux et des habitats. Deux passages ont été réalisés le 07 et 08 mai (NL) et le 27 mai (NL et JMC). Aucune analyse comparative n'a été conduite pour le moment et il conviendrait de reproduire le suivi pendant plusieurs années afin de l'envisager pour éviter les variations inter-annuelles naturelles parfois notables chez les passereaux.

IV.2.b Oiseaux : quelques observations remarquables

Sarcelle d'été

Au cours du second passage IPA, un mâle de Sarcelle d'été a été observé. La présence à cette époque permet de suspecter la reproduction de l'espèce dans un secteur où elle l'a déjà été soupçonnée (Sébastien MAUVIEUX, *comm. pers.*).

Balbuzard pêcheur

Un Balbuzard pêcheur a été observé entre le 26 septembre et le 9 octobre au Curnic en pêche à la fois en mer, dans la partie maritime du lit de l'Alanan et dans l'étang.

Grue cendrée

Une grue cendrée a séjourné dans le secteur de Guissény – Kerlouan pendant plusieurs mois. Initialement observé fin août par Jean-Noël BALLOT à l'étang du Pont (Kerlouan), l'oiseau ne sera recontacté qu'à l'automne dans des prairies alentours dans le secteur de Kervenouen en Guissény (Nicolas LONCLE, signalement par des habitants : Nelly BERTHOUX, Hervelyne CABON, Étienne BRAMOUILLE). L'oiseau se déplace ensuite vers le marais du Curnic où il est régulièrement observé sur la palud, à l'arrière de l'étang, dans l'anse du Curnic et dans les prairies et champs en contre-bas de Pouloussec et de Mezbalanec. Observations signalées au moins jusqu'au 4 mars 2016 sur Faune Bretagne.

IV.2.c Comptage Wetland et autres suivis d'oiseaux

Wetland

Le littoral de Guissény est suivi depuis une dizaine d'années dans le cadre du comptage international Wetland permettant de connaître les populations d'oiseaux d'eau (anatidés et limicoles principalement). Ce suivi est assuré par Jean-Noël BALLOT, bénévole au Groupe Ornithologique Breton (devenu Bretagne Vivante Ornithologie) en compagnie cette année de Jean-Marie COCHET. Il suit également les vanneaux huppés se reproduisant occasionnellement sur l'arrière dune du Vougo.

IV.2.d Suivi sentinelle du programme CapOeRa

Plusieurs dizaines de capsules ont été ramassées par des habitants et déposées dans la boîte dans le hall de la mairie.

IV.2.e Abeilles à la maison de la digue

En août 2013, une colonie d'abeilles a été repérée entre un volet fermé et une fenêtre de l'étage à la maison de la digue. Il avait été décidé de laisser les abeilles et de ne pas proposer à un apiculteur de les récupérer. La position à l'arrière de la fenêtre est en effet idéale pour observer ces abeilles sans danger et est proposé lors de toute animation démarrant à la maison de la digue. La progression de la colonie entre 2014 et 2015 a été moins spectaculaire qu'entre 2014 et 2015.

IV.2.f Suivi des rotifères par la station marine de Roscoff

Le 04 février, deux personnes ont été observés dans l'eau en waders à la queue de l'étang (à l'entrée du village du Curnic). Il s'agissait de chercheurs de la station biologique de Roscoff, Denis ROZE et Jérôme COUDRET. Denis ROZE mène des recherches sur les rotifères (étude de la reproduction en particulier). Bien qu'il s'agisse de recherches sans lien direct avec la gestion, le chercheur s'est engagé à transmettre sur demande d'autres paramètres environnementaux (température, salinité) intéressant pour la connaissance des milieux.

IV.3 Projet de cahier de suivis

Afin de centraliser les données relatives aux divers suivis sur le site, le chargé de mission souhaite réaliser un cahier de suivis. Ce cahier contiendra :

- les résultats des suivis scientifiques sous forme de tableaux, de cartes, de photos et d'analyses
- le report des cahiers de pâturages
- les détails des dates d'intervention et de travaux par des entreprises
- toute autre information complémentaires utiles à la mémoire du site (comptes-rendu divers, etc.)

Actuellement, les différents suivis sont généralement présents de manière éparses notamment sur le poste informatique. Le bilan d'activités ne peut pas présenter tous ces éléments sous peine d'être alourdis considérablement et de perdre en lisibilité.

Espéré pour 2015, le premier cahier n'a toujours pas vu le jour. Espérons qu'en 2016, un temps de compilation des cartes et tableaux de suivis réalisés puisse être dégagé.

V Information, communication, sensibilisation

V.1 Création / mise à jour d'outils de communication

V.1.a Communication par les médias de l'opérateur

Site internet

Le site internet lancé en 2009 a fait l'objet de mises à jour un peu plus régulières en 2015, les rapports et différentes études sont téléchargeables aux différentes rubriques de la bibliothèque numérique.

Bulletin d'information municipal

Peu d'informations ont été diffusées via le bulletin d'information communale. Il serait utile de relancer des informations régulières dans cet outil de communication généralement efficace. La liste des thèmes présentés en 2015 figure en Annexe II.

Revue semestrielle : Sell'ta

La mairie de Guissény publie 2 fois par an, une revue communale intitulée « Sell'ta ». L'année 2015 étant moins riche en événements, plutôt qu'un bilan d'actions, une présentation de toutes les personnes et partenaires intervenant sur le site ont été faites. Il s'agissait également d'un appel à participation des habitants dans la gestion. Les étudiants de BTSA GPN du Suscinio y ont présenté leur travail. Serge SUANEZ a également rédigé un résumé du résultat du suivi du cordon dunaire pour le sell'ta publié en janvier 2015.

V.1.b Information dans la presse et autres médias

Presse quotidienne régionale

Une présence très faible cette année en comparaison avec 2014 qui fut très dense. Pour les principales interventions sur le site, les correspondantes de la presse locale sont contactées. En 2015, plusieurs articles ont été rédigés sur les actions Natura 2000 ou sur des sujets mentionnant Natura 2000 (collaboration, contentieux etc.) dans Ouest-France et Le Télégramme (Annexe I).

Radio

Plusieurs interviews de radio ont été enregistrées (Arvorig FM, France Bleu Breiz Izel, RCF (ex-Radio Rivages)). Une émission longue a été enregistrée portant sur les oiseaux hivernant et la journée mondiale des zones humides sur France Bleu Breiz Izel en breton et français (Erell BELLONI). La marche des gardes du littoral aura également été un sujet d'intérêt pour les médias.

Télévision

France 3 Bretagne a réalisé deux reportages sur site, un portant sur le suivi scientifique des dunes par Serge SUANEZ, l'autre sur la marche des gardes du littoral. Une équipe de réalisation du CNRS est venu avec Serge SUANEZ dans le cadre de la réalisation d'un reportage sur l'érosion littorale [« Entre mer et terre »](#). Le chargé de mission a également été interviewé pour présenter la coopération collectivité et universitaires (partie non conservée au montage).

Tableau 9 : Liste des interventions radio et audiovisuelles en 2015 par N. LONCLE

Date	Sujet	Nom média	Type média	Réalisateur / Journaliste(s)	Langue(s)
27/01/2015	Oiseaux migrateurs et JMZH	Arvorig FM	radio	Carolina	breton
30/01/2015	Oiseaux migrateurs et JMZH	France Bleu Breiz-izel	radio	Erell BELLONI	français
12/02/2015	Érosion littorale	CNRS images	film	GUERARD Jean-Jacques	français
06/03/2015	Suivi scientifique des dunes du Curnic	France 3 Bretagne	télévision	Bleuenn LE BORGNE & ?	breton/français
23/06/2015	Marche des gardes du littoral	Radio RCF (Rivages)	radio	Ronan LE COZ	français
24/06/2015	Marche des gardes du littoral	Arvorig FM	radio	Erwan BLANCHARD	breton
24/06/2015	Marche des gardes du littoral	France 3 Bretagne	télévision	?	breton/français

V.2 Sensibilisation et Animation

L'ensemble des animations et interventions pédagogiques est synthétisé dans un tableau en .

V.2.a Interventions auprès de scolaires et d'étudiants

Master 2 Aménagement Développement Environnement, Institut de Géoarchitecture – UBO

Une visite du site Natura 2000 a été faite pour les élèves de Master 2 AUDE spécialité Environnement de L'Institut de Géoarchitecture (UBO), pour apprécier concrètement les différents milieux, les problématiques, et les actions de gestion.

Par ailleurs, dans le cadre d'une vacation, Nicolas a fait une présentation sur l'usage d'un SIG en gestion des espaces naturels au travers du cas du site de Guissény.

Adultes en formation professionnels espaces verts, IREO Lesneven

Une présentation du site Natura 2000 de la tourbière a été faite auprès d'un groupe en formation pour adulte pour la gestion des espaces verts et horticulture de l'institut rural de Lesneven (IREO). Nicolas a particulièrement insisté sur la problématique des espèces invasives auprès de futurs professionnels susceptibles de travailler en espaces verts et de participer à la prévention de la dissémination.

Master 2 Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, IUEM-UBO

Une intervention a été réalisée auprès d'étudiants de Master 2 sur Natura 2000 et la Gestion Intégrée des Zones Côtières illustrée par le cas du site de Guissény. Depuis 2013, la présentation a eu lieu sur site en exposant sur le terrain les pratiques de gestion, les problématiques locales, etc.

V.2.b Animation auprès du grand public

Sorties natures

Journée mondiale des zones humides

Le thème 2015 était « Les zones humides pour notre avenir ». L'association Bretagne Vivante a décidé au niveau régional de proposer des sorties sur les oiseaux hivernants « *Rendez-vous avec les oiseaux d'eau migrants de Bretagne* ». Yann JACOB de Bretagne Vivante a contacté Nicolas LONCLE pour proposer le Curnic comme site d'animation pour le Finistère nord. La mairie a donc participé à l'organisation de cette sortie nature au travers de la communication et Nicolas LONCLE a co-assuré l'animation auprès des participants. Une quinzaine de courageux sont venus observer les oiseaux malgré des rafales proches des 100 km/h !

Pour la petite histoire, on rapportera que Nicolas a perdu une dent (incisive) lors de l'animation ! Une dent provisoirement réparée et initialement cassée en croquant dans un kouign-amann lors de la soirée à St-Gildas du chantier Gwennili 2014 (cf. bilan d'activités 2014) ! Plusieurs participants sympathiques l'ont aidé à chercher la fausse dent qui est restée introuvable sur le sable !

Salon de la randonnée

Le salon de la randonnée Baleadenn a proposé à Nicolas de réaliser une conférence sur Natura 2000. La présentation après un cadre général sur Natura 2000 et ses objectifs développait les interactions entre ces sites protégés et la randonnée : lieux attractifs pour les randonneurs, impacts négatifs possibles (dérangement, piétinement, etc.) et les solutions mises en place pour accompagner cette activité. La préparation de cette conférence avait été assez longue et malheureusement personne n'a assisté à la conférence (en français) du dimanche 24 mai. Le lundi 25 mai, quatre personnes ont assisté à la conférence en breton ; petit public mais échange très nombreux, intéressés et intéressants. Les modalités d'organisation de l'édition 2015 n'ont pas favorisés une fréquentation importante des conférences, ce n'est donc pas le thème de Natura 2000 qui en soit n'a pas attiré, ouf !

Fête de la nature

Pas d'animation cette année.

Marches des gardes du littoral

A l'occasion des 40 ans du Conservatoire du Littoral, des gardes de sites de bretons ont décidé de faire un

relais autour de la Bretagne. Le site de Guissény a participé et une sortie a eu lieu le 24 juin. La date d'arrivée du relais étant incertaine, il n'a pas été possible de communiquer très en amont et la sortie a été proposée en milieu de semaine. Malgré des conditions climatiques idéales, seulement quatre personnes ont participé à cette marche le long du littoral de Guissény, du moulin du Couffon à la maison de la digue. Cet événement, comme sur d'autres sites bretons, aura bénéficié d'une bonne couverture médiatique (cf.V.1.b, page 42) permettant de mettre en lumière l'action du Conservatoire du Littoral et les multiples facettes du métier de garde du littoral

Animations estivales : fréquentation en hausse

Des animations nature ont été conduites sur le site Natura 2000, les terrains du Conservatoire du Littoral, au bourg de Guissény et sur le site de Saint-Gildas. La fréquentation des animations est en très forte hausse en 2015 après une année faible en 2014. La communication a été meilleure et un livret dédié a été réalisé pour présenter le programme d'animations nature. Le nombre d'animation était plus grand : douze animations, en général deux par semaine. Une nouvelle animation a été proposée sur la découverte de l'estran et a rencontré un vif succès.

Ces animations ne sont pas financées par l'animation Natura 2000 (fonds Etat/FEADER), mais elle contribue à sensibiliser le public à la diversité et la sensibilité des habitats présents et de faire connaître les actions menées grâce à Natura 2000.

Accueil des touristes

Chaque lundi d'été, la mairie organise un pot d'accueil pour les touristes avec une intervention musicale, culturelle, etc. Le 27 juillet, Nicolas a présenté Natura 2000 et également les animations permettant de découvrir ce site exceptionnel.

Festival des jardins : sensibilisation aux espèces végétales invasives

Pour la seconde année, un festival des jardins a été organisé par la mairie. Le principe est la visite de plusieurs jardins de particuliers et ensuite un « salon » bourse aux plantes et autres sur la place Saint-Sezny. Nicolas a tenu un stand pour sensibiliser des participants aux espèces invasives en présentant quelques échantillons (Griffes de sorcières, Herbe de la pampa, Baccharis, Pois de senteur, etc.) et les impacts potentiels sur les milieux naturels. Échanges intéressants !

Animation lors du festival Kerzion

A l'occasion du festival Ker-Zion, Nicolas a assuré de nouveau un « stand » Natura 2000. Suite au relative échec de fréquentation du stand en 2014, le stand a été repositionné sur un lieu de passage au niveau du centre nautique entre les espaces dédiés aux enfants. La fréquentation a été très importante et l'aide de Lolita LECOMTE, étudiante en biologie, a été appréciée pour répondre aux questions des adultes et enfants. Le stand présentait notamment, un aquarium, une laisse de mer et notamment une Ligie (*Ligia oceanica*)... ce qui a permis à une étudiante allemande, fraîchement débarquée par les hasards du stop au Curnic, d'observer en vrai cette



Figure 21. Festival Kerzion : les chardons mis en défens (vue après le festival)

espèce sur laquelle elle devait faire un dossier dans le cadre d'une semaine de stage à la station de Roscoff ! Nicolas l'a ensuite emmené voir l'espèce *in situ* au pied des rochers de Korn Ar Garreg !

Les chardons bleus présents sur les dunes étaient à nouveau mis en défens et des petits panneaux présentaient des anecdotes sur l'espèce, sur les protections en vigueur sur le site, etc (Figure 21). La

sensibilisation a été toujours aussi efficace, puisque les chardons bleus étaient toujours en place et le secteur du Curnic a été tenu propre.

Autres actions pédagogiques

Aucune action n'a été menée avec les écoles de Guissény, faute de temps pour mettre en place des projets pédagogiques.

« Skeiz, 6000 d'histoire » : Natura 2000 au théâtre, troisième et dernière saison !

La mairie de Guissény a monté avec la troupe de théâtre Ar Vro Bagan de Plouguerneau, un spectacle théâtral itinérant intitulé « *Skeiz, 6000 d'histoire* ». La pièce qui se déroule en extérieur depuis Enez Kroazenn jusque la pointe du Skeiz consiste en une suite de saynètes illustrant des événements historiques véridiques ou légendaires s'étant déroulé à proximité. La dernière saynète porte sur le patrimoine naturel, et traite du Conservatoire du Littoral, de Natura 2000, de quelques espèces, avec Nicolas LONCLE dans son propre rôle de garde du littoral et chargé de mission (cf. Bilan d'activités 2013 pour plus de détails). Quatre représentations étaient prévues au cours de juillet et août, une a dû être annulée du fait de la météo. En 2014, quelques nouveaux acteurs se sont joints à la troupe.



Figure 22. Pièce de théâtre Skeiz, dernière saynète : gestion de conflit... entre un Drosera et une Liparis se disputant le titre de plus belle plante du site !

Il s'agissait de la dernière année de représentation, mais pourquoi pas renouveler l'expérience mais cette fois-ci uniquement autour du patrimoine naturel et au cœur du marais ?

Incendie abri goémonier et pelouse aérohaline sur Enez Kroazenn

Au cours de Skeiz, le brûlage de goémon dans le four s'est propagé à l'abri à goémon dont la couverture est en paille et à la pelouse aérohaline. Une centaine de mètres carrés ont ainsi été brûlés à l'est de l'île (Figure 23).



Figure 23 : Vue sur la pelouse aérohaline brûlée ; à l'arrière plan à droite, l'abri à goémonier

L'îlot appartient au Conservatoire du Littoral et présente des surfaces des pelouses aérohalines en assez

bon état de conservation. Lors de la restauration initiale de l'abri à goémonier par des membres de Spered Bro Gwiseni, association guissénienne d'étude de l'histoire locale et de valorisation du patrimoine bâti, le reste du ballot de paille utilisée pour la toiture, avait été laissée sur place et avait contribué à la rudéralisation ponctuelle de la végétation. Pour cette nouvelle restauration, les membres de Spered ont veillé à ne pas laisser de surplus et la mairie leur a fourni un géotextile solide plus esthétique et plus discret que la bâche noire agricole utilisée précédemment. L'équipe de bénévoles aura été très efficace pour mener les réparations en l'espace d'une demi-journée.

V.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site et réseaux connexes

Le site de Guissény est dans sa 13ème année de mise en place des actions. Le nombre d'actions mises en place et le recul sur certaines actions, amènent régulièrement des chargés de mission Natura 2000, des gestionnaires d'espaces naturels ou des collectivités, à contacter le chargé de mission: échanges par téléphone, par courriel,... Le chargé de mission a également participé aux journées Natura 2000 organisées par l'IRPa ainsi qu'aux réunions de réseaux connexes : Aires Marines Protégées, Forum des Marais Atlantiques, etc. Le tableau présenté en liste les journées techniques et de formation suivies.

V.3.a Association des chargé(e)s de mission Natura 2000 de Bretagne

En tant que membre du conseil d'administration, Nicolas a participé à l'activité de l'association des chargé(e)s de mission Natura 2000 de Bretagne : échanges sur problématiques du réseau, recherches d'outils, participation à des réunions. Mais cette participation a été plus faible en 2015 qu'en 2014.

VI Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

VI.1 Plan algues vertes des bassins versants du Quilimadec et de l'Alanan

Le plan de lutte contre les algues vertes a été validé fin 2012. En 2014, le chargé de mission n'a pu participer à aucune réunion. Le ramassage des algues vertes aura toutefois mobilisé du temps dans le cadre de l'essai de ramassage en mer à des fins de valorisation par l'entreprise AGRIVAL (cf. III.3.b, page 33).

VI.2 Autre : atteintes environnementales et police de l'environnement

VI.2.a Atteintes et dérangement dans le périmètre du site

Dépôts de déchets agricoles et brûlages

En 2015, de nouveaux dépôts de déchets agricoles sur des terrains communaux étaient constatés au niveau de l'arrière dune du Vougo, le long du chemin non goudronné qui va du Vougo à Prad Ledan.

En bas de la falaise morte, au pied du chemin de Milin Ar Raden, un dépôt récurrent a été constaté avec palettes, déchets d'emballages agricoles, pneus,... et brûlages de ces déchets. Il s'agit d'une parcelle provée mais située dans le périmètre du site Natura 2000 de l'Arrêté de protection de biotope et qui plus est en zone humide. Malgré quelques « investigations », aucune des personnes interrogées n'a pu apporté d'éléments sur le(s) responsable(s).



Figure 24. Dépôts massifs et brûlage illégaux de déchets agricoles et de pneus

Circulation sur milieux sensibles avec engins motorisés

Des atteintes, ou des risques d'atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces sont ponctuellement constatés sur le site. Des circulations avec des engins motorisés (quads, moto-cross) n'ont pas été directement observées mais reportées. On notera le signalement d'une pratique plus tellement courante, « le labourage de plage » reporté par un habitant en janvier 2015 ! En fait, il s'agit du dérouillage de socs de charrue. Cette pratique était a priori courante autrefois mais on pourrait espérer qu'aujourd'hui, les agriculteurs sachent qu'il est interdit de circuler sur l'estran sauf dérogation pour ramasser du goémon.



Figure 25. Traces de labour sur la plage du vougo (cliché B. LE BORGNE)

Chiens et chevaux sur l'estran

Régulièrement, des chiens ne sont pas tenus en laisse et causent des dérangements pour les oiseaux notamment sur l'estran ; ce dérangement n'est pas quantifié. Un dialogue de sensibilisation est parfois mené lorsque l'occasion se présente, les personnes sont plus ou moins réceptives,... Des cavaliers fréquentent régulièrement l'estran (seul un professionnel bénéficie d'une dérogation). Un travail d'information est nécessaire.

Coupe de bois sans autorisation

Depuis plusieurs années, il est constaté la coupe sans autorisation d'arbres (saules) dans le site Natura 2000 sur des terrains du Conservatoire du Littoral et de la commune. Un premier constat avait été fait en 2013 sur le secteur de Prad Ledan, en 2014 sur la palud le long du chemin du Kleger à Trimean et en 2015 sur la palud au sud d'An Tri Di (Figure 26). Dans chacun de ces cas, il s'agit d'un ou de plusieurs troncs assez gros qui est coupé et restent en place toutes les petites branches.



Figure 26. Tronc de saule volé et rémanents laissés sur place dans le secteur d'An Tri Di

VI.2.b Atteintes environnementales en périphérie du site

Pollution au lisier sur l'Alanan

Après une pollution début décembre 2014, une nouvelle pollution au lisier a été constatée sur le même affluent de l'Alanan, fin février/début mars 2015. La pollution est issue d'une exploitation située à Kroaz Prenn à Plouguerneau. En juillet 2013, une pollution importante avait déjà été constatée et signalée depuis cette exploitation : il s'agissait alors de soupe d'alimentation qui avait été rejetée au ruisseau rendant anoxique mes sédiments sur au moins 250 mètres. Des analyses d'eau ont été faites par LABOCEA à la demande de la mairie et facturée à l'exploitation agricole.

Concernant la pollution de début décembre 2014, de nouvelles analyses ont été réalisées afin de s'assurer du retour à une qualité suffisante et lever l'arrêté municipal.

Une pollution importante a été signalée en 2013 (cf. Bilan d'activités 2013) sur la même source de l'Alanan (quelques centaines de mètres en amont). Ces pollutions à répétition nuisent fortement aux objectifs de reconquête de qualité de l'eau et de restauration de certains habitats d'intérêt communautaire, en particulier l'habitat lagune que représente l'étang du Curnic.

VII Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

VII.1 Organisation de la gouvernance du site

VII.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Il n'y a pas eu de comité de pilotage en 2015.

VII.1.b Animation de groupes de travail

Il n'y a pas eu de réunion de groupe de travail en 2015.

VII.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'État et le CEL

Il n'y a pas eu de rencontre avec la DREAL concernant le site en 2015. Une réunion a eu lieu avec la DDTM/DML pour l'évaluation d'incidences du ramassage d'algues vertes en mer (cf. III.3.b, page 33). Le Conservatoire du Littoral a été peu rencontré sur le site (Tableau 10) et uniquement en lien avec l'action foncière renforcée sur le secteur du marais du Curnic. Nicolas a accompagné le CEL lors d'une rencontre avec la mairie de Plouguerneau et a pu présenter à nouveau les enjeux du site Natura 2000 à cette collectivité, notamment les enjeux liés à la qualité de l'eau en lien avec les zones urbanisées du marais. Les principales réunions, formations et colloques suivis sont listés à l'.

Tableau 10. Rencontres avec le Conservatoire du Littoral en 2015

Date	période	Thème	Personnes présentes	Organisateur(s)	Lieu
mer. 14 oct.	Journée entière	Action foncière renforcée CEL	PRIGENT Maïna	CEL / Mairie	GUISSENY
ven. 11 déc.	Après-midi	Action foncière renforcée CEL	CHAPELLE Jocelyne, GAY Isabelle, PRIGENT Maïna	CEL / Mairie Plouguerneau	PLOUGUERNEAU

Rencontre du sous-préfet de Brest

Nicolas LONCLE a accompagné le maire pour une réunion avec le sous-préfet sur le dossier d'arrêté d'homologation du moto-cross (cf. III.1.c, page 32).

VII.1.d Rencontres et rendez-vous divers

De nombreux rendez-vous, rencontres, réunion diverses jalonnent la semaine du chargé de mission. Elles varient en temps et en formalité : des entrevues en mairie de quelques minutes avec un particulier, une association organisant une manifestation sur le site, etc. ; des visites de sites avec des scientifiques et naturalistes ; des journées entières de formations et de rendez-vous ; des animations. Seules les animations et les réunions et journées de formation sont détaillées dans ce bilan. Le suivi des rencontres tel qu'il était mené jusque 2014 n'a pas été reconduit car trop chronophage.

VII.2 Gestion administrative et financière

Sans tenir compte du travail administratif que nécessitent les contrats Natura 2000 et les MAEC (déjà évoqués précédemment), il reste un travail important de gestion administrative et financière. Il s'agit :

- des montages administratifs et financiers pour l'animation du site (échanges avec la DREAL, etc.)
- de l'élaboration et du suivi des budgets,
- du suivi des activités d'animation
- du suivi du temps de travail

VII.3 Évaluation et mise à jour du Docob

Le travail d'évaluation du DOCOB a été relancé en 2012 mais l'objectif de terminer l'évaluation du DOCOB en 2015 n'a pas été tenu, dû principalement à un manque de temps.

VII.4 Élaboration de la charte

Aucun travail relatif à la charte Natura 2000 n'a été mené.

VIII Synthèse

L'année 2015 est une année de transition vers la nouvelle programmation des fonds européens. Les contrats Natura 2000 arrivant à échéance fin 2014 ont été soldés et clôturés. Les projets de nouveaux contrats Natura 2000 (renouvellement et poursuite) sont assez précis mais le dispositif administratif n'est pas encore en place. Les budgets régionaux annoncés s'avèrent insuffisant pour satisfaire l'enveloppe des pré-projets et cela implique de présenter des contrats pour le site mûrement construit et répondant aux critères de sélection en cours de fixation au niveau régional.

Le fait le plus important pour la gestion du site est la reconduction de MAEC sur la plupart des parcelles engagées initialement à l'exception de celles engagées sur Plouguerneau lors de la précédente campagne.

Malgré des coefficients de marée très élevés, les conditions climatiques hivernales n'auront pas entraîné d'érosion importante.

Les travaux pour réparer les dégâts des tempêtes de l'hiver 2013-2014 se sont poursuivis (accès plage, continuité du GR34, digue) et ne sont pas encore terminés fin 2015. La campagne de travaux menés en septembre 2015 a permis de placer la digue dans un état satisfaisant et sans aucun doute le meilleur depuis plusieurs décennies.

Concernant, les espèces d'intérêt communautaire la situation du liparis apparaît favorable avec une gestion adaptée et des effectifs en hausse. Une des bonnes nouvelles pour l'espèce et la mise en évidence de plus de 100 pieds sur la station à l'est de l'étang. Pour l'Agrion, faute de suivi, c'est toujours l'incertitude. Pas de véritable suivi sur le Damier en 2015, par contre le site de Guissény a lancé l'initiative d'une rencontre entre gestionnaires de sites à damier afin de créer une dynamique régionale pour cette espèce voire en créant un programme d'actions.

La gestion agro-pastorale malgré l'absence de contrats Natura 2000 s'est déroulée sensiblement comme les années précédentes. Les particuliers avec leurs chevaux poursuivent consciencieusement la gestion tel que définie malgré l'absence de rémunération.

Les difficultés de paiement (retards) pour l'animation du site ont été régularisés et ont permis de décriper les relations entre la collectivité et les services de l'état. Surtout, cette situation apaisée permet de se focaliser sur le cœur de l'action, les conservation des habitats et des espèces, plutôt que sur son cadre administratif et financier.

Index des figures

Figure 1. Périmètre du site Natura 2000 FR5300043 Guissény et autres périmètres de protection.....	6
Figure 2. Surfaces engagées en MAEC et type de gestion en 2015.....	15
Figure 3. Sortie des radeaux à sternes de l'étang du Curnic (26/11/2015) – Cliché Erwan STRICOT.....	17
Figure 4. Étapes pose barrières d'ensablement (A, B, C : Aod An Ti Hard ; D : An Ode Wenn).....	19
Figure 5. Escalier avec pallier intermédiaire aux grands Barrachou.....	20
Figure 6. Escalier à l'est de la crique d'Aod An Ti Hard.....	20
Figure 7. Travaux sur ouvrages et autres travaux littoraux.....	21
Figure 8. Modes de financement des actions.....	22
Figure 9. Bambous transplantés sur l'arrière dune du Vougo.....	23
Figure 10. Limitation d'espèces invasives.....	24
Figure 11. Pâturage hors contrats Natura 2000 et MAEC (en concertation avec l'opérateur).....	26
Figure 12. Gestion hors contrats Natura 2000 et MAEC sur terrains privés (sans concertation avec l'opérateur).....	27
Figure 13. Les participants à la tâche lors du nettoyage de plage annuel.....	28
Figure 14. Chantier d'entretien du platelage d'An Isquin (11/06/2015) – Cliché Sylvie VERON.....	28
Figure 15. Vue ouest des grands Barrachou avant et après débroussaillage (photos Marcel TANGUY).....	29
Figure 16. Localisation des actions menées dans le cadre de chantiers bénévoles.....	30
Figure 17. Synthèse des actions de gestion menées en 2015.....	31
Figure 18 : Machine d'AGRIVAL en action de ramassage d'ulves - cliché Laurent PERCHIRIN.....	33
Figure 19 : Prélèvement benthos par Biotope/Hydrabio littoral (18/05/2015).....	33
Figure 20 : Retour de manip pour mesure apport éolien ; sur la photo (09/06/2015), on devine le sable emporté par le vent, ces déplacements peuvent être impressionnants.....	36
Figure 21. Festival Kerzion : les chardons mis en défens (vue après le festival).....	44
Figure 22. Pièce de théâtre Skeiz, dernière saynète : gestion de conflit... entre un Drosera et une Liparis se disputant le titre de plus belle plante du site !.....	45
Figure 23 : Vue sur la pelouse aérohaline brûlée ; à l'arrière plan à droite, l'abri à goémonier.....	45
Figure 24. Dépôts massifs et brulage illégaux de déchets agricoles et de pneus.....	47
Figure 25. Traces de labour sur la plage du vougo (cliché B. LE BORGNE).....	47
Figure 26. Tronc de saule volé et rémanents laissés sur place dans le secteur d'An Tri Di.....	48

Index des tables

Tableau 1. Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény.....	7
Tableau 2. Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site de Guissény.....	8
Tableau 3. Liste des mesures faisant l'objet de fiches-actions dans le DOCOB.....	9
Tableau 4. Liste des contrats signés de 2003 à 2012.....	11
Tableau 5. Liste des MAEC prévues sur le marais du Curnic.....	13
Tableau 6. Superficies par engagements des MAEC signés en 2015.....	14
Tableau 7. Actions relevant en partie de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.....	16
Tableau 8 : Liste des visites de la digue (suivi, entretien, travaux) en 2015 par N. LONCLE.....	39
Tableau 9 : Liste des interventions radio et audiovisuelles en 2015 par N. LONCLE.....	42
Tableau 10. Rencontres avec le Conservatoire du Littoral en 2015.....	49

ANNEXES

Annexe I - Revue de presse

Index des articles

Article 1 - Morel, A. Le parc à ormeaux fait encore des vagues. Ouest-France (28/01/2015).....	52
Article 2 - de Beaulieu, F. Journée mondiale des zones humides. Le Télégramme. (28/01/2015).....	53
Article 3 - Morel Annick. Natura 2000 : la DREAL doit 41 072 € à la commune. Ouest-France (12/02/2014).....	53
Article 4 - Morel, A. Le Curnic, station balnéaire hivernale pour les oiseaux migrateurs. Ouest-France (03/02/2015).....	54
Article 5 - Lino, F. Oiseaux migrateurs. Le Curnic, lieu stratégique. Le Télégramme (01/02/2015).....	54
Article 6 - Morel, A. Le tribunal administratif contre le parc à ormeaux. Ouest-France (17/03/2015).....	55
Article 7 - Lino, F. Littoral. 40 ans et 50 guides. Le Télégramme (juin 2015).....	56
Article 8 - Morel, A. Passage de relais dans la garde des marches du littoral. Ouest-France (juin 2015).....	56
Article 9 - Lino, F. Motocross. L'homologation toujours espérée. Le Télégramme (22/10/2015).....	57
Article 10 - Morel, A. Les radeaux à sternes en maintenance hivernale. Ouest-France (30/11/2015).....	58
Article 11 - Lino, F. Nature. Nettoyage des radeaux à sternes. Le Télégramme (2015).....	58

Ouest-France
Mercredi 28 janvier 2015

Guissény

Le parc à ormeaux fait encore des vagues

Trois questions à...

Jean-Yves Deniel, président de l'association de défense du domaine public maritime (ADDPM)

Pourquoi déposer un recours gracieux contre l'accord d'exploitation d'un parc à ormeaux ?

Nous avons relevé dans l'enquête publique des erreurs de procédure, des omissions de date, le non-respect du délai d'instruction du dossier... L'impact sur l'environnement a été aussi sous-estimé, la faune indigène est passée sous silence, notamment. Il est à craindre que la concentration en ormeaux d'élevage constitue un facteur aggravant du développement de bactéries pathogènes. Autre élément important : la concession dont la position est maintenant connue avec précision dans le périmètre du site Natura 2000 en mer empiète sur un banc de maërl vivant, ainsi que le démontre la cartographie établie par un bureau d'études.

Pouvez-vous préciser ?

Sylvain Huchette a effectué une plongée sur la zone, en présence des services de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et de Myriam Diascorn, chargée de mission Natura 2000. Aucune présence de maërl n'a été détectée. Le procès-verbal ne comporte pas les coordonnées GPS de la zone de



Jean-Yves Deniel.

prélèvements. Nous trouvons anormal que cette plongée ait été effectuée par le pétitionnaire en personne. Nous pensons également que Myriam Diascorn, qui n'a donné aucun avis, s'est fait mener en bateau.

Que ferez-vous si votre recours est rejeté ?

Nous procéderons à l'étape suivante, le recours auprès du tribunal administratif. Cela peut prendre des mois, voire plus. Nous ne sommes pas pressés. Nous avons déjà remporté quelques victoires significatives. Le projet initial portait sur 35 ha, il est désormais de 5 ha, la concession est quant à elle passée de trente-cinq ans à cinq ans. Notre objectif est de transmettre à nos enfants un espace intact.

Article 1 - Morel, A. Le parc à ormeaux fait encore des vagues. Ouest-France (28/01/2015).

Journée mondiale des zones humides

Comme un fleuve vivant, la Journée mondiale des zones humides du 2 février déborde sur une période plus large et ne concerne pas que les grands sites internationaux. En Bretagne, de nombreux sites sont à découvrir dès ce week-end !



La découverte du site de Guissény permet de comprendre la longue histoire, la complexité, la fragilité, la richesse et l'intérêt des zones humides.

Photo: Irwan Le Corre/DEES

Focus sur le Curnic

L'étang et les prairies humides du Curnic sont situés pour l'essentiel dans la commune de Guissény, à environ 35 km au nord de Brest. Ils font partie d'un linéaire côtier constitué de massifs dunaires, de plages, de baies et d'estuaires sablonneux ainsi que de petits marais littoraux entourés de roselières où l'eau douce et l'eau salée se mêlent subtilement. Intégrés aux 600 ha du site Natura 2000 de Guissény, ils ont bénéficié d'importantes actions de restauration. Leur grand mérite est d'être d'un accès facile et d'offrir en toutes saisons l'occasion de belles observations. Il suffit pour cela d'emprunter la digue ou le sentier aménagé qui conduit, de l'autre côté de l'étang, vers les prairies et tourbières. En hiver, les plages, étang et estuaire de Guissény accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (entre 5.000 et 10.000 individus suivant la rigueur de la saison).

Depuis 18 ans, la Journée mondiale des zones humides est organisée le 2 février autour des sites d'importance internationale mais, petit à petit, elle a fait tache d'huile sur des espaces d'intérêt régional, voire local. Preuve, s'il en fallait une, de la prise de conscience de l'importance capitale des zones humides pour les humains.

Les plantes et le sol

Il n'est peut-être pas inutile, pour commencer, de définir les milieux humides. Ce sont des espaces recouverts d'eaux peu profondes ou imprégnés d'eau, de façon permanente ou temporaire. Ils constituent de nombreux paysages bretons : estuaires, lagunes, étangs, marais, tourbières, prairies humides. La structure du sol et la présence de plantes caractéristiques permettent de les identifier. Un parking

inondé n'est donc pas une zone humide !

Un mouvement mondial

C'est le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar qu'a été signée la convention internationale des zones humides. Aujourd'hui, plus de 167 pays (sur 192) ont ratifié la convention et réalisé le classement de plus de 2.000 sites (en 2000, il n'y en avait que 1.000), dont la moitié est située en Europe mais ne représente que 14 % de la surface totale. La Grande-Bretagne en compte 169, tandis que la France est à la peine, avec 30 sites seulement. Cinq sites ont été désignés dans la Bretagne historique : la baie du Mont Saint-Michel, le golfe du Morbihan, les marais salants de Guérande, la Brière et le lac de Grand-Lieu. Le plus grand site au monde est canadien, c'est le golfe Queen Maud avec

L'effet cumulé de la dégradation des petites zones humides à l'échelle d'un bassin versant engendre des conséquences graves.

62.800 km², soit près du double de la surface de la Bretagne... Les pays concernés ont réaffirmé, en 2005, leur volonté d'élaborer et maintenir « un réseau international de zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique mondiale et la pérennité de la vie humaine ». Vous avez bien lu : un lien direct est fait entre la préservation des zones humides et la vie humaine. À l'heure où les pouvoirs publics ouvrent le dossier des plans de prévention des submersions marines et des crues rapides, les zones humides bénéficient d'un véritable regain d'intérêt. Ce ne sera pas de trop quand on découvre que 64 % des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900. En France, ce sont la moitié des zones humides présentes en 1950 qui avaient été remblayées ou drainées

trente ans plus tard. Si ces espaces sont mieux protégés aujourd'hui, l'état des plus « ordinaires » d'entre eux est méconnu, alors que l'effet cumulé de la dégradation des petites zones humides à l'échelle d'un bassin versant engendre des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau, mais aussi pour l'atténuation des épisodes de fortes précipitations génératrices d'inondations.

50 trésors à découvrir

C'est pour mieux faire connaître ces zones humides que les associations se mobilisent chaque année depuis 1997 et proposent des animations. Il y en a eu près de 500 en France en 2014. Il y en aura près d'une cinquantaine cette année dans toute la Bretagne. Bien sûr, dans la majorité des cas, les

naturalistes insisteront sur la possibilité d'observer les oiseaux passant l'hiver dans ces zones humides qui leur procurent des abris et une alimentation variée. Mais les oiseaux ne sont que la partie la plus visible et la plus attrayante de l'univers si particulier des zones humides, véritables trésors de la biodiversité. Alors, suivez les guides !

FRANÇOIS DE BEAULIEU

Pour en savoir plus
Un site : www.ramsar.org



www.bretagne-vivante.org
Tél. 02.98.49.0718

SUIVEZ-LE GUIDE !

Samedi

Guissény (29). Baie, étang et marais du Curnic, de 14 h à 16 h, accueil et observation en continu, sans inscription. Rendez-vous au port du Curnic. 02.98.49.0718.
Quimper (29). Balade ornithologique guidée à 9 h 30 le long de l'Odét, chemin de halage. Inscription au 02.98.49.0718.
Riantec (56). Petite mer de Gâvres, de 9 h 30 à 12 h 30. Accueil et observation en continu, sans inscription. Rendez-vous sur le parking de l'île de Kermer. 02.97.66.92.76.
Sarzeau (56). Golfe du Morbihan, de 14 h à 16 h, accueil et observation en continu, sans inscription, rendez-vous à Kerbodoc. 02.97.66.92.76.

Dimanche

Estuaire du Jaudy/Plougrescant (22). Balade ornithologique guidée de 10 h à 12 h dans la baie de l'Enfer, et de 17 h à 18 h 30, à Plougrescant. Inscription obligatoire : 06.79.80.77.73.
Tréguic (29). Étangs de Trévignon de 10 h à 16 h. Accueil et observation en continu, sans inscription. Rendez-vous à la Maison du littoral de Trévignon. 02.98.50.19.70.
Châtillon-en-Vendelais (35). Balade ornithologique guidée avec Vitré-Tuvalu de 10 h à 12 h 30 à l'étang. Inscription au 06.31.88.25.14.
Notre-Dame-des-Landes (44). Balade naturaliste guidée de 10 h à 12 h sur le bocage et les prairies. Départ de l'église. Bottes indispensables. naturalistesenlutte.wordpress.com/
Programme complet : zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides

Les Grands Lacs, 11^e site « Ramsar » de la France d'outre-mer



Il y a tout juste un an que le site des Grands Lacs, la plus importante réserve d'eau douce de Nouvelle-Calédonie, a été désigné comme « zone humide d'importance internationale » dans le cadre de la Convention de Ramsar. Plus de la moitié des 44.000 ha bénéficiait déjà du statut de réserve naturelle. C'est le onzième site « Ramsar » de l'outre-mer français ; les derniers avaient été inscrits en 2011 : l'île Europa (TAAF), la vasière des Badamiers (île de Mayotte) et les zones humides et marines de Saint-Martin. (Photo Marie Windstein)

Lesneven - Plouescat

- Ouest

Guissény

Le Curnic, station balnéaire hivernale pour les oiseaux migrateurs

Samedi, un zef ultra décoiffant soufflait sur le Curnic. Pas le temps idéal pour observer les oiseaux d'eau migrateurs qui passent leur hiver à Guissény, avant d'entreprendre leur extraordinaire voyage vers les steppes nordiques, le Canada ou le Groenland.

Néanmoins, une vingtaine de passionnés avaient répondu à l'invitation de Bretagne Vivante, qui les conviait, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, à la découverte et l'observation de cette faune ailée qui vole, nage, plonge, pêche ou picore, souvent en larges et spectaculaires bandes.

À Guissény, entre cinq mille et dix mille oiseaux migrateurs, attirés par l'abondance de la nourriture, le climat océanique clément, l'étang, les marais, les vastières, les roselières, la biodiversité du site, font une halte hivernale de plusieurs mois sur le site. Leur objectif : se reposer, se nourrir abondamment et reprendre des forces avant leur longue migration.

Témoins du changement climatique

Parmi les espèces les plus représentées, les bécasseaux (sanderling, variables, violets), les vanneaux, les foulques, les grèbes. « Il leur faut environ dix heures par jour pour se nourrir, sans être dérangés. Les sites très fréquentés, les promeneurs avec leurs chiens sur les plages, les empêchent à long terme de reconstituer toute l'énergie nécessaire pour leur long périple mi-



Au Curnic, à l'heure de la marée haute : temps idéal pour observer les migrateurs venus se nourrir sur la grève... mais avec le temps tempétueux, beaucoup se sont réfugiés dans des abris.

gratoire », explique Yann Jacob, animateur Bretagne Vivante. « Ce dérangement quotidien est un fait qui n'est pas forcément connu et qui est parfois difficile à expliquer, même s'il est encore limité ici », réchérit Nicolas Loncle, chargé Natura 2000 à Guissény.

L'observation et le comptage des oiseaux sont des éléments primordiaux qui contribuent à l'analyse du changement climatique, malheureusement encore souvent considérés comme le passe-temps de doux rêveurs.

Ainsi, Nicolas Loncle explique que pour la première fois cet hiver, des hirondelles robustes – de celles qui nichent dans les granges des habitations – ont passé l'hiver à Guissény ! Ces observations nécessitent d'être analysées sur le long terme, afin d'en déterminer une tendance fiable.

Article 4 - Morel, A. Le Curnic, station balnéaire hivernale pour les oiseaux migrateurs. Ouest-France (03/02/2015).

Guissény

Oiseaux migrateurs. Le Curnic, lieu stratégique

À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides prévue lundi, Bretagne Vivante a organisé deux week-ends de découverte des oiseaux d'eau migrateurs, hier et les samedi 7 et dimanche 8 février. L'occasion de partir à la découverte de ces espèces avec des ornithologues aguerris, dont Yann Jacob et Maureen Sevrain, animateurs pour Bretagne Vivante.

À Guissény, le site du Curnic fait partie d'un linéaire côtier constitué de dunes, de plages, de baies et d'estuaires sablonneux ainsi que de petits marais littoraux entourés de roselières. L'ensemble de ces sites est maintenant classé en zone Natura 2.000. Au sein de cet espace, l'estuaire de Tresseny est classé en réserve de chasse maritime.

Plusieurs milieux sur un même site

Suivant la rigueur de la saison, entre 5.000 et 10.000 oiseaux sont présents. « Quand la mer monte, les oiseaux se servent de l'étang comme reposoir, explique Yann Jacob. L'intérêt de Guissény, c'est les différents types de milieux, le sable, la vase, et cela ne se trouve pas très loin de la baie de Gouleven ».

Le comportement des oiseaux varie selon les prédateurs présents ou la fréquentation humaine... « Le



Les observateurs ont sorti leur matériel, ici au port du Curnic, où Nicolas Loncle, chargé de mission pour Natura 2000, observe des oiseaux de mer.

dérangement des oiseaux a un impact sur le temps où ils se nourrissent et donc sur leur survie ». En effet, si le volatile, dérangé, ne peut manger que huit heures par jour au lieu de dix, cela peut jouer sur sa reproduction et sa résistance.

« Pourquoi observe-t-on les oiseaux ? Parce que c'est un bon indicateur de la qualité du milieu. Plus il est riche et accueillant, plus il y a d'oiseaux. À Guissény, le dernier décompte est de près de 5.000 oiseaux, dont la barge à queue noire, le canard, le grèbe ou la foulque, et quelques prédateurs, dont le busard des roseaux et le fau-

con pèlerin ».

Un rôle important en hiver

Le site du Curnic représente, pour les espèces migratrices, un lieu où elles font le plein de réserves énergétiques avant de partir plus au nord, en Scandinavie, pour le bécasseau, pour se reproduire.

« On peut les voir toute l'année, mais les effectifs les plus importants sont de septembre à mars. Après, certains partent vers l'Afrique et d'autres vers le nord... ». Hier, une vingtaine de promeneurs ont profité des explications des professionnels et sortis leurs jumelles...

Article 5 - Lino, F. Oiseaux migrateurs. Le Curnic, lieu stratégique. Le Télégramme (01/02/2015).

Lesneven - Plouescat

Ouest-France
Mardi 17 mars 2015

tribunal administratif contre le parc à ormeaux



onse du
anisaît,
blique,
onnes,
a. Cette
08 tous
la de-
France
un éle-
ner au

ait éga-
la posi-
l'auto-
e 2014
Haliotis

a muni-
sé cha-
rs gra-
le pré-
et qui
rentre

it », as-
aire de
c déci-
conten-
nistratif
adopte
n avait
l du 11
absten-

écision
niens.
parce
d'être
issény
et pré-
omme
2000.
ne ex-
ns rai-

À Guissény, le « Non au parc à ormeaux », slogan étendard de l'Addpm, est vécu par beaucoup comme une sorte d'indiscutable ADN pagan, un « touche pas à ma commune », dans lequel s'engouffrent, depuis sept ans, toutes sortes d'arguments, écologiques, économiques, environnementaux... vérifiés ou non.

sonnement global sur l'environnement. » L'Addpm s'insurge sur la conduite du dossier par les services de l'État et « l'amateurisme des services administratifs », en relevant certains manquements au niveau de l'instruction du projet, comme l'absence de réunion publique avant le dépôt du 2^e projet par France Haliotis. Ils n'hésitent pas à aller plus loin. « On peut se permettre d'être plus critique que la mairie. Nous avons décidé de saisir le ministère de l'Écologie et du Développement durable, et de demander à Ségolène Royal ce que fabrique son préfet dans sa résidence quimpéroise. Nous attaquons le préfet, et pas

France Haliotis, pour lui dire qu'il a mal fait sur le fond et sur la forme. » Rappelons qu'un premier projet avait été déposé en 2007 par France Haliotis, et qu'une étude d'impact plus poussée avait alors été demandée à l'entreprise. « En 2008, le préfet d'alors avait senti que la population était contre, mais malgré tout, on sentait que l'État était pour et qu'une pression était exercée pour que l'entrepreneuriat prenne le dessus », commente Raphaël Rapin.

Des bancs de maërl sur la zone

Fin 2013, une nouvelle cartographie des habitats Natura 2000 en mer est

produite, dans le cadre des agences des aires marines protégées déclinées sur les zones Natura 2000. Elle fait état de présence éventuelle de maërl - habitat protégé jouant un rôle important dans la biodiversité - sur une zone de 172 ha, qui englobe la concession de France Haliotis (5 ha). Une plongée du pétitionnaire, en présence de Natura 2000 en mer, n'a décelé aucune présence de maërl, mais c'est devenu l'un des arguments forts de d'Addpm.

« Nous savions depuis 2007 qu'il y avait du maërl ici, mais nous ne sommes pas idiots, nous n'allions pas dévoiler tous nos arguments à France Haliotis... »

Guissény Littoral. 40 ans et 50 guides



Nicolas Loncle a reçu le témoin des mains de Stéphane Chaumont, avant de parcourir le littoral guissénien avec des randonneurs.

À l'occasion des 40 ans du Conservatoire du littoral, les gardes du littoral bretons marchent de site en site en se transmettant un relais. Débuté le 17 mars dernier dans la baie du Mont-Saint-Michel, une cinquantaine de gardes vont participer à cette grande marche. Après Keremma, le relais est arrivé à Guissény, mercredi 24 juin. C'est Stéphane Chaumont qui a passé le témoin à Nicolas Loncle, chargé de mission pour Natura 2000, au niveau du Moulin-du-Couffon, à l'entrée de la commune. Ce relais est matérialisé par un sac, dans lequel se trouve un livre d'or, où l'en-

semble des gardes témoigne de leur participation, par un texte, des dessins, des cartes ou des collages... Symboliquement, Nicolas et ses compagnons de route, deux touristes du Pas de Calais et une Guissénienne, ont parcouru quelques kilomètres, le long de la côte, « Tout le long du littoral de Guissény je pourrai parler de son évolution et de son histoire », explique le chargé de mission. Les randonneurs se sont rendus à la maison de la Digue où ils ont pique-niquer ; le prochain passage de témoin s'est fait ensuite avec Mickaël Guillou, qui se rendra dans les Abers.

Guissény

Passage de relais dans la marche des gardes du littoral



L'un des objectifs de cette marche : mettre en lumière le travail des gardes.

À l'occasion des quarante ans du conservatoire du Littoral, les gardes du littoral de Bretagne, c'est-à-dire les personnes travaillant sur des sites du littoral (techniciens, animateurs, coordinateurs, etc.) organisent une marche. Il s'agit d'un relais de site en site du conservatoire, et non une marche continue le long du GR34.

- Les gardes se transmettent un carnet où chaque garde peut partager ses impressions, faire des croquis, etc.

- Cette marche a démarré le 17 mars en baie du Mont Saint-Michel et doit arriver en Loire-Atlantique à l'automne où se rencontreront alors le relais breton et celui des gardes de la délégation centre-atlantique.

- Dimanche 14 juin, après avoir parcouru l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor, le relais est arrivé dans le

Finistère sur les dunes de Keremma.

Mercredi dernier, avait lieu le passage de relais entre Stéphane Chaumont, garde du littoral de la maison des dunes, et Nicolas Loncle, chargé de mission Natura 2000. Cette marche s'est déroulée entre le moulin du couffin et la maison de la digue.

Deux touristes du Pas-de-Calais et une Guissénienne l'accompagnaient, ce fut l'occasion de raconter l'histoire et l'évolution du site, dont la configuration a beaucoup changé au fil des siècles, notamment depuis la construction de la digue.

Mais avant d'entamer la marche, découverte du carnet de bord, riche de commentaires, croquis, dessins, photos, illustrations, réalisés par les gardes, et permettant de découvrir les beautés et spécificités de chaque site.

Article 8 - Morel, A. Passage de relais dans la garde des marches du littoral. Ouest-France (juin 2015).

Article 7 - Lino, F. Littoral. 40 ans et 50 guides. Le Télégramme (juin 2015).

Guissény

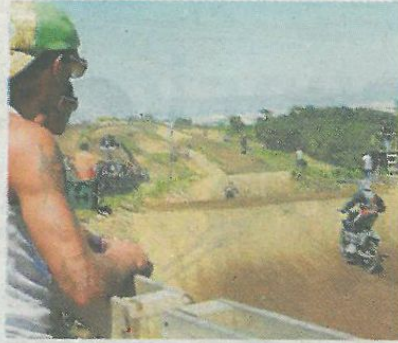
Motocross. L'homologation toujours espérée

Le 8 octobre dernier, l'homologation du circuit de motocross du Frouit était annulée par le tribunal administratif, suite à une requête d'un couple de riverains, possédant une résidence secondaire à 700 m des lieux.

Vendredi, les responsables de l'Association sportive motocycliste (ASM) de Guissény, qui gère le terrain, un représentant de la direction départemental des Territoires et de la Mer, le chargé de mission Natura 2000 de Guissény, le maire et sa première adjointe ont rendu visite au sous-préfet, Bernard Guérin, pour lui demander des explications. En 2011, une fiche d'impact Natura 2000 avait été réalisée, à l'occasion du lancement du championnat de Bretagne. « Cette fiche n'a pas été jointe au dossier, indiquaient les responsables de l'association et le sous-préfet ne nous a pas signalé cet oubli... ».

Nouvelle évaluation

La fiche d'impact doit évaluer la



Le terrain de motocross du Frouit est long de 1,5 km et alterne lignes droites, bosses et virages serrés.

poussière, les éventuelles fuites d'hydrocarbure et le bruit. « Il n'y a aucun autre cas connu », explique Jakez Grall, secrétaire de l'association.

« Cela risque de faire une jurisprudence. Une fois le dossier complet, la sous-préfecture évaluera si le dossier est bon » et, le cas échéant, accordera de nouveau l'homologation. « Notre dossier va être réalisé conjointement avec

Nicolas Loncle, de Natura 2000, qui va apporter des éléments techniques », précise encore le secrétaire.

« On veut rouler »

En attendant, rappelons que le terrain a été créé au Frouit, en 1982, par Michel Calvez, avec ses « propres deniers ». Il voulait « pratiquer sa passion honnêtement » et ne plus rouler dans les dunes.

Locataire de cinq parcelles, Thomas, son fils, actuel président de l'ASM, lance : « On est locataire, à titre privé, on peut très bien aller rouler. On roule, on a toujours été honnête, réglo... ». Et son père d'ajouter : « L'image de la moto est toujours cassée ».

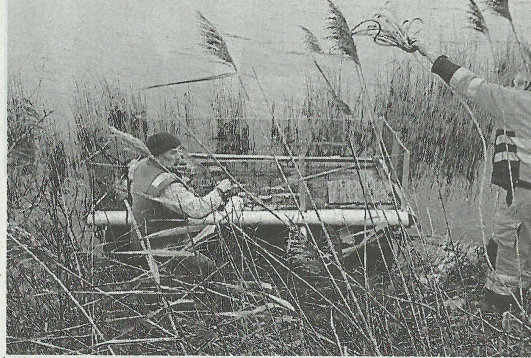
Aujourd'hui, les 49 adhérents espèrent bien pouvoir rouler sur l'un des plus beaux circuits de Bretagne avant la fin de l'année. L'an passé, ce sont 581 pilotes, venus de 63 communes différentes, qui ont pu apprécier les courbes et les bosses guisséniennes.

Article 9 - Lino, F. Motocross. L'homologation toujours espérée. Le Télégramme (22/10/2015).

Ouest-France
Lundi 30 novembre 2015

Guissény

Les radeaux à sternes en maintenance hivernale



L'étang du Curmic est un site très fréquenté par de nombreux ornithologues venant observer et photographier les oiseaux qui y vivent ou y font halte.

Jeudi dernier, profitant d'une fenêtre météo favorable, les deux radeaux à sternes, ancrés dans l'étang du Curmic, ont été récupérés par les services de la municipalité et des bénévoles de l'association Nature et biodiversité de Guissény.

Il était urgent qu'ils rejoignent les services techniques afin d'être restaurés, l'un ayant détaché ses amarres et l'autre dont le tonneau de flottaison prenait l'eau. Ils avaient été installés, à l'est et à l'ouest de l'étang, par Guissény Rendez-vous Nature en 2005 et 2007, l'objectif étant de favoriser la reproduction des sternes Pierregarin en permettant la survie et l'envol des jeunes, si possible un par couple.

Le principe est de reconstituer la surface caillouteuse d'un îlot avec de petits abris où les jeunes peuvent se réfugier. Les prédateurs sont non seulement d'autres oiseaux comme les goélands, mais aussi les visons d'Amérique.

Les radeaux sont ancrés de façon à rester au même point, simulant une île, et munis de grillages interdisant l'escalade aux visons.

Depuis leur mise en place, ces radeaux ont été le berceau d'une centaine de jeunes sternes. Cette année, les amoureux des oiseaux ont pu observer la naissance de vingt poussins sur un radeau et sept sur l'autre. Les radeaux seront réinstallés après leur carénage hivernal.

Article 10 - Morel, A. Les radeaux à sternes en maintenance hivernale. Ouest-France (30/11/2015).

Vendredi 4 décembre 2015 Le Télégramme

Guissény Nature. Nettoyage des radeaux à sternes

En 2005 et 2007, l'association guisséniennne « Guissény, rendez-vous nature » avait installé deux radeaux sur l'étang du Curmic. Le but étant de favoriser la reproduction des sternes pierregarin en permettant la survie et l'envol des jeunes, si possible un par couple.

Le principe est de reconstituer la surface caillouteuse d'un îlot, avec de petits abris où les jeunes peuvent se réfugier. Les prédateurs sont non seulement d'autres oiseaux, comme les goélands mais aussi les visons d'Amérique.

Vingt-sept poussins

Les radeaux sont ancrés de façon à rester au même point, munis de grillages interdisant l'escalade aux visons. Depuis leur mise en place, ces radeaux ont été le berceau d'une centaine de jeunes sternes. Le suivi est assuré depuis 2012 par l'association « Nature et biodiversité », de Guissény, qui a pu observer, cette année, 20 poussins sur un radeau et sept sur l'autre. L'étang du Curmic est devenu un site très fréquenté par de nom-



Les bénévoles et les services techniques ont aidé à remonter sur la berge les radeaux à sternes.

breux ornithologues venant observer et photographier les oiseaux qui y vivent ou y font halte. Après tant d'années passées sur l'étang, les

radeaux ont été retirés, samedi, pour être nettoyés ; ils seront remis en place au printemps, assurant ainsi un espace aux sternes pour nidifier.

Article 11 - Lino, F. Nature. Nettoyage des radeaux à sternes. Le Télégramme (2015).

Annexe II - Courrier à l'ASP : réponses au contrôle terrain sur contrat n32312D029000019

Mairie de GUISSÉNY
Ti-Kêr GWISENI
29880



FINISTÈRE
PENN-AR-BED
Tél/Pellg : 02 98 25 61 07
Fax/Faks : 02 98 25 69 69

Guissény, le 07 décembre 2015

Agence de Service et de Paiement
Délégation régionale Bretagne - Service des contrôles
Forum de la Rocade
ZI du Sud-Est - CS 17429
40 rue du Bignon
35574 Chantepie cedex

Nos réf.: 15/NL/038

Affaire suivie par Nicolas Loncle - Chargé de mission Natura 2000
Heuliet gant Nicolas Loncle – Kargad a gefridi Natura 2000
Tel/Pellg : 02 98 25 69 57 - guisseny.n2000@gmail.com

Objet : contrôle terrain du 25 novembre 2015 : contrat Natura 2000 32312D029000019 signé par Pierrick MELLOUËT – site Natura 2000 FR5300043 Guissény. Réponse au compte-rendu de contrôle sur place.

Madame, Monsieur,

Les services de l'ASP ont procédé au contrôle sur place du contrat Natura 2000 32312D029000019, en présence de : Messieurs Mathieu LAHAYE contrôleur terrain ASP, Pierrick MELLOUËT signataire du contrat et Nicolas LONCLE, chargé de mission Natura 2000 employé par la mairie de Guissény, opérateur local du site Natura 2000.

En tant qu'opérateur local, nous vous apportons des éléments concernant ce contrat dont les actions nous semblent avoir respectées le cahier des charges défini à la signature. Bien que ce contrat engage un particulier, son montage et son suivi¹ ont été réalisés principalement par la mairie et les parcelles engagées appartiennent au Conservatoire du Littoral dont la gestion est à la charge de notre collectivité.

Le contrôle sur place a mis en évidence la conformité de la surface engagée. Il a par contre mis en évidence des anomalies au niveau de la charge de pâturage. Le compte-rendu fait état d'un chargement constaté supérieur (environ double) à celui déclaré. Ce dépassement ne résulte pas d'une déclaration erronée volontaire ou involontaire, les dates et le nombre d'animaux ont en effet été rapportés conformément à la conduite effective du pâturage. Il résulte principalement d'une différence dans les modes de calcul du taux de chargement.

Tout d'abord, il nous a été indiqué que le taux de chargement par l'ASP était calculé sur la période autorisée de pâturage (soit 6 mois dans ce cas) et non sur l'année (12 mois). Or, nous avons établi nos calculs du taux de chargement sur la base d'une année entière. Le taux de chargement en gestion d'espaces naturels est communément entendu à l'année ; dans le document d'objectifs du site de Guissény, il est ainsi fait référence à des taux de chargement annuel.

Ensuite, le troupeau est composé de chevaux de trait breton (comptabilisé à 1 UGB) et de vaches rustiques : des vaches de races bretonnes Pie noire et Froment du Léon. Une vache adulte est considérée comme valant 1 UGB. Dans le cas de ces petites races rustiques, cette référence ne nous semblait pas rendre compte de la charge réelle de ces animaux, de même que les poneys shetland présents sur le site ne sont pas comptabilisés avec la même valeur que d'autres équins adultes. Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de références officielles ou bibliographiques précises. Aussi,

¹ La conduite du pâturage, la pose et l'entretien des clôtures sont assurées par le signataire. ; le renseignement du cahier de pâturage, sur la base du modèle fourni par l'opérateur, est assuré également par le signataire. Le chargé de mission réalise un suivi complémentaire au cours de la période de pâturage pour s'assurer que les conditions fixées sont bien respectées et surtout pour mesurer l'efficacité du pâturage au regard des objectifs de gestion. Le cahier des charges « papier » est reporté sous tableur informatique par le chargé de mission en fin de saison afin de mesurer précisément le taux de chargement : une version papier de ces tableaux de suivis, précisant les valeurs UGB retenues par type de bête, a été fournie au contrôleur.

nous avons retenu la valeur de 0,6 UGB utilisée pour les bovins de moins de deux ans ; cette valeur correspond à peu près au ratio de poids entre une pie noire adulte (plus petite race bovine française) et une holstein adulte. Le gabarit des Froments du Léon étant proche, il a été appliqué la même valeur de 0,6 UGB. Les veaux de ces deux races ont été comptabilisés 0,3 UGB (ou 0,9 UGB par vache allaitante), valeur qui nous semblait toutefois supérieure à la pression effective.

Aussi, le pâturage mis en place de 2012 à 2014² a été conforme aux conditions fixées dans le cahier des charges, soit une charge inférieure à 0,5 UGB sur 12 mois, calculée selon les valeurs UGB précisées précédemment. Nous notons que le cahier des charges ne précisait ni la valeur UGB retenue par type d'animaux, ni le mode de calcul du taux de chargement, sous entendu que pour ce dernier, il nous était évident qu'il était calculé sur 12 mois indépendamment de la période de pâturage autorisée. Nous prenons note qu'il serait nécessaire pour les prochains contrats de préciser le mode de calcul et les valeurs UGB dans une notice. Il nous semble qu'il conviendrait au niveau régional de pouvoir fixer des valeurs UGB pour des races rustiques moins communes ; cela rendrait comparable les taux de charge et donc les méthodes de gestion d'un site à l'autre afin de mieux pouvoir échanger sur les pratiques.

La gestion par pâturage de ces dépressions arrières dunaires a été définie dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs et se base sur des suivis naturalistes et des retours d'expérience de près de 15 ans. Par rapport aux objectifs de gestion, le contrat Natura 2000 y répond globalement : il permet d'entretenir les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone et de les restaurer. En effet, les joncs reculent localement ou sont à minima contenus ; les pousses de saules sont consommées par les vaches et chevaux. Le contrôleur de terrain a pu constater visuellement, qu'il n'y avait pas de surpâturage et que le terrain ne présentait pas de zone superficiellement dégradée par les animaux. Les observations du chargé de mission et du Conservatoire Botanique National de Brest des dernières années relèvent plutôt un sous-pâturage. Dans le cadre des prochains contrats Natura 2000, il est ainsi prévu une pression de pâturage accrue sur les zones du marais autour de l'étang, car la pression de pâturage actuelle ne permet pas suffisamment de contenir encore moins d'inverser la dynamique progressive des joncs, roseaux et saules.

Suivant ces explications, nous demandons à reconsidérer le constat d'anomalies sur le contrat Natura 2000 32312D029000019 et de ne pas entraîner de pénalités pour M. MELLOUËT. En tant qu'opérateur local en charge de la mise en place des mesures de gestion et de leur évaluation, nous attestons sur l'honneur que le pâturage mis en place grâce au contrat répond favorablement aux enjeux de gestion conservatoire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire et Président du COPIL du site Natura 2000

Raphaël RAPIN

copie à : - DDTM 29
- Pierrick MELLOUËT

² En 2013, un léger dépassement a été constaté et expliqué à la DDTM par courrier du 09 septembre 2014 (nos ref. 14/NL/026) ; il est dû à une erreur de compréhension entre le chargé de mission et le contractant, Ce léger dépassement n'avait pas entraîné de dommages pour le milieu.

Annexe III - Courriel du CBNB à la DDTM : gestion dans le cadre du contrat 32312D029000019

pâturage sur les dépressions dunaires de Guissény

2 messages

Manu QUERE <m.quere@cbnbrest.com>

2 février 2016 à 09:25

À : "pascal.jakymiw@finistere.gouv.fr" <pascal.jakymiw@finistere.gouv.fr>

Cc : "Nicolas LONCLE (guisseny.n2000@gmail.com)" <guisseny.n2000@gmail.com>

Bonjour

Nicolas Loncle, chargé de mission Natura 2000 sur le site de Guissény m'a fait part hier d'un récent contrôle des services de l'ASP portant sur un contrat Natura 2000 impliquant le pâturage de certaines parcelles bordant l'étang du Curmic.

Ce contrôle aurait mis en évidence une charge de pâturage (bovin/équin) supérieure au terme du contrat.

Je tenais donc à réagir et à vous fournir quelques éléments de précisions.

J'ai moi-même réalisé les cartographies de végétation Natura 2000 du site de Guissény. En 2000, les parcelles concernées ont été classées en dépressions humides intradunales en état de conservation bon à moyen. La nouvelle cartographie de 2009 a montré une évolution négative de l'état de conservation de ces parcelles (moyen à mauvais). C'est pourquoi, il a été décidé, en accord avec le chargé de mission Natura 2000, de rouvrir le milieu par un pâturage extensif.

Je suis retourné ces dernières années sur le site en compagnie Nicolas Loncle et j'ai pu constaté une évolution favorable du milieu avec notamment un recul des espèces de mégaphorbiaies. Cependant, une augmentation de la charge de pâturage a été évoqué afin d'optimiser la gestion de ces parcelles. Ces parcelles sont notamment occupées par des espèces prairiales/mégaphorbiaies (dont *Festuca arundinacea*) et une certaine charge pastorale est nécessaire afin de les maîtriser.

C'est pourquoi, il apparaît aujourd'hui dommage qu'un problème de calcul sur le chargement animal pose question sur ce contrat Natura 2000, d'autant plus qu'il sera demandé dans le prochain contrat d'augmenter la charge animale sur ces parcelles.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Cordialement

Emmanuel Quéré

Responsable Régional Flore

Conservatoire botanique national de Brest

52 allée du Bot

29200 Brest

Annexe IV - Liste des modifications pour les MAEC par rapport à déclarations initiales

Contractant	Déclaration initiale		Numéro d'îlot	Numéro parcelle (nouveau)	Code sur cartes jointes	Code du cahier des charges initial	Code du cahier des charges modifié	Surface (ha)	Modification cahier des charges	Localisation par rapport au site Natura 2000	Localisation par rapport à ZAP Biodiversité	Bande enherbée (distance < 10m cours d'eau)	Remarques
	Numéro d'îlot	Numéro parcelle											
GAEC de Keroulidic	15	1 Nord	15	1N - 1	15 / 1N - 1	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE01	0,9125	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP		Après validation auprès partenaires et étant donné les enjeux, il a été rendu possible d'appliquer un cahier des charges biodiversité sur cette zone hors site Natura 2000. Le cahier des charges initial prévoyait de la fauche mais il s'agissait d'une appréciation insuffisante dans le diagnostic initial car le pâturage était plus approprié sur ce secteur par rapport aux pratiques de l'agriculteur. D'où une décision de changement après la déclaration initiale.
GAEC de Keroulidic	15	1 Nord	15	1N - 2	15 / 1N - 2	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE01	0,1453	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	15	1 Nord	15	1N - 3	15 / 1N - 3	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE01	0,0241	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	15	1 Sud	15	1S - 1	15 / 1S - 1	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE01	0,5976	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	15	1 Sud	15	1S - 2	15 / 1S - 2	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE01	0,0381	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	15	2 Nord	15	2N - 1	15 / 2N - 1	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE04	0,5366	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	15	2 Nord	15	2N - 2	15 / 2N - 2	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE01	0,0793	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	15	2 Nord	15	2N - 3	15 / 2N - 3	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE01	0,0041	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	15	2 Sud	15	2S - 1	15 / 2S - 1	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE04	0,7624	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	15	2 Sud	15	2S - 2	15 / 2S - 2	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE04	0,3918	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	15	2 Sud	15	2S - 3	15 / 2S - 3	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE04	0,0895	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	15	2 Sud	15	2S - 4	15 / 2S - 4	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE01	0,1995	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	17	1	17	1	17 / 1	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	7,4934		dans le site	dans la ZAP		Le cahier des charges initial prévoyait de la fauche mais il s'agissait d'une appréciation insuffisante dans le diagnostic initial car le pâturage était plus approprié sur ce secteur par rapport aux pratiques de l'agriculteur. D'où une décision de changement après la déclaration initiale.
GAEC de Keroulidic	17	1	17	2	17 / 2	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	3,3458		dans le site	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	17	1	17	3	17 / 3	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE02	0,6442	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	18	1	18	1	18 / 1	BR_BLEA_HE02	BR_BLBD_HE05	2,1244	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP		Après validation auprès partenaires et étant donné les enjeux, il a été rendu possible d'appliquer un cahier des charges biodiversité sur cette zone hors site Natura 2000. Le cahier des charges initial prévoyait de la fauche avec possibilité de fertilisation. Il donc été possible d'appliquer un cahier des charges prévoyant fauche sans fertilisation (pratique adaptée dès 2015)
GAEC de Keroulidic	18	1	18	2	18 / 2	BR_BLEA_HE02	BR_BLBD_HE05	0,3893	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	18	1	18	3	18 / 3	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE02	0,3214		en périphérie	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	18	1	18	4	18 / 4	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE02	0,0600		en périphérie	dans la ZAP	oui	
GAEC de Keroulidic	19	1	19	1	19 / 1	BR_BLEA_HE02	BR_BLBD_HE05	1,5354	MODIFICATION	en périphérie	dans la ZAP		
GAEC de Keroulidic	19	1	19	2	19 / 2	BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE02	0,0373		en périphérie	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	101	71	101	71 - 1	101 / 71 - 1	BR_BLBD_HE04	BR_BLBD_HE04	2,5776		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	101	71	101	71 - 2	101 / 71 - 2	BR_BLBD_HE04	BR_BLBD_HE04	0,2687		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	101	71	101	71 - 3	101 / 71 - 3	BR_BLBD_HE04	BR_BLEA_HE01	0,0658	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	102	72	102	72 - 1	102 / 72 - 1	BR_BLBD_HE04	BR_BLBD_HE04	1,3301		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	102	72	102	72 - 2	102 / 72 - 2	BR_BLBD_HE04	BR_BLBD_HE04	0,0869		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	102	72	102	72 - 3	102 / 72 - 3	BR_BLBD_HE04	BR_BLEA_HE01	0,2063	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	103	73	103			BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	2,4846		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	104	74	104			BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	1,2114		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	104	74	104			BR_BLBD_HE04	BR_BLBD_HE04	0,2614		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	105	75	105	75 - 1	105 / 75 - 1	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	1,0121		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	105	75	105	75 - 2	105 / 75 - 2	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	0,8085		dans le site	dans la ZAP		
GAEC Pascoët	105	75	105	75 - 3	105 / 75 - 3	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE02	0,0450	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	105	75	105	75 - 4	105 / 75 - 4	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE02	0,0876	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	120	84	120	84 - 1	120 / 84 - 1	BR_BLBD_HE05	BR_BLBD_HE05	1,9821		dans le site	dans la ZAP		MAEC non réalisé en 2015, faute de fenêtre météo favorable pour la fauche. La parcelle a été alors pâturée. Cet îlot ne sera donc engagée en MAEC qu'à partir de 2016
GAEC Pascoët	120	84	120	84 - 2	120 / 84 - 2	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE02	0,0867	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	120	84	120	84 - 3	120 / 84 - 3	BR_BLBD_HE05	BR_BLEA_HE02	0,0087	MODIFICATION	dans le site	dans la ZAP	oui	
GAEC Pascoët	51	56	51			BR_BLEA_HE02	BR_BLEA_HE02	0,3727		en périphérie	dans la ZAP		

en bleu éléments modifiés suite à la prise en compte des bandes enherbées
 en vert éléments modifiés pour application d'un cahier des charges Biodiversité en périphérie du site et suite à la prise en compte de bandes enherbées
 en rouge Éléments pour lesquels le cahier des charges n'a pu être respecté en 2015 (fauche) faute de fenêtre météo favorable et devant prendre en compte des bandes enherbées entraînant un changement de cahier des charges au niveau de ces bandes
 en noir éléments non modifiés

Annexe V - Bilan des animations nature et interventions pédagogiques

Date	Thème	Événement en lien	Organisme demandeur Et/ou co-organisateur	Type de public visé	Langue	Point de rendez-vous	Lieu d'animation	Affectation Temps de travail*	nb total de personnes présentes (hors animateurs et accompagnateurs)	nb enfant -7 ans (gratuit)	nb enfant payant (1€)	nb adultes payants (2€)	nb d'élèves / étudiants	nb d'adultes (hors accompagnateurs)	nb accompagnateurs / professeurs	heure début	heure fin
sam. 31 janv.	Oiseaux hivernants	JMZH	Bretagne Vivante / Mairie de Guissény	grand public (locaux)	français	Centre nautique	Kurnig – La Digue du Polder	M, C	-15					-15		14h00	16h00
ven. 27 févr.	Gestion des espèces invasives à Guissény	-	Lycée de Suscinio	scolaire (universitaire)	français	Lycée de Suscinio, Morlaix	Lycée de Suscinio, Morlaix	N	> 25				> 25		2	13h30	16h00
ven. 20 mars	Gestion conservatoire et gouvernance du site Natura 2000	-	MASTER AUDE Environnement – UBO	scolaire (universitaire)	français	Centre nautique	Kurnig - Palud – An Iskin	V	8				8			14h30	16h45
dim. 24 mai	Natura 2000 présentation générale et interactions avec randonnée	-	Salon de la randonnée Baleadenn	grand public (locaux/touristes)	français	Relecq-Kerhuon	En salle	N	0							11h00	-
lun. 25 mai	Natura 2000 présentation générale et interactions avec randonnée	-	Salon de la randonnée Baleadenn	grand public (locaux/touristes)	français	Relecq-Kerhuon	En salle	N	4					4		11h00	12h30
ven. 24 juin	Marches des gardes du littoral	-	Gardes sites CEL de Bretagne / Mairie de Guissény	grand public (locaux/touristes)	français	Moulin du Couffon	Du moulin du Couffon à la Maison de la Digue	M, C	4					4		08h30	12h30
mar. 9 juin	Gestion conservatoire du site Natura 2000 et problématique invasives	-	Institut IREO Lesneven	scolaire (formation adulte)	français	Maison de la Digue	Kurnig - Palud – An Iskin	N	4				8		1	09h30	12h00
jeu. 11 juin	Tourbière : milieu, espèces et gestion	-	Lycée St-François, Lesneven	scolaire (première générale)	français	Trimean	An Iskin	N	-38				-35		3	14h00	15h30
mer. 8 juil.	On va se marais ! (faune et flore du marais)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Maison de la Digue	Palud – An Iskin	M, C	9	1	2	6				09h45	12h45
ven. 17 juil.	Jouer avec la nature (jeux buissonniers)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Saint-Gildas	Saint-Gildas	M	27	0	13	14				10h00	12h15
ven. 24 juil.	Mets tes bottes ! (à la découverte des prés salés)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Plage de la Croix	Aod Ar Groaz – Korn ar Chere	M	0				0	0	0	09h45	-
lun. 27 juil.	Présentation Natura 2000 – Degemer AL Lun	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux)	français	Centre nautique	Centre nautique	N	-20				-20			18h00	19h00
mer. 29 juil.	Faune et flore du littoral	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig – Enez Kroazenn	M	20	2	4	14				9h45	12h15
ven. 31 juil.	La nature dans les murs du bourg	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Office de tourisme	Bourg	M	8	0	2	6				10h00	12h00
mer. 5 août	(Mini-)monstres marins dans la jungle algale	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig- Gwenn Dréz	M	45	12	8	25				14h30	17h30
ven. 7 août	Les merveilles des laines de mer	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig – Gwenn Dréz	M	31	9	7	15				9h45	12h30
mer. 12 août	On va se marais ! (faune et flore du marais)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Maison de la Digue	Palud – An Iskin	M, C	5	1	1	3				9h45	12h30
ven. 14 août	Bande de blaireaux !	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Saint-Gildas	Saint-Gildas	M	0	0	0	0				9h45	-
mer. 19 août	Drôles d'oiseaux	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig – La Digue du Polder	M	30	6	3	21				9h45	12h30
ven. 21 août	Jouer avec la nature (jeux buissonniers)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Saint-Gildas	Saint-Gildas	M	16	5	4	7				10h00	12h00
sam. 22 août	Faune et flore du littoral et milieu marin	-	Kerzion / mairie	grand public (festivaliers)	français	Kurnig	Kurnig	M, N	> 50							14h30	18h30
ven. 11 sept.	Natura 2000 et la GIZC (ex. de Guissény)	-	Master EGEL – IUEM	scolaire (universitaire)	français	IUEM	IUEM	N	25				-25		0	14h00	17h00

TOTAL participants animations nature Mairie et/ou CEL	M, C	210	36	44	111		19	
TOTAL scolaires	M, C	0						
TOTAL scolaires sensibilisés à Natura 2000 (Lycée et universités)	N, V	127				121	6	
TOTAL autres publics sensibilisés à Natura 2000	N	> 54						
TOTAL participants sorties assurées bénévolement	B	0						

* affectation du temps de travail (financement) :
M : Mairie de Guissény
C : Conservatoire du Littoral
N : Natura 2000
B : Bénévolat (hors temps de travail)
V : Vacation (hors temps de travail)

Annexe VI - Liste des documents (rapports, présentations, supports de communication) réalisés et articles scientifiques traitant du site de Guissény

Titre	Type	Auteur(s)	Organisme(s)	Publication	Référence / date
Contrats Natura 2000 32312D029000004 et 32312D029000023 De mise en défens des végétations littorales – Bilan des travaux réalisés	Rapport	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		février 2015
Bilan d'activités 2013 du site Natura 2000 de Guissény (version finale)	Rapport	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		mars 2015
Bilan d'activités 2014 du site Natura 2000 de Guissény	Rapport	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		mars 2015
Natura 2000 et liens avec la randonnée – Conférence pour saison de la randonnée Baleadenn	Présentation	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		mai 2015
Attestation d'éligibilité de parcelles aux MAEC – GAEC Keroulidic	note	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		juin 2015
Attestation d'éligibilité de parcelles aux MAEC – GAEC Pascoët	note	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		juin 2015